

Depuis la mort de S.S. Pie XI, la nuit dernière, le cardinal Pacelli dirige pour un temps l'Eglise

Devant une tombe

Le Saint-Père est mort doucement

On voulait quand même espérer: l'Auguste Vicillard, était revenu de si loin déjà, la Providence avait si manifestement paru le protéger, qu'on osait croire qu'une fois de plus devant cette grande victime, la Mort hésiterait et reculerait.

Hélas! toute chair est périssable, tout homme doit retourner à l'inéluctable poussière. Et l'Humanité, comme l'Eglise, s'incline ce matin devant l'une des plus glorieuses mémoires que notre temps léguera à l'avenir.

Les échos que nous apportent de partout les dépêches confirment cette impression vieille déjà de plusieurs années: pour toute la haute humanité, qu'elle s'incline ou non sous sa houlette sacrée, Pie XI, dans le monde contemporain, apparaissait comme un être d'exception, comme l'incarnation même de ce qui fait le plus d'honneur à l'esprit, au cœur de l'homme.

Devant ses restes mortels, le monde s'incline de douleur à la fois et de vénération. Aux yeux mêmes des incroyants, une puissante, une incomparable lumière vient de s'éteindre. L'Humanité se sent plus pauvre parce que, dans la chambre presque nue d'un palais de la Cité vaticane, un homme a rendu son dernier souffle.

Pour nous catholiques, une certitude, d'où jaillissent la consolation et l'espérance, plane sur ce deuil. Le Pape qui s'appelait Pie XI est à jamais retranché de cette vie, mais la Papauté survit. Un autre demain s'inclinera sous la tiare, un autre saisira la houlette du Pasteur, un autre, assisté de Dieu même, dressera sur le monde l'indéfectible flambeau.

Nous ne sommes pas orphelins à jamais. Dans quinze jours, dans trois semaines, un autre Pape, dont nous ignorons le nom et la qualité, mais qui sera le successeur de Pierre, aura pris la place de Pie XI. Sur lui reposeront les destins, les espoirs de l'Eglise. Vers lui monteront nos hommages, notre filial respect, notre ardente fidélité, notre entier dévouement. Et voilà pourquoi à l'expression de nos douloureux regrets se mêlent un cri d'espérance, un acte de foi en l'avenir: *Le Pape est mort! Vive le Pape!*

Chacun sait, chacun voit que Pie XI fut très grand. L'unanimité assentiment le place déjà parmi les plus hautes figures de l'histoire pontificale. Le temps seul permettra de définir sa juste place. Seul, en effet, le temps dégagera les pleines conséquences des actes que posa le grand Pontife.

Nous sommes vraiment trop près, l'oeuvre qu'il accompli fut trop vaste, se développa sur des plans trop divers pour que nous puissions dès maintenant en mesurer l'exacte étendue, pour que nous ayons surtout la prétention, en ces notes hâtives, de la caractériser avec quelque précision.

A parcourir la seule liste des encycliques, toutes portant sur de si hauts, sur de si importants sujets, on est saisi de la plus vive et, oserait-on dire, d'une sorte de craintive admiration. De quelles conséquences seront capables dans l'avenir ces grandes leçons, ces nettes ordonnances, qui touchent à l'essentiel de la vie des hommes et de celle des sociétés?

Tel acte, qui a profondément ému ses contemporains, apparaîtra peut-être dans le lointain avenir comme beaucoup moins important, à la vérité, que telle de ces encycliques ou de ces ordonnances qui n'ont eu dans le monde profane qu'un assez modeste écho, mais dont l'effet se sera développé en profondeur, aura remué jusqu'au plus intime le cœur des chrétiens.

Du reste, l'oeuvre du Pontife fut si considérable, si variée, que, de quelque côté que l'on se tourne, des hommes en soulignent tel aspect qui leur paraît dominer tout le reste, mais qui n'est cependant que l'un des reflets d'une unique et puissante personnalité, que l'une des conséquences aussi d'un dessein commun, d'une pensée supérieure, qui, dans les hauteurs, faisaient l'unité de cette action aux formes diverses.

C'est le Pape des Missions! disent ceux qui ont vu sous son commandement se multiplier les diocèses, grandir les instituts missionnaires, se développer le clergé indigène.

C'est le Pape de la restauration sociale! disent ceux qui relisent les grandes encyclopiques qui ont rappelé aux sociétés humaines les conditions de leur salut et de la paix sociale.

C'est le Pape de la famille! disent ceux qui ont lu les pages énergiques et grandioses où il a redit à la famille les conditions de sa noblesse et de sa grandeur, qui n'oublent point qu'aux jeunes mariés il a toujours voulu réserver ses plus paternelles bénédictions.

C'est le Pape de la Science! disent ceux qui se rappellent sa science personnelle et l'élan qu'il a voulu donner aux études, à la recherche, dans tous les domaines.

C'est le Pape de la Paix! répètent d'autres qui savent que la paix fut l'un des desseins qu'il poursuivit avec le plus de ténacité.

C'est le Pape de l'action catholique! ajoutent ceux qui voient avec quel élan il voulut jeter dans la lutte sacrée tous les fils de l'Eglise.

...On pourrait continuer l'énumération. Il suffirait à chacun pour cela de rappeler ses propres souvenirs, de parcourir les notes qu'à pleines pages donnent les journaux d'aujourd'hui. Au fond, tous ont raison: ces multiples déclarations ne font que souligner l'extrême étendue, la prodigieuse fécondité de l'action de Pie XI. Elles laissent deviner la place que lui réservent l'Histoire, la reconnaissance des fidèles, celle de l'Humanité tout entière.

La glorieuse vieillesse du grand Pape fut singulièrement douloureuse. Il vit les malheurs de la Russie, de l'Espagne, du Mexique, de l'Allemagne, d'autres pays encore où, pour être d'apparence moins tragique, l'action du mal ne continue pas moins de s'affirmer. Il meurt à la veille de l'anniversaire de ces Accords de Latran où il voyait l'une de ses grandes réussites, mais qui lui réservaient tout de même de pénibles choses. Ses dernières paroles solennelles auront même dit certaines des douleurs qui lui sont venues de ce côté.

Mais, à travers tous ces lourds chagrins, le Pape intrépide n'a pas simplement rappelé à tous la vérité: il a donné le plus magnifique exemple de courage et de ténacité. Si jamais âme fut maîtresse d'une chair mortelle, c'est bien celle qui vient de retourner vers son Divin Maître.

Son Excellence le Délégué Apostolique nous le rappelle, deux des derniers actes du Souverain Pontife se rapportent au Canada. Nous en garderons un pieux et reconnaissant souvenir.

...Très simplement, puisque le Pape n'échappe point au sort commun, sur cette tombe illustre, comme sur celle du plus humble de nos camarades, nous demanderons à nos lecteurs d'apporter le plus magnifique tribut qui puisse jaillir d'un cœur fidèle: une humble, une fervente prière pour l'éternel repos de celui qui vient de mourir.

Omer HEROUX

Sa santé était gravement affectée depuis deux ans — Ses funérailles auront lieu le 15 février, selon son désir — Il avait eu 17 ans de règne

Son successeur doit être élu d'ici le 28 février — S. Em. le cardinal sera présent au Conclave

CITE-DU-VATICAN, 10 (A.P.) — Le Pape Pie XI, le 265ème successeur de saint Pierre et le 266ème évêque de Rome, est mort ce matin à 5 h. 30 (heure du Vatican), à l'âge de 81 ans. Une heure plus tard, le bourdon de Saint-Pierre de Rome sonnait le glas de la mort du Saint-Père. Peu après, la nouvelle de sa mort était affichée aux portes des 400 églises de Rome.

Le Souverain Pontife, malade depuis deux ans, a succombé aux suites d'une attaque d'asthme cardiaque survenue mardi. Au moment où on lui a administré l'extrême-onction, des témoins rapportent qu'ils ont vu les lèvres du Pape remuer, puis il a dit à voix intelligible: "Nos derniers rites, tout comme les autres mortels. Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus près de Nous. Dieu est miséricordieux. Puisse sa volonté s'accomplir".

A sainte Thérèse qu'il avait canonisée, le Saint-Père avait confié sa santé. Il attribuait à son intercession son rétablissement d'il y a deux ans.

La mort du Pape est survenue au moment où il se préparait à recevoir les quelque 300 évêques d'Italie à l'occasion du 10ème anniversaire des accords de Latran et à la veille du 18ème anniversaire de son pontificat.

Rome a appris à l'aube par le glas du bourdon de 11 tonnes de la Tour de Saint-Pierre la mort du Souverain Pontife. Le bourdon a sonné pendant vingt minutes.

Les dernières années de vie de Pie XI ont été attristées par les difficultés religieuses d'Allemagne, d'Espagne et même d'Italie.

LES DERNIERS MOMENTS

Le Pape paraissait reposer doucement à partir de minuit, après avoir reçu le secours de l'oxygène, mais à quatre heures, un changement pour le pire s'est produit. Le docteur Rocchi, qui remplaçait le docteur Milani auprès de l'auguste malade, a constaté que le pouls était à peine perceptible. Il fit avertir le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat, que la fin était proche. Mgr de Romanis, sacristain du Pape, administra alors au malade l'extrême-onction. Le nouveau Pape, le comte Franco, Mgr de Romanis, le cardinal Pacelli, plusieurs prélats étaient à son chevet. Trente minutes avant sa mort, le Pape entra dans le coma. A 5 h. 30, inclinant la tête à droite, il rendit le dernier soupir.

CONSTATATION OFFICIELLE DE LA MORT

Selon le rite traditionnel, le cardinal Pacelli, au titre de camerlingue ou de chef intérimaire de l'Eglise, constata officiellement la mort du fils du filateur lombard. Il s'approcha du malade, releva la voile blanc qui lui recouvrait la figure et dit à celui avec qui il travailla nombre d'années: "Achille". Il n'y eut aucune réponse, alors le cardinal Pacelli dit: "Le Pape est vraiment mort". Suivit la récitation du "De Profundis".

Quelques minutes plus tard, le cardinal Marchetti-Selvagiani, vicaire du Pape pour le diocèse de Rome, commença à dire la messe dans la chapelle privée de Sa Sainteté, à quelques pas de la chambre du mort. Le cardinal pénitencier Lauri le suivit à l'autel.

Le cardinal Pacelli s'est ensuite rendu à ses bureaux pour préparer l'annonce de la mort du Pape aux membres du corps diplomatique du Saint-Siège, aux représentants du Pape à l'étranger. Il a envoyé un avis officiel au roi Victor-Emmanuel d'Italie, au premier ministre Mussolini et aux chefs des autres Etats.

DELAI DE DIX-HUIT JOURS

Les cardinaux se réuniront aussi promptement que possible à la Cité du Vatican pour fixer la date de l'élection du nouveau Pape. Le délai maximum est de 18 jours, ce qui mène au 28 février.

Le sculpteur Aurelio Mistruzzi a pris l'empreinte faciale du Pape décédé, puis le corps a été confié aux embaumeurs, ensuite transféré à la chapelle Sixtine pour le défilé des dignitaires ecclésiastiques et les personnages civils. On a renoncé au projet d'exposer le cercueil dans la salle du trône.

La chambre où est mort le Pape est presque une cellule de moine. Elle fait contraste avec les salles richement décorées du Vatican.

LE CARDINAL VILLENEUVE A ROME

Son Eminence le cardinal Villeneuve, seul cardinal canadien, archevêque de Québec, est présentement à Rome. Il pourra participer à l'élection du nouveau Pape. Plusieurs archevêques et évêques canadiens sont également en Italie et pourront prendre part aux funérailles et autres cérémonies qui suivront la mort et accompagneront l'avènement du nouveau Pontife.

COMMUNIQUE OFFICIEL

Le communiqué officiel du Vatican dit: "A la suite de la mort de Pie XI, son siège est déclaré vacant. Pendant cette vacance, le gouvernement de l'Eglise est confié au cardinal secrétaire d'Etat Pacelli, qui abandonne cet office pour assumer le rôle de chambellan de la sainte Eglise romaine".

PAPE DEPUIS DIX-HUIT ANS

Depuis Léon XIII, Pie XI est le Pape qui a eu le plus long règne, deux fois plus long que celui de Benoît XV. Elu le 6 février 1922, il était Pape depuis 18 ans et cinq jours. Il allait célébrer dimanche son couronnement.

LES FUNERAILLES

Les funérailles auront vraisemblablement lieu l'après-midi du 15 février et l'inhumation, selon le désir du mourant,

dans la grotte de Saint-Pierre, près des tombeaux de ses deux prédécesseurs immédiats: Pie X et Benoît XV.

Aujourd'hui a lieu la translation des restes du Pape de sa chambre de décès à la chapelle Sixtine.

Demain, son corps sera transporté à Saint-Pierre en procession solennelle, pour permettre au public de vénérer ses restes.

LA TRANSLATION DES RESTES

Les cérémonies qui accompagnent et suivent la mort d'un Pape sont empreintes de traditions séculaires. L'une des plus grandioses cérémonies est celle de la translation des restes du palais du Vatican à Saint-Pierre de Rome. De 50,000 à 70,000 personnes peuvent se réunir dans l'église pour assister au défilé des cardinaux et des évêques et autres prélats qui prendront part à la cérémonie. Des gardes suisses en uniformes du moyen âge montent la garde dans les allées.

Cette procession ne sera cependant que l'une des neuf grandes cérémonies funéraires qui se dérouleront.

L'ANNEAU DU PECHEUR

Les cardinaux devront s'occuper aussi de retirer du doigt du Pape décédé l'anneau du pêcheur. Cet anneau est en or et représente saint Pierre pêchant à bord d'une embarcation. Il a servi de sceau aux Papes depuis le 13ème siècle. Il sera remis au nouveau Pape en témoignage de la fin du "veuvage" de l'Eglise.

LA GARDE DU CORPS

Ce soir, les prêtres pénitenciers ou confesseurs de la Basilique du Vatican garderont le corps du Pape, aux côtés des étudiants de l'Université Grégorienne où le Pape a étudié il y a soixante ans. La garde d'honneur est assurée par huit gardes nobles.

Le drapeau papal flotte en berne sur la basilique.

La dépouille de Pie XI exposée dans la chapelle Sixtine

Services funèbres pendant neuf jours consécutifs

CITE-DU-VATICAN, 10. — La dépouille du Pape Pie XI, est exposée depuis quelques heures dans la chapelle Sixtine. On y a dressé un lit de parade où l'on a placé le Pape revêtu de la soutane et ceinture blanches, du rochet de dentelles, de la mosette et des souliers rouges, la tête couverte du cambrure rouge. Les pénitenciers de Saint-Pierre, qui récitent l'office des morts, veillent auprès du lit.

Demain, lorsque le moment sera venu de transporter le corps dans la basilique, le Pontife que Dieu vient de rappeler sera habillé comme s'il allait chanter la grand-messe. Le corps, ainsi paré, sera mis sur une civière que porteront quatre des porteurs de la "sedia gestatoria", et un cortège se formera. Au commandement donné, les sédaires soulèveront la civière, la placeront sur leurs épaules et le cortège se mettra en marche vers la basilique. Il pénétrera par la grande porte dans la basilique pendant que la chapelle Giulia exécutera le "Miserere". Les sédaires déposeront la civière sur un catafalque élevé, près de la grille.

Le lendemain de la déposition des restes du Pape à Saint-Pierre, commenceront ce qu'on appelle les "novendiales", c'est-à-dire une série de neuf services funèbres ou messes des morts, chantées pour l'âme du défunt, pendant neuf jours consécutifs, à l'expiration desquels a lieu l'inhumation. Ces neuf messes sont célébrées, les six premières dans la basilique Vaticane, les trois dernières à la chapelle Sixtine.

"Que veut le 'Devoir' ? Voyons cela!"

UN ARTICLE DE M. GEORGES PELLETIER SUR LA POLITIQUE FEDERALE DANS LE "DEVOIR" DE DEMAIN — CHRONIQUES ET ARTICLES DIVERS

Dans le "Devoir" de demain, sous le titre: "Que veut le 'Devoir' ? Voyons cela!" un article de M. Georges Pelletier sur la politique fédérale.

Dans le même numéro, les "Bribes de grammaire" de M. Jean-Marie Laurence, "Où en est rendue la radio", par M. Emile Benoist, une "Actualité" de M. Lucien Desbiers, la "Vie musicale" de M. Frédéric Pelletier, la chronique de Prisca, une étude économique de M. Alvarox Vaillancourt, des lettres des missions, une chronique de la vie rurale, une abondante revue de la presse européenne, avec notes particulières sur l'Espagne, la chronique des jeunes naturalistes, la philatélie, la graphologie, les "Livres et leurs auteurs", avec recensions inédites, les dernières nouvelles du pays et de l'étranger, etc., etc.

PRIX: 3 SOUS — RETENEZ D'AVANCE VOTRE NUMERO.

EN PAGE 2:

A Ottawa — On demande la résiliation du contrat "Bren", par Léopold Richer.

Billet du soir

M. Houde et le conseil

Les déclarations de monsieur le maire Houde ont produit une certaine commotion dans la province et, cela va de soi, au sein du conseil municipal. Il est question depuis quelques heures des protestations que ce corps doit faire entendre contre l'attitude de son président. Cependant, il est bon que le conseil se garde contre des embûches que semblent vouloir lui préparer certains pêcheurs en eau trouble. Ceux-ci seraient très heureux de lui arracher une déclaration de loyauté outrée et sans rapport avec la réalité des faits.

La vérité c'est que les Canadiens français, dans l'immense majorité, n'ont nul désir d'être entraînés dans un conflit européen. Et, citoyens du Canada, ils règlent leur attitude sur l'intérêt bien compris du Canada. Déjà un certain nombre de conseils municipaux de la province ont cru opportun d'adopter une résolution dont nous avons sous la main le texte.

Ce conseil municipal, dit cette résolution, soucieux des intérêts supérieurs du Canada, désire exprimer son opposition de principe à toute action militaire autre que la défense du territoire canadien, ainsi qu'à toute politique militaire qui n'aurait point pour objet formel et exclusif cette même défense territoriale.

Voilà, dans les termes ci-dessus cités ou dans des termes analogues, la seule résolution que nos édiles devraient adopter.

L. D.

Bloc-notes

L'Espagne blanche

Ce sera, dès après-demain, au train où va Franco, toute l'Espagne, le régime Negrin touchant à sa dernière heure. On s'inquiète, dans les gazettes qui errent à la dérive de la démocratie, parce que Moscou est à se faire chasser de la péninsule ibérique, de ce qui adviendra de l'Espagne sous le régime Franco. On n'a qu'à comparer l'état présent de l'Espagne blanche avec ce qui se passe dans l'Espagne rouge, pour savoir ce que sera l'Espagne de demain. L'un des hommes d'Etat marquants de l'ancien régime monarchique, le comte de Romanones, vient de formuler en des phrases brèves sa foi dans l'avenir de l'Espagne nouvelle (Spain, 1er février). Voici la traduction littérale de quelques-unes: "Le communisme est un défi à Dieu et au pays. Moscou est l'ennemi public numéro un... Tous les Espagnols doivent se préparer à des sacrifices économiques plus grands encore que ceux dont ils ont souffert, jusqu'ici... Nous devons nous méfier de l'humanitarisme. L'ennemi a perverti le sens de ce mot et s'en est servi pour tromper l'univers... Enfin, ceci: 'Il n'y aura pas un pouce de territoire espagnol, pas un mille de son littoral sous un autre drapeau que le rouge et or' (couleurs du drapeau franquiste). Tout cela indique sur quelles bases le régime nouveau veut reconstruire le pays, ravagé par les gens de Caballero et de Negrin et par des troupes en partie anarchistes, presqu'entièrement communistes. On peut faire confiance au régime Franco, tandis que le régime Negrin agonisant fait la honte de la civilisation contemporaine. Et dire qu'on a prétendu voir là la plus haute expression de la démocratie... Si c'était cela, il faudrait conclure qu'elle est tombée bien bas. En fait, il n'y a pas eu de régime plus sauvagement autocratique et tyrannique que ce-

lui de l'Espagne rouge. Rien que parmi les députés du pays à Madrid, Caballero et Negrin en ont laissé fusiller ou assassiner cinquante et fait jeter le même nombre en prison, au témoignage irréfutable du comte de Romanones. Cela, un régime démocratique? Ce serait à rire, si ce n'était aussi mensonger.

Un modeste

Le directeur du Jour nous décoche, entre autres flèches qu'il croit acérées, celle-ci dans la dernière livraison de sa feuille: "Un de ces jours prochains, je les inviterai les rédacteurs du Devoir à présenter leurs oeuvres littéraires, leurs articles et leurs travaux d'idées devant un jury, en dehors des chapelles québécoises. J'y porterai aussi les miens. Et on verra qui, d'eux ou de moi, sera jugé quelq'un ou quelque chose..." Qui de nous oserait accepter un tel défi? Personne d'entre nous n'a jamais eu tant de talent qu'il ait pu écrire rien de comparable aux Demi-Civilisés ou à l'Homme qui va, ces deux romans qui révolutionnent la littérature de toute l'Amérique du Nord. Puisqu'un jugement de M. Harvey il est entendu que nous ne sommes que "dénigrateurs professionnels et menteurs publics", — ce jugement est sans appel, — admettons tout de suite que rien ne nous servirait d'aller même penser à nous comparer à ce pur génie du Jour. "La haine" paraît-il, "fait perdre à certains crétinisants, tout esprit et toute mesure". M. Harvey l'écrit, de sa plume la plus modeste et la plus hautaine. Ne nous étonnons pas d'un tel cas d'auto-gobage. "Avez-vous lu Baruch?" C'était un bien beau génie", disait LaFontaine. Notre Baruch à nous est au Jour.

G. P.

Le carnet du grincheux

Vu les événements des dernières heures, le carnet du Grincheux est renvoyé à demain.

A Ottawa

On demande la résiliation du contrat "Bren"

M. Ian Mackenzie, sous prétexte de défendre son administration, verse dans une indignation théâtrale — M. Cahan fait l'éloge du général Lafliche — M. McGeer parle de préparatifs militaires et de réforme monétaire.

La Chambre n'a fait que parler, depuis quatre semaines.

Ottawa, 10. — La session est ouverte depuis quatre semaines. Quel usage les Chambres ont-elles fait de ce temps précieux? Elles n'ont rien fait du tout, ni le Sénat ni les Communes. Le Sénat s'est contenté d'adopter l'adresse en réponse au discours du trône. Et il a ajourné ses travaux. Les Communes ont prolongé le débat sur l'adresse pendant trois semaines, puis elles ont soulevé l'affaire de la Bren. Rien de pratique, rien de concret, rien de réconfortant. Perte de temps. Gaspiillage éhonté d'argent. Mépris des plus élémentaires responsabilités.

Ces messieurs rient de leurs électeurs. Ils s'en moquent royalement. Ils jouent à la politique pendant que les affaires vont plus mal qu'en 1935. Lorsque les crédits militaires viendront, lorsqu'il s'agira de la politique extérieure, lorsqu'on préconisera un drapeau national, la célébration d'une fête de l'indépendance, lorsqu'on demandera au gouvernement de faire une déclaration de neutralité, enfin lorsqu'il s'agira de questions vraiment importantes dont dépendent l'avenir, la paix et la prospérité du pays, il ne restera plus de temps. On dira: "Pourquoi s'occuper de pareilles questions alors qu'il faut se préparer à recevoir Leurs Majestés?" Voilà comment se comportent nos institutions parlementaires en pleine crise nationale et économique.

"Oiseau de passage"

Le principal discours d'hier après-midi a été fait, sur le contrat de la Bren, par M. C.-D. Howe, ministre du Transport. M. Howe a parlé immédiatement après M. A.-M. Young, député libéral de Saskatoon. Pendant son discours, il s'en est pris à M. Homuth, député conservateur de Waterloo-Sud, qu'il a appelé "un oiseau de passage", réflexion qu'il a retirée tout de suite à la demande de M. R.-J. Manion. M. Howe a dit les avantages qu'il y avait à recevoir des commandes de munitions et d'armements de la Grande-Bretagne et il a déclaré que l'agitation que l'on tente de faire en demandant à M. Ian Mackenzie de démissionner est tout à fait injuste. M. H.-A. Stewart, ministre des Travaux publics au temps de M. Bennett, a préconisé la résiliation pure et simple du contrat. Trois autres députés ont parlé dans l'après-midi: MM. Harry Fleming, libéral de Humboldt; Angus MacInnis, C.C.F. de Vancouver-Est; P.-J. Rowe, C.C.F. d'Innisbush; et Hugh Plaxton, député libéral de Toronto-Trinity, infiniment mêlé à toute l'affaire, a déclaré brièvement qu'il ne donnera sa version que lorsque le comité des comptes publics aura présenté son rapport à la Chambre.

Le discours de M. Mackenzie

Le plaisir que nous avions manqué mercredi, nous l'avons eu hier soir: M. Ian Mackenzie, le ministre de la Défense nationale, a prononcé son discours. Et quel discours! Et quelles proclamations de dévouement à la chose publique et à la sécurité militaire du Canada! Et quels éclats de voix! Et quels défis terribles aux conservateurs Tories et aux C.C.F.! Et quels accents de sincérité! Et quelles condamnations flamboyantes des tactiques du colonel Drew! Vraiment, le spectacle était beau... Les députés, tous à leurs sièges, applaudissaient ou huaient de bon cœur, selon qu'ils approuvaient ou se moquaient de l'orateur. Des incidents ont coupé les envolées oratoires du ministre. M. Homuth, le nouveau député

Avis de décès

WISINTAINER — A Montréal, le 8 février 1939, à l'âge de 37 ans, est décédée Oliva-Eva Lanthier, épouse de Louis-F. Wisintainer, et fille de M. et Mme Maxime Lanthier, de Sainte-Agathe-des-Monts. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure, no 3784 Old-Orchard, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

BESETTE — A Chambly-Canton, le 8, à 88 ans, Mme Solime Besette, née Céline Dubuc.

BORDELEAU — A Montréal, le 9, à 50 ans, Mme Louise Boudreau, née Marie-Louise Jumeau.

BOUDREAU — A Montréal, le 7, à 70 ans, Mme Louise Boudreau, née Marie-Louise Jumeau.

FREDETTE — A St-Basile, comté de Chambly, le 7, à 84 ans, Mme Michel Fredette, née Rosilda Roy.

GRAND-MAISON — A Montréal, le 8, à 65 ans, Maurice Grand-Maison-Barbier.

HORN — A Montréal, le 9, à 62 ans, Frank-Wyeth Horn, époux de Jean Howard.

LACASSE — A Montréal, le 8, à 20 ans, Rosina Lacasse, fille d'Horace Lacasse et d'Antonia Benoit.

LAVALLÉE — A Verdun, le 8, à 62 ans, Wilfrid Piquet dit Lavallée, époux de Florida Tessier.

MARTIN — A Montréal, le 8, à 61 ans, Mme Emilia Hackett, épouse de Wilfrid Martin.

MOORE — A Montréal, le 9, à 59 ans, Edward-H. Moore, époux d'Edwilda Baby.

MOUSSETTE — A Montréal, le 8, à 72 ans, Georges-N. Moussette, époux de Thérèse Hinton.

NADREAU — A Montréal, à 81 ans, Antoine Nadreau, époux d'Hermine Picotte.

SAMSON — A Montréal, le 8, à 83 ans, Mme veuve Edouard Samson, née Lucie Carrier.

SAVARD — A Montréal, le 9, à 51 ans, Victor Savard, époux de Franco Braun.

PETIT — A Montréal, le 8, à 60 ans, Mme Lucienne Petit, née Marie-Louise Desautels.

WISINTAINER — A Montréal, le 8, à 37 ans, Oliva-Eva Lanthier, épouse de Louis-F. Wisintainer.

da. Mais pour pouvoir défrayer le coût d'un budget militaire considérable, il serait bon de songer à amender notre régime monétaire. Ainsi M. McGeer a allié la prédication des préparatifs militaires à celle de la réforme monétaire.

M. McNeil

M. Grant MacNeil, C.C.F. de Vancouver-Nord, a ajourné le débat un peu après 11 heures. Il sera le premier orateur aujourd'hui. Lors-qu'il aura terminé son exposé on ajournera le débat sur la Bren à lundi, ce qui permettra à la Chambre d'étudier des mesures du gouvernement.

Léopold RICHER

Les deux derniers diocèses établis par Pie XI

Amos et Hearst

Ottawa, 10. (C.P.) — Par coïncidence, S. E. Mgr Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, se sera trouvé à Rome au moment de la mort des deux derniers papes. En effet, Mgr Forbes est actuellement à Rome pour sa visite ad limina. Il était donc dans la Ville Éternelle au moment de la mort de Sa Sainteté Pie XI. De même Mgr Forbes se trouvait en visite à Rome, au moment de la mort de Sa Sainteté Benoît XV, en 1922.

Le délégué apostolique au Canada, Mgr Antoniutti, qui a signalé cette coïncidence, a aussi rappelé que les deux derniers diocèses établis dans le monde catholique par le Pontificat qui vient de disparaître sont deux diocèses canadiens: ceux de Hearst et d'Amos.

L'Allemagne et la Méditerranée

Berlin, 10. (A.P.) — Le ministre allemand des Affaires étrangères, M. Joachim von Ribbentrop, a informé l'ambassadeur de France, M. Robert Coulondre, que l'Allemagne considère la Méditerranée comme la sphère d'influence de l'Italie en tant qu'il s'agit de l'axe Rome-Berlin. Les questions méditerranéennes n'intéressent donc pas directement l'Allemagne, dit-il.

Les mercredis aux Communes

Ottawa, Ont., 10. (D.N.C.) — Le premier ministre inscrit aux procès-verbaux de la Chambre un avis de motion pour abolir le mercredi comme jour des députés: "Que le mercredi 15 février prochain, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement aient priorité, le mercredi, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés, et les avis de motions pour le dépôt de documents."

La Catalogne entièrement occupée

La Tour de Carol, France, 10. (C.P.-Havas). — Les troupes nationalistes espagnoles ont occupé aujourd'hui la ville de Puigcerda, près de la frontière française en Catalogne occidentale. L'occupation de Puigcerda termine l'occupation de la Catalogne par les armées du généralissime Franco.

Radio-Canada et Pie XI

La Société Radio-Canada présentera, ce soir, des programmes spéciaux à l'occasion de la mort de Sa Sainteté Pie XI.

A 7 h. 30, au poste CBF, le R. P. Georges Simard, O.M.I., de l'Université d'Ottawa, donnera une causerie sur la vie de Pie XI. A 7 h. 45, au poste CBM, la causerie sera répétée en anglais.

De 10 h. à 11 h., le poste CBF présentera un sketch spécial intitulé *Cavalcade*, qui racontera les principaux événements du glorieux règne de Pie XI.

"Mgr Lafliche et son temps"

Les éditions du Zodiaque à Montréal viennent de publier le dernier livre de M. Robert Rumilly, *Mgr Lafliche et son temps*. Il était audacieux de s'attaquer à un sujet aussi difficile, aussi délicat, mais, écrit M. Jules Borion dans *l'Action catholique*, M. Rumilly l'a fait "avec un jugement et un bon sens qui lui ont permis d'éviter les écueils". Il l'a fait, dit encore notre confrère, "avec un discernement qui lui a permis de situer bien dans leurs cadres beaucoup de personnages en vedette, et de résumer avec clarté des situations restées troubles pour un grand nombre de ceux qui les ont vues... M. Rumilly mérite d'être félicité pour la manière dont il a mis cette importante tranche de notre histoire sous les yeux du public; et ceux qui s'appliqueront à lire son livre dans l'esprit qu'il faut y trouveront des renseignements particulièrement utiles et une documentation des plus riches."

Mgr Lafliche et son temps est en vente au Service de Librairie du *Devoir*, \$1.00.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre Dame (est), Montréal.

Quelle date?

Voyez ici:

1939 FEVRIER 1939						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

M. Joseph-Grégoire Bastien

prêtre de Saint-Sulpice

(Ecrit pour le "Devoir" de Montréal)

Aujourd'hui même, avaient lieu, ce matin, à Notre-Dame, dans l'apparat funéraire toujours si modeste que veut la coutume sulpicienne, les funérailles de M. Joseph-Grégoire Bastien, bon fils de M. Olier et prêtre selon l'esprit de Dieu.

Né à Terrebonne, le 3 mars 1865, il aurait eu 74 ans le mois prochain. Entré dans la compagnie de Saint-Sulpice, en 1888, au sortir de ses études classiques au collège de Montréal et au séminaire de philosophie voisin, il y a vécu toute sa vie, soit exactement un demi-siècle. Après ses trois années de grand séminaire, qu'il termina par l'obtention du grade de licencié en théologie, il fut ordonné prêtre à Montréal, le 12 septembre 1891, et s'en alla faire son année de "solitude" à Issy, près Paris. Il vint ensuite compléter sa formation ecclésiastique au Collège Canadien de Rome, d'où il suivit, à La Propagande, les cours de Mgr Lorenzelli (plus tard cardinal) et conquit brillamment son doctorat en philosophie. Revenu dans notre ville, il enseigna successivement au séminaire de philosophie de 1896 à 1903, au collège de Montréal de 1903 à 1910, de nouveau au séminaire de philosophie de 1910 à 1924. Il a été, de 1924 à 1935, pendant onze ans, supérieur ou recteur du Collège Canadien de Rome. De retour à Montréal en 1935, on le chargea de la direction des élèves de cinquième année de théologie. Il avait dû, l'an passé, prendre sa retraite au vieux presbytère de Notre-Dame. Frappé de paralysie il y a quinze jours, il fut conduit à l'Hôtel-Dieu. Il parut d'abord se remettre un peu et prendre du mieux. Une seconde attaque amena sa mort le 7 février. J'ai l'honneur d'avoir été le confrère de classe et le compagnon

d'études de M. Bastien, d'abord pendant quelques années au collège de Montréal, puis au grand séminaire y attaché et enfin au Collège Canadien de Rome. Je le connaissais bien; et je peux écrire en toute sincérité qu'il m'a toujours édifié et que je l'estimais profondément. Modeste et simple, un peu froid peut-être, concentré en lui-même et distant, pieux dans l'âme et solidement instruit, d'esprit positif et de cœur généreux, il se donnait à ses élèves ou à ses dirigés, comme à la pratique des plus hautes vertus, avec un grand zèle et un parfait abandon. Il excellait, si je ne me trompe, en mathématiques et en sciences exactes. Mais sa formation ou sa culture générale était aussi très poussée et c'était un philosophe et un théologien de distinction. Tout à ses devoirs de professeur et à ses exercices de piété il ne se repaissant guère au dehors et il était peu connu, je pense, du grand public. Supérieur du Collège Canadien à Rome, il lui fallut entretenir des relations avec de grands personnages. Il resta quand même un fervent de la modestie sulpicienne. Son action à l'extérieur, a-t-on dit, manquait un peu d'allant. Sévère à lui-même, bien qu'en se montrant condescendant il ne fût pas tendre pour les autres, mais juste et digne en tout et pour tous. On aurait cru volontiers que, s'il ne se désintéressait pas complètement des choses de la terre, il pensait plutôt constamment à celles du ciel.

Je l'avais revu, l'été dernier, à notre réunion de confrères de classe, chez l'abbé Brosseau, au collège Laval de Saint-Vincent-de-Paul. Certes, il avait vieilli, comme nous tous, ses confrères. Il paraissait toutefois encore solide et son cœur surtout était resté jeune. Bienheureux les purs! Il me semblait qu'on le retrouvait, maintenant septuagénaire, ce qu'il était jadis écolier: bon, affable, courtois, mais réservé, correct et sage avant tout.

Sur la tombe de ce confrère à l'âme si haute, qu'on enfonçait aujourd'hui dans la crypte du grand séminaire de la Montagne, près de

Soignez et fortifiez vos VOIES RESPIRATOIRES avec une boîte de PASTILLES VALDA

celles de tant d'illustres maîtres et formateurs du clergé canadien, dont il a suivi fidèlement les traditions, les us et les coutumes, je dépose mon humble hommage de sincère et profond respect.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR

Nos éphémérides

10 février 1638

Querelles intestines

Sous l'ancien régime les gouverneurs d'un district se considéraient un peu comme des seigneurs féodaux et s'engendraient chicane dans le but d'arrondir leur territoire aux dépens d'un gouverneur voisin. Bien significative apparaît la querelle qui séparait La Tour et d'Aulnay. Ce qui rendit plus graves encore ces dissensions sur le territoire acadien, c'est que les Anglais, notamment John Winslow, principal commis de la compagnie de Plymouth au poste de Kinibeki, soutenaient La Tour. A la suite d'une longue série de revers, ce dernier avait dû se réfugier à Qué-

DOULEURS Sans ennui pour le cœur ni l'estomac

MIGRAINES NEURALGIES MAUX DE DENTS MAUX DE TÊTE LUMBAGO RHUMATISME INSOMNIE

KALMINE Rapidité d'action Effet persistant Économique

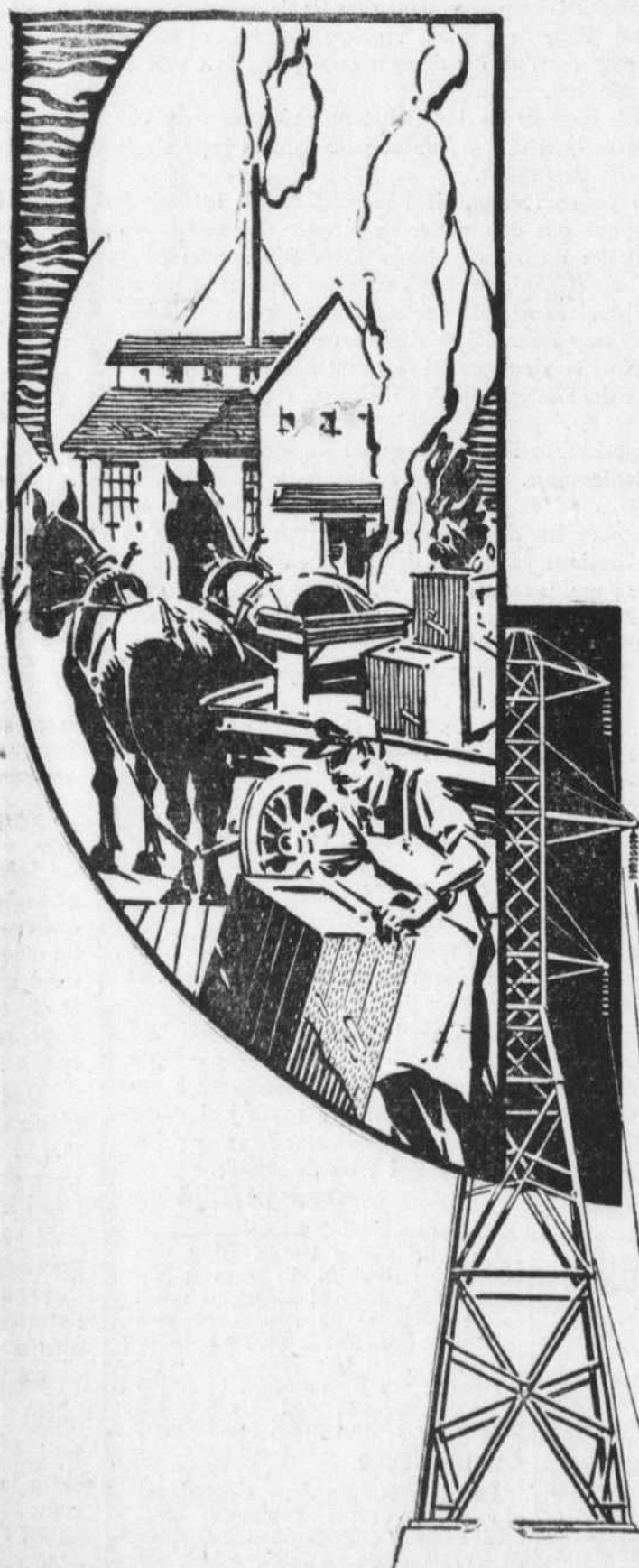
Agent général au Canada J. ALFRED OUMET 84 E. rue St-Paul Montréal

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

bec. Le 10 février 1638, une ordonnance royale définissait les frontières des deux territoires de l'Acadie. D'Aulnay fut nommé lieutenant général du roi "en la côte des Etchmins, à prendre depuis le milieu de la terre ferme de la baie Française, en tirant vers les Virgines et gouverneur de Pentagouet". Il lui était défendu de s'immiscer dans les affaires de l'habitation appartenant à La Tour sur la rivière Saint-Jean. Ce dernier demeura lieutenant général du roi "en la côte d'Acadie, depuis le milieu de la baie française jusqu'au détroit de Canseau". Cependant cette nouvelle ordonnance n'apporta pas de changement dans les dispositions des deux adversaires.

Feu Mme Trevelyan

Mme W. Trevelyan est décédée à l'âge de 80 ans. La dépouille est exposée aux Salons funéraires Poirier, coin des rues St-Denis et Beaubien, d'où le cortège se mettra en marche, demain matin, pour les funérailles qui auront lieu à 9 heures à l'église Saint-Arsène.



L'électricité accélère la production

◆ L'électricité a accéléré la production de l'industrie manufacturière. L'utilisation de la force motrice électrique a augmenté la possibilité de production des ouvriers et, par conséquent, leur puissance de gain en même temps que la prospérité de la province.

◆ La valeur brute des produits industriels du Québec s'est accrue de \$158,000,000 en 1900 à \$821,000,000 en 1935, soit une augmentation de 419 pour cent.

◆ Un tiers environ de tous les établissements manufacturiers de la province sont situés dans le territoire desservi par la compagnie. La valeur brute de leurs produits compte pour plus de la moitié de la production manufacturière de la province.

◆ Cet énorme volume de production dans notre région n'a été possible que grâce à un approvisionnement sûr et toujours suffisant en service électrique.

NOTE: Les chiffres cités ici sont tirés de rapports du Bureau Fédéral de la Statistique.

Le combustible et l'électricité utilisés en laiterie comptent en moyenne pour seulement 1.1 cent par dollar de valeur brute des produits, beurre, fromage, lait condensé, etc.



CALENDRIER

Demain: SAMEDI, 11 février 1939

Notre-Dame de Lourdes

Lever du soleil, 7 h. 11.

Coucher du soleil, 5 h. 19.

Lever de la lune, 1 h. 17.

Coucher de la lune, 11 h. 02.

Pleine lune, le 4, à 2 h. 55m. du matin.

Dernier quart, le 10, à 11h. 12m. du soir.

Nouvelle lune, le 19, à 3 h. 28m. du matin.

Premier quart, le 26, à 10h. 26m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

PLUS FROID, AVEC NEIGE

MAXIMUM et MINIMUM
Aujourd'hui maximum 20.
Même date l'an dernier 16.
Minimum aujourd'hui 0.
Même date l'an dernier 10.
BAROMETRE: 10 h. 2 m. 30.00. 11 h. a.m.
29.90. Midi: 29.85.

Chiffres fournis par
Mme L.-P. de Mele, 7521 rue Saint-Denis,
Montréal.

Radio-Canada va s'établir dans l'Est commercial

La Société vient de s'entendre définitivement, à ce sujet, avec la ville — Un splendide immeuble de style moderne — La ville développera un parc autour du nouvel édifice

Le centre Radio-Canada sera définitivement établi rue DeMontigny, entre St-Denis et St-Hubert, sur le terrain laissé vacant par la démolition de l'ancienne Ecole de Réforme.

L'accord intervenu entre la ville de Montréal et la Société Radio-Canada sera suivi, ces jours-ci, par un contrat en bonne et due forme signé par les autorités municipales d'une part et les autorités de Radio-Canada de l'autre, la ville de Montréal cédant le terrain à la Société à charge par celle-ci de faire tous les frais de l'établissement en question. La ville cède ce terrain à titre gracieux.

La nouvelle construction sera de style moderne, construite à l'épreuve du feu et comprendra quatre étages; cet édifice aura un million de pieds de cubes de superficie et approximativement 200 pieds par 200.

Les travaux devront commencer d'ici le 1er juin prochain au plus tard. Les plans sont en préparation. Il y aura demande de soumissions d'ici peu de semaines.

M. Charles David, architecte, exécutera les plans et aura la surveillance des travaux.

On calcule que le coût de la construction seulement dépassera \$500,000. Il y aura en sus de l'installation des studios et bureaux de Radio-Canada.

Les travaux d'aménagement du parc avoisinant seront aux frais de la ville et seront probablement portés au compte des travaux de chômage. Le nouvel immeuble contiendra, dit-on, deux salles de spectacles: l'une grande, l'autre moyenne.

Le gouvernement interimaire de l'Eglise

Les fonctions du cardinal Pacelli — Les Congrégations générales chaque jour — L'Anneau du Pêcheur — Les mêmes honneurs qu'au Pape — La préparation du Conclave

Cité du Vatican, 10. — Après la mort du Pape, l'autorité passe, dans certaines limites, au Sacré Collège, principalement au cardinal Camerlingue, mandataire de ses collègues. Le secrétaire d'Etat cesse ses fonctions; elles sont remplies, pendant l'interregne, par le prélat secrétaire du Sacré Collège. Le présent Camerlingue est le cardinal Pacelli.

Les fonctions de Camerlingue ou de Surintendant de l'Etat pontifical sont très anciennes dans l'Eglise. A la mort du Pape, le Camerlingue devient alors en quelque sorte le "chef effectif du pouvoir exécutif".

Le Camerlingue reçoit du Maître de Chambre l'anneau du Pêcheur du Pape défunt, et cet anneau sera quelques jours plus tard solennellement brisé. Mais c'est le Camerlingue encore qui, après le dernier scrutin du Conclave, passera au Pape récemment élu le nouvel anneau du Pêcheur.

Dans le gouvernement interimaire, le Camerlingue est assisté de trois cardinaux chefs d'ordre, le doyen des cardinaux évêques, celui des cardinaux prêtres, celui des cardinaux diacres. Quand le Directeur convoque tous les cardinaux présents à Rome, c'est une Congrégation générale.

Les Congrégations générales se tiennent chaque jour à partir de la mort du Pape. Les cardinaux sont rangés, sous la présidence de leur doyen, par ordre d'ancienneté, autour des tables en fer à cheval recouvertes d'un tapis vert. Un secrétaire, qui expose les affaires, lit les documents ou procès-verbaux, et rédige les notes, est installé sur un escabeau, devant une petite table à part. La réunion commence par une prière.

Les cardinaux prêtent serment d'observer les constitutions et règlements des Conclaves. Un maître de cérémonie brise ensuite solennellement l'anneau du Pêcheur et la matrice des sceaux du Pape défunt, tandis que les requêtes et suppléments accordés, mais que la mort du Pape a empêché d'expédier, sont confiés, dans des bourses scellées, à deux prélats de la Chambre apostolique, afin qu'il n'y soit pas touché. Ces deux formalités marquent les limites des pouvoirs du Sacré Collège, pendant la vacance du Siège apostolique. Les cardinaux n'ont que des pouvoirs d'administration, non de juridiction.

Les cardinaux assemblés, représentent, après la mort du Pape et jusqu'à l'élection d'un nouveau pontife, l'autorité suprême. C'est pour quoi on leur rend les mêmes honneurs qu'au Pape; on fléchit le genou devant eux; ils siègent sous un baldachin; et, au lieu de porter la mantelletta "dont tout dignitaire de l'Eglise doit, en présence du Pape être revêtu par-dessus le rochet, ils découvrent leur rochet", c'est-à-dire prennent la moquette.

Un des premiers actes des cardinaux assemblés est de désigner le prélat qui prononcera l'oraison funèbre du Pape défunt et celui qui fera le discours d'ouverture du Conclave. Enfin une commission de trois cardinaux, parmi lesquels le Camerlingue, est formée pour s'occuper de la future élection. Cette commission rédige, au fur et à mesure de ses décisions, un rapport lu en congrégation plénière. Au cours d'une des premières congrégations on désigne aussi un confesseur du Conclave, puis, postérieurement, les médecins, pharmaciens, barbiers, valets et attachés divers qui, pendant la durée du Conclave, seront à la disposition des cardinaux.

Une commission de deux cardinaux s'occupe spécialement des secrétaires et domestiques que chaque cardinal peut garder avec lui pendant le conclave, tandis que trois autres cardinaux sont chargés de la surveillance et vérification de la clôture de l'Assemblée, en attendant de veiller à la sécurité et au bon ordre du service intérieur.

C'est dans ces congrégations que sont expédiées, à la pluralité des suffrages, par les cardinaux, les affaires urgentes que nécessite l'administration de l'Eglise.

C'est là que le Camerlingue fait ses communications. C'est là qu'on lit les télégrammes de condoléances arrivés du monde entier à propos de la mort du Pape. C'est là que sont reçus en corps les diplomates venant apporter la sympathie de leurs gouvernements, souverains et chefs d'Etat.

C'est là qu'on lit les télégrammes de condoléances arrivés du monde entier à propos de la mort du Pape. C'est là que sont reçus en corps les diplomates venant apporter la sympathie de leurs gouvernements, souverains et chefs d'Etat.

C'est là qu'on lit les télégrammes de condoléances arrivés du monde entier à propos de la mort du Pape. C'est là que sont reçus en corps les diplomates venant apporter la sympathie de leurs gouvernements, souverains et chefs d'Etat.

C'est là qu'on lit les télégrammes de condoléances arrivés du monde entier à propos de la mort du Pape. C'est là que sont reçus en corps les diplomates venant apporter la sympathie de leurs gouvernements, souverains et chefs d'Etat.

C'est là qu'on lit les télégrammes de condoléances arrivés du monde entier à propos de la mort du Pape. C'est là que sont reçus en corps les diplomates venant apporter la sympathie de leurs gouvernements, souverains et chefs d'Etat.

C'est là qu'on lit les télégrammes de condoléances arrivés du monde entier à propos de la mort du Pape. C'est là que sont reçus en corps les diplomates venant apporter la sympathie de leurs gouvernements, souverains et chefs d'Etat.

Message de M. King

Ottawa, 10. (D.N.C.) — Le message suivant a été envoyé par M. Mackenzie King au ministre de Sa Majesté au Vatican:

"Voudrez-vous bien transmettre à Son Excellence le secrétaire d'Etat du Saint-Siège l'expression suivante des sympathies du gouvernement du Canada dans la perte causée à la Cité Vaticane ainsi qu'à toute l'Eglise catholique par la mort de Sa Sainteté Pie XI.

"Le gouvernement du Canada se joint aux gouvernements d'autres pays pour exprimer ses regrets de la mort de Sa Sainteté le Pape Pie XI. La profonde tristesse ressentie par les membres de l'Eglise catholique du monde entier trouvera un écho dans toutes les parties du Canada où le dévouement du Pape Pie XI pour l'avancement spirituel de l'humanité avait conquis à Sa Sainteté l'estime et l'admiration de tous."

Message du maire Houde

Le maire de Montréal a envoyé cet avant-midi au secrétaire d'Etat du Saint-Siège un câblogramme de sympathie pour la mort du Souverain Pontife. Le comité exécutif a adopté une résolution de condoléances et a ordonné que le drapeau soit mis en berne sur l'hôtel de ville.

A l'assemblée de lundi, le conseil s'ajournera probablement en signe de deuil. Lors de la mort de S. S. Benoît XV, le conseil municipal, qui se réunissait le lendemain, 23 février 1922, s'était ajourné à une semaine en signe de deuil. C'est le leader du temps, M. Sansregret, qui avait proposé la résolution.

Le discours de M. Kelly

Nos forêts — La pulpe et le papier — Les droits de coupe — Amendements suggérés

Québec, 10. — Voici le résumé du discours prononcé hier au Conseil législatif par M. Kelly, représentant de Grandville:

Le représentant de Grandville, dès le début de son discours, passe en revue la loi des Terres et Forêts et la politique suivie jusqu'à présent par rapport à nos forêts. Il remonte à 1856 et dit que le gouvernement d'alors, pour la première fois, accorda des licences pour la coupe de bois sur le domaine public, "afin de rendre utiles les ressources des territoires boisés et ne pas les maintenir dans leur état improductif". Les ventes, dit-il, sont devenues bien nombreuses par la suite et, avant longtemps, la province s'est trouvée confrontée avec deux catégories de détenteurs de licences à bois: ceux qui occupaient du bois sur leurs terrains et les autres, qui les détenaient avec l'intention de s'enrichir en les vendant à d'autres. Les premières régions se sont développées et sur les autres la pauvreté s'est installée, dit-il, ajoutant: "Aujourd'hui nous faisons grands frais, et cela avec plus ou moins de succès, pour induire les fils de ceux qui ont été chassés de la campagne à y retourner pour défricher les terres qu'on a refusé de vendre à leurs parents quelques années auparavant."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

M. Kelly passe ensuite à la question de la pulpe et du papier, disant que cette industrie est un grand atout pour la province et qu'on doit l'encourager par tous les moyens légitimes possibles. Puis il mentionne que bien des plaintes que nous entendons aujourd'hui contre les trusts proviennent de ceux qui ont perdu leurs économies à la suite de la débâcle de cette industrie. "Le gouvernement, en décrétant qu'il sera illégal d'hypothéquer une propriété pour plus que sa valeur réelle, a adopté une politique saine et constructive qui, on le sait, empêchera la répétition des abus du passé. Pour que la province puisse jouir du plein rendement qu'elle a droit d'attendre de son domaine forestier, il faudra que cette législation délègue au gouvernement l'autorité nécessaire pour faire disparaître les abus qui existent actuellement."

61 cardinaux

Leur nationalité

Cité du Vatican, 10 (AP) — Le Sacré Collège se compose de 70 cardinaux, mais il est rare que le nombre en soit complet. Il en compte présentement soixante et un, qui se répartissent comme suit: trente-cinq Italiens, six Français, trois Espagnols, trois Américains, trois Allemands, un Canadien, un Irlandais, un Anglais, un Portugais, un Hongrois, un Autrichien, un Brésilien, un Polonais, un Argentin, un Syrien, un Tcheco-Slovaque.

Miaja ne négocie pas la paix

(Dernière heure)

MADRID, 10. (A.P.) — Le général Jose Miaja, qui a été nommé hier soir commandant de toutes les armées rouges de l'Espagne centrale, a déclaré qu'il était absurde de prétendre que son état-major négocie la paix. Son état-major ne prendrait jamais sur lui d'engager pareilles négociations; pour sa part, je ne fais qu'obéir aux ordres du gouvernement."

On apprend que les bombardements d'Alicante et d'Alcoy par l'aviation nationaliste ont fait aujourd'hui 10 morts et 15 blessés. Alcoy avait également été bombardée hier.

Bulletin météorologique

Toronto, 10 (C.P.) — Voici le temps qu'il fera, probablement, demain:

Région de Montréal et d'Ottawa: vents forts de l'ouest, plus froid, avec neige.

Vallée du bas St-Laurent: vent fort de l'est soufflant vers le sud avec neige, pluie, grésil ou pluie; plus froid, demain soir.

Nord-ouest du Québec: vents de l'ouest et du nord-ouest, plus froid avec neige locale.

Lac St-Jean: vent fort de l'ouest, avec vent fort de l'ouest; golfe et rive nord: vents forts de l'est et du sud-est, avec neige et verglas.

Baie des Chaleurs: vent fort du sud-est, neige et verglas.

Mort de Sr Sainte-Claire

Les Trois-Rivières, 10. — Les Religieuses Ursulines des Trois-Rivières sont en deuil par la mort de Soeur Sainte-Claire (Mary Beaulieu) survenue au monastère, à l'âge de 87 ans, dans la 65e année de sa profession religieuse.

Soeur Sainte-Claire fut d'abord au pensionnat, durant une vingtaine d'années. Par la suite, elle dirigea l'externat de Sainte-Ursule durant une dizaine d'années, l'école Saint-Louis de Gonzague durant quinze ans. Elle fut durant trois ans supérieure chez les Ursulines de Grand'Mère. Elle laisse dans le deuil, ses arrière-nièces, Mmes Sarfield Malone, Eugène Hamel, Arthur Marchand, F. Frenette, Mlle Thérèse Marchand, Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus (Stella Duguay), sous-prieure du Carmel de Chin-E-We, près de Changhai, en Chine; ses arrière-neveux, Desmond Malone, des Trois-Rivières; Philippe et Edouard Poliquin, de Montréal.

Soeur Sainte-Claire fut d'abord au pensionnat, durant une vingtaine d'années. Par la suite, elle dirigea l'externat de Sainte-Ursule durant une dizaine d'années, l'école Saint-Louis de Gonzague durant quinze ans. Elle fut durant trois ans supérieure chez les Ursulines de Grand'Mère. Elle laisse dans le deuil, ses arrière-nièces, Mmes Sarfield Malone, Eugène Hamel, Arthur Marchand, F. Frenette, Mlle Thérèse Marchand, Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus (Stella Duguay), sous-prieure du Carmel de Chin-E-We, près de Changhai, en Chine; ses arrière-neveux, Desmond Malone, des Trois-Rivières; Philippe et Edouard Poliquin, de Montréal.

Soeur Sainte-Claire fut d'abord au pensionnat, durant une vingtaine d'années. Par la suite, elle dirigea l'externat de Sainte-Ursule durant une dizaine d'années, l'école Saint-Louis de Gonzague durant quinze ans. Elle fut durant trois ans supérieure chez les Ursulines de Grand'Mère. Elle laisse dans le deuil, ses arrière-nièces, Mmes Sarfield Malone, Eugène Hamel, Arthur Marchand, F. Frenette, Mlle Thérèse Marchand, Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus (Stella Duguay), sous-prieure du Carmel de Chin-E-We, près de Changhai, en Chine; ses arrière-neveux, Desmond Malone, des Trois-Rivières; Philippe et Edouard Poliquin, de Montréal.

Soeur Sainte-Claire fut d'abord au pensionnat, durant une vingtaine d'années. Par la suite, elle dirigea l'externat de Sainte-Ursule durant une dizaine d'années, l'école Saint-Louis de Gonzague durant quinze ans. Elle fut durant trois ans supérieure chez les Ursulines de Grand'Mère. Elle laisse dans le deuil, ses arrière-nièces, Mmes Sarfield Malone, Eugène Hamel, Arthur Marchand, F. Frenette, Mlle Thérèse Marchand, Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus (Stella Duguay), sous-prieure du Carmel de Chin-E-We, près de Changhai, en Chine; ses arrière-neveux, Desmond Malone, des Trois-Rivières; Philippe et Edouard Poliquin, de Montréal.

Soeur Sainte-Claire fut d'abord au pensionnat, durant une vingtaine d'années. Par la suite, elle dirigea l'externat de Sainte-Ursule durant une dizaine d'années, l'école Saint-Louis de Gonzague durant quinze ans. Elle fut durant trois ans supérieure chez les Ursulines de Grand'Mère. Elle laisse dans le deuil, ses arrière-nièces, Mmes Sarfield Malone, Eugène Hamel, Arthur Marchand, F. Frenette, Mlle Thérèse Marchand, Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus (Stella Duguay), sous-prieure du Carmel de Chin-E-We, près de Changhai, en Chine; ses arrière-neveux, Desmond Malone, des Trois-Rivières; Philippe et Edouard Poliquin, de Montréal.

Soeur Sainte-Claire fut d'abord au pensionnat, durant une vingtaine d'années. Par la suite, elle dirigea l'externat de Sainte-Ursule durant une dizaine d'années, l'école Saint-Louis de Gonzague durant quinze ans. Elle fut durant trois ans supérieure chez les Ursulines de Grand'Mère. Elle laisse dans le deuil, ses arrière-nièces, Mmes Sarfield Malone, Eugène Hamel, Arthur Marchand, F. Frenette, Mlle Thérèse Marchand, Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus (Stella Duguay), sous-prieure du Carmel de Chin-E-We, près de Changhai, en Chine; ses arrière-neveux, Desmond Malone, des Trois-Rivières; Philippe et Edouard Poliquin, de Montréal.

Soeur Sainte-Claire fut d'abord au pensionnat, durant une vingtaine d'années. Par la suite, elle dirigea l'externat de Sainte-Ursule durant une dizaine d'années, l'école Saint-Louis de Gonzague durant quinze ans. Elle fut durant trois ans supérieure chez les Ursulines de Grand'Mère. Elle laisse dans le deuil, ses arrière-nièces, Mmes Sarfield Malone, Eugène Hamel, Arthur Marchand, F. Frenette, Mlle Thérèse Marchand, Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus (Stella Duguay), sous-prieure du Carmel de Chin-E-We, près de Changhai, en Chine; ses arrière-neveux, Desmond Malone, des Trois-Rivières; Philippe et Edouard Poliquin, de Montréal.

Soeur Sainte-Claire fut d'abord au pensionnat, durant une vingtaine d'années. Par la suite, elle dirigea l'externat de Sainte-Ursule durant une dizaine d'années, l'école Saint-Louis de Gonzague durant quinze ans. Elle fut durant trois ans supérieure chez les Ursulines de Grand'Mère. Elle laisse dans le deuil, ses arrière-nièces, Mmes Sarfield Malone, Eugène Hamel, Arthur Marchand, F. Frenette, Mlle Thérèse Marchand, Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus (Stella Duguay), sous-prieure du Carmel de Chin-E-We, près de Changhai, en Chine; ses arrière-neveux, Desmond Malone, des Trois-Rivières; Philippe et Edouard Poliquin, de Montréal.

Soeur Sainte-Claire fut d'abord au pensionnat, durant une vingtaine d'années. Par la suite, elle dirigea l'externat de Sainte-Urs



Directrice: Germaine BERNIER

Savoir se ménager des loisirs

Depuis longtemps vous n'avez pas eu un moment de détente, vous n'avez pas vu ni votre famille ni vos amis. Vos tâches quotidiennes vous absorbent toute, et chaque jour, et vous rêvez d'une évasion qui vous semble impossible...

Préparez-vous une semaine de loisirs

En la préparant méthodiquement, vous pouvez toute une semaine réduire vos besognes à l'essentiel et réduire cet essentiel à bien peu de choses. Voyez plutôt:

1° Mettez soigneusement de côté le vieux linge qui ne servira plus qu'une fois et réservez-le pour cette semaine-là, vous aurez ainsi peu ou pas de lessive à faire, certainement pas de raccommodage.

2° Composez vos menus de telle sorte que le jambon, les oeufs, les pâtes, le riz, les salades de tous genres, les fromages, les fruits y aient une large part.

3° Une dépense à faire: l'achat d'assiettes en carton et de papier sulfurisé. Vous mettez une feuille de papier sur l'assiette et ne changez que de papier à chaque service; cela ne vous reviendra pas très cher.

Faites collaborer votre courage

Rien ne nuit plus à la bonne atmosphère d'un foyer que la trop grande fatigue de la maîtresse de maison. En insistant bien sur ce que votre semaine de repos a d'exceptionnel, vous obtiendrez non seulement qu'on accepte avec joie les dispositions décrites plus haut, mais même qu'on participe plus activement à la tenue de la maison. Chacun prendra volontiers pour huit jours une des tâches qui vous incombent habituellement.

Il vous faudra seulement savoir remercier, comme d'un beau cadeau, et justifier ces efforts par un repos vraiment goûté et profitable. Si vous en profitez pour entreprendre de nouvelles besognes, on ne vous le pardonnerait pas.

Marquez nettement la reprise

Pour accentuer le caractère provisoire de cette activité ralentie, et pour faire valoir aussi l'utilité de vos efforts dans la maison, vous marquez la reprise de vos travaux par un repas plus soigné et un raffinement nouveau dans le décor ou la tenue de la maison: fleurs bien arrangées, ou petite réception bien réussie. Même si cela vous donne un peu plus de peine pendant deux ou trois jours, le repos l'emportera encore et la bonne entente en famille n'aura qu'à y gagner.

La bonne cuisine

Recettes "Catelli"

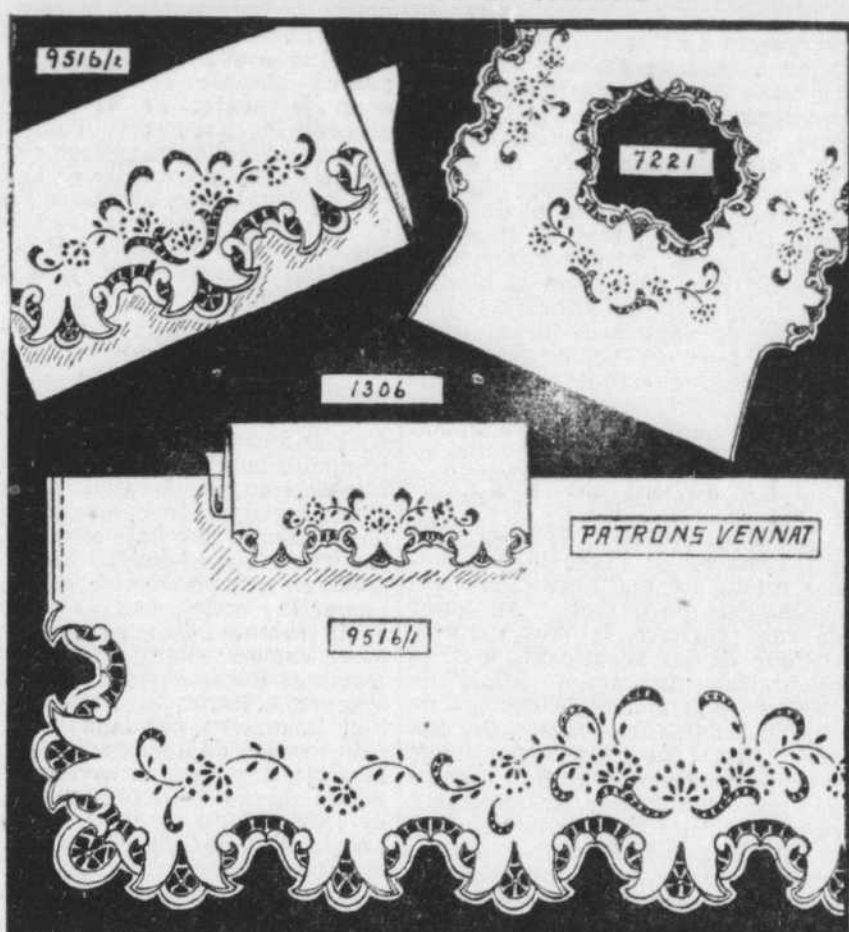
FLANC AUX NOUILLES AUX OEUFS CATELLI

1 paq. de nouilles aux oeufs Catelli fines
1 pinte de lait.
2 oeufs.
3 c. à table de sucre.
3/4 c. à thé de vanille ou citron.
1 pincée de sel.
Brûler les nouilles et faire bouillir dans le lait. Ajouter le sucre, sel, essence, et les oeufs bien battus. Verser le tout dans un plat beurré et faire gratiner dans un four à feu modéré.

CREME DE TOMATES A LA "CATELLI"

1 grosse boîte (30 oz.) spaghetti cuit Catelli.
1 pinte de lait, sel, poivre.
Faire chauffer le lait et dès qu'il commence à bouillir verser le contenu de la boîte de spaghetti préparé Catelli. Assaisonner et retirer du feu. Servir avec des biscuits ou des croûtons de pain.

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE



PARURE DE CHAMBRE "ART MODERNE"

No 9516 — DRAP à tracer, 30c; perforé, 75c; au fer chaud, 50c. Etampé 1 x 2 1/4 vgs sur coton blanc fini toile deux qualités, \$1.25 ou \$1.75. Drap complet, 2 x 2 1/2 vgs, \$1.98 ou \$2.75. Sur pure toile, \$2.75 ou \$5.00. Coton à broder français, 75c.

No 9516 — TAIE à tracer, 18c; perforée, 35c; au fer chaud, 20c la paire. Etampée sur coton fini toile deux qualités, 98c ou \$1.55 la paire. Coton à broder, 30c.

No 1306 — SERVIETTES DE TOILETTE assorties, à tracer, 15c; perforées, 30c; au fer chaud, 20c la paire. Etampées, 18 x 27 pcs sur toile hêtre suivant qualité, 25c ou 45c. Sur superbe toile blanche, 65c. Coton à broder, 15c.

No 7221 — ROBE DE NUIT à tracer, 20c; perforée, 50c; au fer chaud, 35c. Etampée sur nansouk blanc fin, deux qualités, 98c ou \$1.45. Sur broadcloth de couleur rose, bleue, jaune ou pêche, 89c. Coton à broder, 25c.

Circulaire de nappes, 5c; circulaire de baptême, 5c; circulaire religieuse, 5c. Abonnez-vous à notre revue de broderie et musique, 12c seulement par an.

COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

VENDREDI, 10 FEVRIER 1939

Ci-inclus.....pour patrons nos.....

Nom.....

Adresse.....

Chez les Soeurs de la Charité

ENTREES AU POSTULAT ET CEREMONIE DE VETURE

Saint-Hyacinthe. (D.N.C.) — Dix-neuf jeunes filles viennent de faire leur entrée au postulat des RR. SS. de la Charité de Saint-Hyacinthe, à l'Hôtel-Dieu. Ce sont Mlle Estelle Soutière, de Ste-Brigide; Germaine Mercier, de Chambly; Thérèse Reine, de Saint-Liboire; Ida Tétrault, de Granby; Bernadette Raquière, de Manville; R.L. Cécile Larivière, de St-Hyacinthe; Jeanette Laplante, de St-Hyacinthe; Hélène Pélissier, de Martinville; Marie-Ange Laliberté, de St-Liboire; Gertrude Paulhus, de St-Bonaventure; Mariette Darveau, de Saint-Camille; de Wolfe; Germaine Cusson, de Drummondville; Clara Lemelin, de St-Elie d'Orford; Donia Gagnon, de Berlin, N.H.; Marie-Anne Boucher, de Sorel; Alice Lincourt, de Saint-Simon; Louise Charbonneau, de Saint-Hyacinthe; Gabrielle Dupré, de Montréal; Candide Lefebvre, G.M.G. de St-Hyacinthe.

La cérémonie de vesture a eu lieu dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Elle était présidée par M. l'abbé Adélard Lavallée, aumônier de l'institution.

Ont revêtu l'habit de la communauté: les RR. SS. Pauline Beauregard, de Marieville; Simone Gamelin, dite Ste-Blanche, de Manches; Simone Deslandes, dite Saint-Maurice, de Roxton Falls; Alice Plante, dite Soeur Bilodeau, de Sherbrooke; Gabrielle Tanguay,

dite Saint-Gabriel-Lallement, de Cowansville; Irène Pepin, dite St-Placide, de Martinville; Marie-Antoinette Goyette, dite Saint-Roch, de Farnham; Lucienne Lacroix, dite Ste-Lucienne, de Waterville; Léon Chagnon, dite Ste-Léonie, de St-Théodore d'Acton; Cécile Auger, dite Saint-Viateur, de Saint-Marcel; Estelle Lefebvre, dite du Saint-Rosaire, de Berlin, N.H.; Ernestine Laliberté, dite Sainte-Ernestine, de Saint-Liboire; Alice Beauregard, dite Saint-Pascal, de Saint-Jean-de-Valois; Jeanne Lussier, de Roselle, N.J.; Jeanne Lussier, de Roselle, N.J.; Evelyn Pratt, dite Ste-Cristine, de Lewiston, Maine; Laudia Foisy, de Valcourt; Antoinette Sorel, de Farnham; Thérèse Girouard, dite St-Augustin, de Saint-Antoine.

Cette cérémonie de vesture fut suivie d'une profession temporaire, présidée par M. le chanoine N. Delorme, directeur du Grand Séminaire de Saint-Hyacinthe, assisté de MM. les abbés A. Lavallée, chapelain de l'institution, et E. Morin, des Missions Etrangères, de Pont-Viau. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Armand Brouillard, professeur au Séminaire.

Ont prononcé leurs vœux: Soeurs Jeanne Laroche, de Saint-Hyacinthe; Clotilde Audet, de Montréal; Laura Groleau, dite Sainte-Adèle, de Saint-Hyacinthe; Mildred Rancourt, de Waterville, Maine; Agnès Baron, d'Eagle Lake, Maine; Marie-Anne Després, dite Soeur Lemay, de Saint-Hyacinthe; Gertrude Fleury, de Saint-Samuel de Horton; Simone Lafortune, de Saint-Hyacinthe; Hilda Angers, dite Marie-du-Calvaire, de Victoriaville; Bernadette Thériault, de Berlin, N.H.; Gabrielle Bernard, dite Saint-Hilaire, d'Acton Vale.

La vie pratique

L'entretien de vos fourrures.

La bonne conservation des fourrures exige un entretien régulier. La plupart des fourrures peuvent être confiées au dégraisseur, qui les plonge dans un bain de benzine.

Vous pouvez agir de même à la maison, mais cette opération est toujours délicate et doit être menée dans une pièce aérée et loin de toute flamme. Vous pouvez aussi traiter vos fourrures foncées par la sciure fine de cèdre ou d'acajou, que vous vous procurerez chez les fourreurs ou chez les ébénistes; les fourrures claires, avec du son chauffé dans une casserole, et les fourrures blanches avec de la farine, de la magnésie calcinée ou de la craie en poudre. Vous commencez par brosser soigneusement la fourrure, par l'enduire en l'appliquant avec force, poils en dessus, sur une table. Au besoin, défaits les doublures. Frottez à plusieurs reprises avec la poudre prise par poignées. Quand vous estimez que les crasses sont absorbées, frottez avec une flanelle propre, battez avec des baguettes et secouez jusqu'à la complète disparition de la poudre absorbante.

Pour les cravates d'hermine, les écharpes de renard blanc, il est un moyen encore plus radical, afin de les rendre impeccables, car ces jolies fourrures précieuses doivent être, ainsi que leurs blanches doublures, toujours nettes. Vous les trempez dans une cuvette remplie de benzine, laissez-les un moment, puis roulez-les dans un linge largement arrosé de farine ou de talc. Ne vous affolez pas de l'aspect lamentable que prennent vos fourrures lorsque vous les sortez de la benzine, même si elles ont l'air encore plus sales qu'en y entrant. Après les avoir bien roulées dans la poudre blanche, suspendez-les dans une pièce très aérée, au bout d'un ou deux jours, secouez-les sur un balcon ou dans une cour, et vous aurez de magnifiques fourrures.

Pour remettre en état une fourrure mouillée, étendez le vêtement sur une table, puis recouvrez-le complètement d'acide borique en paillettes. Laissez en contact pendant dix à douze heures. Brossez ensuite avec une brosse douce, dans le sens des poils.

Pour redonner du brillant à une fourrure délastrée, frottez-la, tous les jours dans le sens des poils, avec une éponge fine imprégnée d'essence de térébenthine. Laissez sécher à l'air. Finalement, saupoudrez de talc, battez puis secouez.

Faits et glanes

Le vrai nom du Spitzberg

Le Spitzberg est, aujourd'hui, familier aux Européens de toutes les nations qui, en été, y partent en grand nombre sur des navires de croisières.

Ce magnifique et étrange pays n'est connu, surtout en France, que sous le nom de Spitzberg. C'est ce nom que les Hollandais lui donnèrent à la fin du XVI^e siècle, quand ils découvrirent ses montagnes pointues (*Spitze*: la pointe).

Mais le nom officiel, donné par la Norvège au Spitzberg et aux îles voisines — territoires placés sous sa souveraineté en 1920 — est *Svalbard*. Les Norvégiens emploient ce vocable dans le même esprit qu'ils disent Oslo, et non plus Christiania.

Ce nom est emprunté à un passage des Annales islandaises, où il est dit qu'en 1194 les Norvégiens découvrirent un pays qu'ils appelèrent Svalbard.

Le nom est formé, comme *Grœnland* (pays vert), d'un adjectif et d'un substantif. *Bard* veut dire: bord, côte, talus; *sval*, froid, battu des vents. Le nom norvégien du Spitzberg signifie donc: hauteur, battue par les vents — ce qui est, effectivement, le cas, pendant presque toute l'année.

Les thalers de Marie-Thérèse et l'Orient

Récemment encore, la Monnaie de Londres a procédé de nouveau à la frappe du thaler d'argent de Marie-Thérèse à la demande de la colonie anglaise d'Aden, du Soudan anglo-égyptien, et de certains territoires arabes sur les rives de la mer Rouge, où cette vieille monnaie autrichienne conserve tout son prestige auprès des populations indigènes.

Comme dimension, le thaler de Marie-Thérèse rappelle la pièce anglaise de cinq shillings, mais il contient plus d'argent. Il est curieux de noter que, pour ne pas troubler les Orientaux habitués de longue date à ce moyen de paiement, le thaler continue d'être frappé avec les armes des Habsbourg, le portrait de Marie-Thérèse et le millésime de 1780, date de la première émission.

Voilà donc où l'on peut retrouver la défunte Autriche, dont le nom même est maintenant prospère, et les Habsbourg, sans doute, à jamais détronés.

Chez les fermières de St-Théodore

Saint-Hyacinthe. (D.N.C.) — On nous apprend que le conseil de direction du Cercle des Fermières de Saint-Théodore d'Acton, comté de Bagot, se composera comme suit en 1939: Mme Théodore Jodoin, présidente; Mlle Madeleine Gauthier, vice-présidente; Mme Lucien Picard, secrétaire; Mlle Angéline Picard, bibliothécaire; conseillères, Mlle Maria Guérin, Mme Edmour Gauthier et Mme Antonio Benoit.

Bons mots

A PROPOS DE MAGIE

— Tu as vu, papa? Ce prestidigitateur change un penny en un mouchoir de soie.

— Ce n'est rien du tout, mon enfant. Ta maman peut changer un livre sterling en un petit chapeau.

Requiescat in pace...



SA SAINTETE LE PAPE PIE XI

1857-1939

La mort du Souverain Pontife suscite une profonde tristesse. Vénéré des siens, honoré en tous lieux pour son zèle indomptable en faveur de la paix mondiale, il sera pleuré par le monde entier autant que par l'Eglise et ses fidèles.

THE T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

Les activités féminines

A l'Institut Pédagogique

Samedi, 11 février, M. l'abbé Forget donnera deux cours sur l'enseignement des fractions: le premier à 9 h. 30 et le second à 11 h. Toutes les institutrices sont cordialement invitées à ces cours.

Partie de cartes au couvent d'Hochelaga

Au couvent d'Hochelaga, 3587 Notre-Dame est, aura lieu une partie de cartes, organisée par l'Association des anciennes élèves, mercredi, 1er mars, à 2 h. 30. Toutes les anciennes élèves et leurs amies sont cordialement invitées.

Couvent de Marie-Réparatrice

Les retraites fermées auront lieu aux dates suivantes, à 1025 Mont-Royal ouest: Outremont: pour jeunes filles, du 21 au 24 février, du 9 au 12 mars; pour gardiennes graduées, du 4 au 7 mars, pour dames, du 26 au 29 mars; pour fiancées, du 27 au 30 avril.

Aux Trois-Rivières

Aux Trois-Rivières, 865 St-Charles, les retraites seront prêchées: pour dames, du 14 au 17 fév., du 27 fév., du 9 au 12 mars; pour jeunes filles, du 9 au 12 et du 13 au 16 mars.

Cours d'hygiène mentale

M. le docteur Marcotte donnera à l'Ecole d'éducation familiale et sociale, 1215 est, Boul. St-Joseph, vendredi, 10 février, à 8 h. 15, un cours d'hygiène mentale sur la peur.

Les éducatrices et le public féminin en général sont invités à ces leçons de haute portée pédagogique. L'entrée est libre.

Académie St-Jean-l'Evangéliste

Samedi après-midi, le 11 février, à 2 h. 30, aura lieu une partie de cartes organisée par l'Amicale Notre-Dame des Sept-Douleurs, à l'Académie St-Jean-l'Evangéliste, 2325 rue Centre, au profit de ses oeuvres.

On est prié d'apporter cartes, crayons, marqueurs. Pour renseignements: tel. WI 3445.

Soirée d'habitant au Château de Ramezoy

Assisteront à la soirée d'habitant au château de Ramezoy, le 16 février prochain: Mlle Claire Joubert, Suzanne Paquette, Mrs. P. S. B. Heward, Mlle Marguerite Howard, Mary Gowski, Emmanuelle Nancy Keefe, Bende Paquette, Betty Osher Jones, Pat Pare, Louise Harvey, Lindy Crocker, Buntz Cronyn, Louis Mailhot, Joan Redpath, Marion Hart, Marjorie McMurtry, M. et Mme Arthur Allan, MM. Reg. Ashbury, Tom Guthrie, Frank Howard, Charles Goodfellow, Cass Gowski, Percy Cowan, John Crevier, Ingis Willis, Bob Packard, Alan Macdonald, Art Styles, Lillian Harris, Pierre Beauregard, Craig.

Offices de l'Eglise

LE DIMANCHE, 12 FEVRIER

Sexagésime, Semidouble (violet). Messe: Exurge, sans Gl. avec Cr.; 2e or. des SS. VII Fondateurs (or. propres). 3e or. pour le Pape seulement; préface de la Trinité. Aux Vêpres du dim. mém. des SS. VII Fondateurs (II Vp.)

AU PRONE

On annonce: Aujourd'hui, on fera la collecte dans les paroisses de Montréal, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Joliette et Saint-Jean-de-Québec, pour le Séminaire des Missions étrangères; dans le diocèse de Valleyfield, pour les Clarisses.

VIENT DE PARAITRE

Grâce et liberté chez saint Augustin

PAR L'ABBE LAMBERT BOVY, O.S.B.

("..."), mais il est également

l'inst de faire connaître un peu à notre public instruit l'oeuvre que vous avez composée avec tant de méthode et de conviction. En feuilletant les pages chargées de doctrine du livre que vous leur présentez, vos lecteurs saisisseront mieux les données du grand problème que vous étudiez en saint Augustin et qui est d'une actualité de premier ordre. Ils verront plus nettement, sans pourtant arriver à expliquer le mystère, le rôle de la Grâce et celui de la Liberté; et, dans une matière de si grave importance, ils tireront peut-être quelques conclusions pratiques destinées à exercer une influence sur leur conduite morale.

A une époque, "où il n'est plus permis aux chrétiens, disait Pie XI, d'être médiocres", l'étude des questions vitales que vous traitez dans votre ouvrage s'impose à ceux qui d'ivent comprendre toujours mieux leur vie spirituelle et la rendre sans cesse plus active." (Lettre-préface de M. Rosaio Lesieur, P.S.S., doyen de la faculté de théologie). Cette brochure se vend 75c franco au Service de librairie du Devoir 430 Notre-Dame est, Montréal.

Feuilleton du "Devoir"

Le Goâ par Pierre GOURDON

12. (Suite)

Si elle avait loué Ker-Lutin, ce n'était pas que ce chalet fut particulièrement confortable; mais il était voisin de la villa les Mimosas, et Mme de Grigny comptait sur ce voisinage pour entrer plus facilement dans les bonnes grâces de Mme de Bouaine. Son calcul n'était pas mauvais. De fréquentes relations ne tardèrent pas à s'établir dont la mère de Robert profita pour accabler de politesses la mère d'Hilaire et pour lui vanter, avec une discrète habileté, l'éducation qu'elle avait donnée à ses filles.

Elle ne les posa point, près de cette femme sérieuse, en mondaines. Elle représentait, au contraire, Robert comme ayant des goûts simples, l'horreur du monde et une prédilection marquée pour la vie à la campagne. Puis elle eut soin d'éviter, pour ses filles et pour elle-même, les toilettes tapageuses, les trop hardis décolletages. Elle travailla même toute une nuit à rallonger les corsages et les jupes qu'avait de partir elle avait fait faire à Paris.

Après tant d'efforts, l'excursion de ses filles à Noirmoutier lui paraissait infiniment regrettable, non seulement parce que, durant plu-

sieurs jours, Hilaire de Bouaine ne verrait pas Robert, mais aussi parce qu'elle n'eût point voulu afficher, en ce moment, l'intimité de ses filles avec Andrée Ménorelle, trop connue pour son mauvais genre, ses allures indépendantes et par trop masculines, et qui, fille d'un gros marchand enrichi pendant la guerre, fréquentait à Paris un monde bien différent de l'austère milieu provincial auquel appartenait Mme de Bouaine.

M. de Grigny, qui n'avait point songé à tout cela en permettant à ses filles de partir pour Noirmoutier, dut donc subir, pendant plus d'un quart d'heure encore, la sévère algarade qu'il avait méritée. Seule la curiosité de sa femme, qu'il était parvenu à éveiller en parlant de la mirabolante affaire proposée par M. Montaucourt, le tira enfin de la fâcheuse posture d'accusé ou sa faiblesse paternelle l'avait mis.

Car si Mme de Grigny était préoccupée, avant tout, de marier richement Robert, elle était bien décidée à ne point négliger les au-

tres occasions de profit qui pouvaient se présenter. Aux reproches supportés par son mari avec une stoïque patience, elle fit donc succéder un interrogatoire en règle sur la banque nouvelle que M. Montaucourt voulait fonder.

M. de Grigny préférait de beaucoup ce genre de conversation. Pour exposer le projet de son ami et faire ressortir la valeur des avantages qu'il en tirait lui-même, il déploya toutes les ressources d'un esprit, sinon très pratique et très précis, du moins, d'une étonnante faculté d'assimilation et de la plus persuasive habileté grâce à laquelle certains optimistes communiquent aux autres leur robuste confiance.

Mme de Grigny n'était pas facile à convaincre. Méfiante par tempérament, elle avait éprouvé dans sa vie des mécomptes qui l'avaient rendue plus méfiante encore. Mais cette méfiance était combattue par l'apaisement de parer aux difficultés pécuniaires que l'assailaient chaque jour. Il faut bien risquer

de perdre lorsqu'on est acculé à la nécessité de gagner. C'était souvent son cas, et aujourd'hui encore, tout en escomptant le mariage de Robert avec Hilaire de Bouaine, elle se demandait anxieusement:

"Comment paierais-je, à la fin du mois, mes notes de ménage et la location du chalet?"

De telles préoccupations devaient l'empêcher de rester indifférente à la riante perspective des cent mille francs de revenu que la présidence du conseil d'administration proposée à son mari lui rapporterait. C'était par esprit de critique plutôt que par conviction qu'elle avait semblé, tout à l'heure, mettre en doute l'honnêteté de M. Montaucourt. Au fond, elle savait que M. de Grigny s'était toujours bien trouvé de suivre les conseils de cet habile homme et qu'il n'avait fait des placements malheureux que lorsqu'il avait voulu s'en écarter pour agir seul.

Sans l'avouer, car elle tenait à rester d'un scepticisme apparent qui encourageait son mari à la pru-

dence, elle voyait, avec une joie mal dissimulée, s'ouvrir une ère de prospérité qu'elle n'avait point encore connue. Il lui semblait toucher enfin au terme des difficultés qui, jusqu'à présent, avaient empoisonné sa vie. Deux magnifiques "affaires", — à ses yeux le mariage de Robert en était une, — allaient la tirer de peine. Tout en gardant une attitude expectante et revêche, elle se sentait à la veille d'être délivrée de ses plus cruels soucis et d'assister au triomphe de ses ambitions maternelles, et elle exultait.

IV
Sa joie n'eût peut-être pas été aussi vive si elle avait su que Robert, avait, à Noirmoutier, rencontré Alain d'Erval. Si, comme Solange, elle avait vu sa fille quitter, dès le matin, la villa Almazor, le jeune homme la rejoindrait, et tous deux s'enfonceraient côte à côte dans les allées ombragées et sinueuses du bois de la Chaise, elle se fût, sans doute, demandé si elle avait raison de poursuivre avec tant d'ar-

deur la réalisation du projet de mariage qui lui était cher.

Hilaire de Bouaine se poserait-il bientôt en prétendant, et sa mère accepterait-elle qu'il épousât, une jeune fille sans fortune? Telle était la seule question qui la préoccupait. Mais il y en avait une autre dont elle se souciait peu: que pensait Robert?

Celle-ci, fort peu expansive, n'avait rien dit lorsque sa mère lui avait parlé d'Hilaire de Bouaine en ne lui cachant pas quelle satisfaction lui procurerait la perspective d'une telle union, et, prenant ses desirs pour des réalités, Mme de Grigny en avait conclu que la jeune fille était enchantée à la pensée de faire un aussi brillant mariage. Elle eût changé d'avis si elle eût été témoin du tête-à-tête de Robert et d'Alain.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditeur-proprétaire — Georges Paquette directeur-gérant.

La très noble vie de prêtre et de grand dignitaire de l'Eglise, Achille Ratti, Pape Pie XI

Né en 1857, prêtre en 1879, docteur de l'Ambrosienne en 1888, préfet de la Vaticane en 1914, nonce en Pologne en 1918, archevêque de Léopante en 1919, il devint archevêque de Milan en septembre 1921

— Cardinal en juin 1921, il fut élu pape en février 1922, succédant à Benoît XV —

Sa première encyclique: "Ubi arcano Dei", le 24 décembre 1922 — En 1923, il affirme, dans

l'encyclique "Studiorum duem", le devoir de suivre en tout la doctrine thomiste, apte à réfuter

l'erreur moderniste — Pie XI et l'Eglise de France — Comment il régla, d'accord avec Mussolini,

la question romaine et celle du pouvoir temporel de la Papauté, par les trois accords de Latran, le 11

février 1929, il y aura dix ans demain même — Les nombreuses canonisations de son règne, dont

celle de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, en 1925 — Les principales encycliques de son règne

PAPE PENDANT DIX-SEPT ANS, PIE XI FUT UN DES PLUS REMARQUABLES SUCCESSIONS DE PIERRE

Voici, à larges traits, les principaux événements du pontificat de Sa Sainteté Pie XI:

Le Pape Pie XI, Achille-Ambroise-Damas Ratti, est né le 31 mai 1857 et fut baptisé le lendemain, à Desio, grosse bourgade de Lombardie, où son père dirigeait une filature. Ses parents, Francesco Ratti et Teresa Galli, appartenaient l'un et l'autre à d'honorables familles de la bourgeoisie milanaise, adonnées à l'industrie et à la sériculture.

Achille Ratti grandit d'abord à Desio; il y fit ses premières études sous la direction d'un prêtre lombard, dom Giuseppe Volonteri, qui l'initia à la culture classique et le prépara à entrer au petit séminaire de Monza. Ce fut à Monza, où il resta pendant plusieurs années, qu'il acquit les premiers éléments de cette science historique dans laquelle il devait un jour briller au premier rang. Sa jeunesse, pourtant, n'a pas d'histoire. Après avoir achevé ses études secondaires, le jeune homme répondit à l'appel qui le poussait vers l'état ecclésiastique. Il suivit les cours de théologie, au séminaire diocésain de Milan, et s'y montra grave, sérieux, appliqué à l'étude. Appelé à l'enseignement supérieur, il partit pour Rome; il fut là, pensionnaire du Collège des Lombards, et suivit les cours de l'Université grégorienne; il y trouva comme professeurs les Jésuites Antonio Ballerini, Joseph Kleutgen, Camille Mazzella; au nombre de ses condisciples à la Grégorienne figuraient le marquis Giacomo della Chiesa, le futur Benoît XV. Achille Ratti conquit à Rome ses grades de docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique. Le grand événement de son séjour dans la Ville éternelle fut son ordination sacerdotale, qu'il reçut le 20 décembre 1879.

En 1882, il était armé pour la vie. Il entra dans le diocèse de Milan et se fit tout de suite agréer aux oblates de Saint-Charles, société de prêtres séculiers qui, après en restant à la disposition de l'archevêque de Milan, sont spécialement destinés à l'enseignement. De fait, après une très courte période de vicariat, dom Ratti fut nommé professeur de théologie, puis d'éloquence sacrée au grand séminaire de Milan. Il devait y rester jusqu'en 1888, et trouver le moyen d'ajouter à son enseignement non seulement des travaux personnels d'histoire et d'archéologie, mais des œuvres de zèle et d'apostolat, comme l'aumônerie des œuvres du Cénacle, et la formation religieuse des petits rumeurs, originaires pour la plupart du Tyrol, et auxquels il se plaisait à faire le catéchisme dans leur langue maternelle.

L'année 1888 marqua une date dans la vie de dom Ratti: il fut en effet nommé, cette année-là, docteur de l'Ambrosienne, la grande bibliothèque de Milan. Il devait y passer vingt-deux années d'une existence laborieuse, et pendant ce temps publier sur l'histoire de l'Eglise milanaise et sur les richesses de la bibliothèque un grand nombre de travaux d'érudition.

Ces travaux d'érudition n'empêchaient pas dom Ratti de remplir avec le plus grand zèle sa tâche de bibliothécaire. Non seulement il était toujours à la disposition des lecteurs qui venaient le consulter, mais il entretenait avec de nombreux savants étrangers une vaste correspondance au sujet des trésors confiés à sa garde, et, lorsque ceux-ci venaient à Milan, ils étaient assurés de trouver auprès du bibliothécaire le plus aimable accueil. Chargé en même temps de réorganiser la galerie de peinture de l'Ambrosienne, on lui doit l'inauguration du cabinet Léonard-de-Vinci, de la salle des Estampes, ainsi que de celles des Armes et de la Rose.

Alpiniste

Dom Ratti trouvait le moyen de mener de front tous les devoirs de cette existence surchargée, grâce à une excellente santé et à une méthodique organisation de son temps. Lorsque revenaient les vacances, il ne fallait pas lui demander de rester à Milan. Il se mettait en route pour courir à travers l'Europe. Sa grande distraction était l'alpinisme; il fut un ascensionniste de premier ordre, et les Alpes recurent à plusieurs reprises sa visite enthousiaste et fervente. Membre du club alpin italien, il aimait à son retour, publier dans le Bulletin de cette association ses impressions de voyage, et le faisait en un style d'une vérité et d'une chaleur admirables.

Ainsi reconforté, il pouvait à l'automne reprendre sa tâche, et sa vie ne connaissait d'autres vicissitudes que celles d'un avancement régulier. Dès 1897, il avait été appelé à la direction de l'Ambrosienne en remplacement du grand travailleur qu'était Mgr Ceriani; en 1907, Pie X, qui l'appréciait beaucoup, le nomma préfet de sa maison. En 1910, cependant, intervint un changement plus important. Mgr Ratti fut appelé à Rome et attaché à la bibliothèque Vaticane. Il reçut en 1912 la charge de vice-

préfet de cette bibliothèque. Il restait ainsi au milieu des manuscrits et des livres. En 1914, à la retraite du P. Ehrle, il devint préfet de la Vaticane, et presque en même temps fut installé chanoine de Saint-Pierre de Rome, puis élevé à la dignité de protonotaire apostolique.

La Vaticane

Pendant la guerre, la bibliothèque Vaticane devint un admirable observatoire. Au milieu de ses manuscrits et de ses livres, le préfet pouvait contempler de haut les événements du monde. Mgr Ratti, sans rien perdre de son activité scientifique, se trouva ainsi accroître sa connaissance déjà très poussée des hommes et des choses. Sans le savoir, il se préparait à la mission nouvelle qui allait lui être confiée.

De fait, dès le 25 avril 1918, avant même l'interdiction officielle de la Pologne, le pape Benoît XV confia à Mgr Ratti, avec le titre de "visiteur apostolique", une mission de première importance. Il s'agissait de partir pour Varsovie, et, de là, comme d'un observatoire, d'un centre de voyages, selon les occasions, de veiller à la situation de l'Eglise catholique dans cette Pologne que les traités de Brest-Litovsk plaçaient, à ce moment même, sous la dépendance de l'Empire allemand.

Nonce en Pologne

Le 15 août 1918, les *Nouvelles religieuses* pouvaient déjà communiquer au public français les premiers résultats de la mission de Mgr Ratti, mission qui constituait une fort belle œuvre. Aussi lorsque l'armistice du 11 novembre 1918 fut consacré la renaissance de l'Etat polonais, cette fois sous le patronage des Alliés, Mgr Ratti demeura à Varsovie. Le 6 juin 1919 il recevait le titre de nonce apostolique, et présenta comme tel ses lettres de créance au maréchal Pilsudski, chef de l'Etat polonais, le 19 juillet. A ce moment, il était promu par Benoît XV à la dignité d'archevêque de Léopante. Il reçut la consécration épiscopale le 28 octobre suivant, dans la cathédrale de Varsovie, des mains de l'archevêque de cette ville, Mgr Alexandre Kakowski.

La tâche de Mgr Ratti n'était pas facilitée par les circonstances. Ce fut au milieu d'obstacles de tout genre qu'il eut à gérer la nonciature de Pologne. L'invasion russe en 1920 fut une terrible épreuve: on n'a pas à rappeler ici les incidents. Qu'il suffise de dire que Mgr Ratti refusa de quitter son poste, même au moment le plus dangereux, lorsque Varsovie fut directement menacée par les armées soviétiques.

La préparation du plébiscite dans la Haute-Silésie donna au nonce apostolique de plus graves soucis encore. Dans les zones contestées, le clergé se trouvait partagé entre les nationalités allemande et polonaise, et le prêtre qui exerçait sa juridiction n'était autre que le cardinal Adolphe Bertram, prince-évêque de Breslau. Le nonce devait évidemment s'efforcer d'obtenir que les droits de chacun fussent respectés, qu'on laissât le cardinal remplir ses fonctions spirituelles, et que, d'autre part, les sentiments nationaux des prêtres polonais ne fussent pas entravés dans leurs manifestations. Il y eut, de part et d'autre, des mécontentements et des réclamations, peut-être impossibles à éviter. La zone plébiscitaire fut finalement soumise par Rome à la juridiction exclusive d'un commissaire apostolique, Mgr Jean-Baptiste Ogno-Serra (décembre 1920), mais l'autorité du nonce se trouva fatalement diminuée.

Archevêque de Milan

Aussi, Benoît XV profita-il de ce que le siège archiepiscopal de Milan était devenu vacant à la suite de la mort du cardinal Andrea Carlo Ferrari, pour rappeler Mgr Ratti et lui confier la succession de l'éminent prélat. Ce fut le 8 septembre 1921 que Mgr Ratti fut son entrée solennelle dans sa ville archiepiscopale. Dès le 13 juin précédent, il avait été appelé aux honneurs de la pourpre romaine, et créé cardinal.

De son court passage sur le siège de Milan, un seul événement est à noter et à retenir: l'inauguration, faite le 7 décembre 1921, de l'Université catholique d'Italie.

Pape le 22 février 1922

A Milan, dans cette ville où il avait passé presque toute son existence sacerdotale, qui était la métropole de son pays d'origine, le cardinal Ratti pouvait se promettre un long et fécond ministère. Le 22 février 1922, il était appelé pourtant à demeurer à Rome pour toujours. Le conclave venait de faire de lui un pape.

Le premier acte du nouveau pontificat fut salué avec joie. Il est d'usage que le Souverain Pontife, immédiatement après son élection, donne la bénédiction solennelle au peuple romain, et au monde catholique tout entier. Les trois derniers prédécesseurs de Pie XI — tel était le nom que l'Élu du conclave avait déclaré prendre — avaient dû, en raison des circonstances, donner cette bénédiction à l'intérieur même de Saint-Pierre. Mais Pie XI, rompant avec cet usage, se montra au balcon extérieur de la grande loggia, et ce fut là qu'il bénit la place pleine de monde, tandis que sa pensée atteignait les extrémités de l'univers catholique.

D'ailleurs, pour qu'il fût impossible d'interpréter ce geste comme une reconnaissance des événements accomplis en 1870, Pie XI tint à déclarer qu'il maintenait comme ses prédécesseurs "toutes les réserves en faveur des droits inaliénables de l'Eglise et du Saint-Siège, droits qu'elle avait fait le serment d'affirmer et de défendre". C'était dire clairement que la politique du nouveau pontificat, s'il est permis d'employer ce terme trop humain, continuerait simplement celle des précédents. C'est l'intention qui encore mieux mise en relief lorsqu'on apprit que Pie XI gardait comme secrétaire d'Etat le cardinal Gasparri, qui avait déjà rempli ces importantes fonctions pendant la plus grande partie du pontificat de Benoît XV.

Première encyclique

On attendait pourtant avec une certaine impatience la première encyclique de Pie XI, celle qui devait préciser les idées directrices du nouveau pontificat. Cette encyclique fut publiée le 24 décembre 1922. Elle commençait par les mots *Ubi arcano Dei*, qui servent désormais à la désigner, selon l'usage traditionnel. Son importance est assez grande pour mériter une analyse: Le Souverain Pontife, après avoir rendu grâce à Dieu, et rappelé les multiples soucis des premiers mois de son règne, traite, dans une première partie, des désordres du monde contemporain. Ces désordres, ajoute le pape dans une seconde partie, ne pourront être efficacement combattus que dans l'Eglise et par elle.

Le message essentiel de l'Eglise, c'est le règne de Jésus-Christ. Ce règne ne sera réalisé que dans la paix. Ainsi Pie XI déclare-t-il ne vouloir poursuivre d'autre but, du son pontificat, que le règne du Christ dans la paix du Christ. Heureuse formule qui rappelle et synthétise la pensée dominante des deux prédécesseurs immédiats du pape régnant, Pie X et Benoît XV. Pour réaliser ce noble idéal, autrui du moins qu'il est réalisable ici-bas, Pie XI annonce son projet de recourir aux conseils de ses frères dans l'épiscopat; il s'agit, dès que les circonstances seront redevenues favorables, de reprendre, pour le mener à bon fin, le Concile du Vatican, interrompu en 1870, et qui n'a pas encore reçu de conclusion.

Après cette annonce solennelle d'une consultation de tous les évêques, le pape peut aborder dans la suite de son encyclique l'examen d'un certain nombre de problèmes qui lui semblent appeler une étude particulière: le modernisme moral et social, le sort des Eglises dissidentes, les rapports de la puissance religieuse avec les Etats séculiers, les droits de la souveraineté pontificale.

Il déclare que la destruction du pouvoir temporel en 1870 eut le caractère d'une violation du droit, parce qu'elle créa au Saint-Siège une condition anormale qui est un sujet de grave et permanente tristesse pour les fidèles du monde chrétien. Le caractère normal de cette condition provient surtout du fait que la Loi des Garanties, qui l'a réglée, a été un acte unilatéral de l'Etat italien, qu'elle n'a reçu ni la confirmation du Saint-Siège, ni l'approbation ou la consécration des autres Etats.

L'analyse succincte que nous venons de donner de l'encyclique *Ubi arcano Dei* montre assez son importance. Pie XI reste fidèle à la pensée et à la ligne de conduite de ses prédécesseurs. Il condamne, comme eux le modernisme, tout en insistant spécialement sur l'aspect moral et social qu'il a pris durant ces dernières années. Il réprouve comme eux la solution donnée naguère à la "question romaine". Il revendique comme eux, les droits souverains de l'Eglise, et exige que l'Eglise ait avec les Etats des relations définies par le droit. Les termes peuvent varier, les formules peuvent être différentes selon les hommes qui se succèdent sur la chaire de Saint-Pierre. Mais la doctrine reste la même parce qu'elle n'est pas celle de Pie X, de Benoît XV et de Pie XI, mais celle de la papauté et de l'Eglise.

Nous ne saurions désormais suivre Pie XI dans tous les actes de son pontificat. Nous nous contenterons d'insister sur quelques faits caractéristiques: l'encyclique *Studiorum duem* du 19 juin 1923,

l'encyclique *Ecclesiam Dei* du 12 novembre 1923, la lettre apostolique *Maximam gravissimamque* du 18 janvier 1924.

Saint Thomas

L'encyclique *Studiorum duem* fut promulguée à l'occasion du sixième centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin. On sait que le grand docteur a toujours été considéré comme le maître par excellence de la philosophie et de la théologie. Depuis Léon XIII surtout, son autorité a été affirmée à plusieurs reprises par les souverains pontifes, avec une insistance telle qu'il serait difficile à un catholique de passer outre, sans tenir compte des documents officiels qui commandent la fidélité aux enseignements du Docteur angélique. Pie XI revient sur cette question, et affirme à nouveau le devoir qui s'impose aux philosophes et aux théologiens de suivre en tout la doctrine thomiste, particulièrement apte à réfuter les erreurs du modernisme.

Il se garde bien cependant de conférer une sorte d'infaillibilité à tout ce qu'enseigne le Docteur angélique. Tout en proclamant le maître par excellence, il reconnaît qu'il y a dans l'Eglise d'autres docteurs dont on peut suivre l'autorité.

L'encyclique *Ecclesiam Dei* nous transporte dans un autre domaine. Promulguée à l'occasion du troisième centenaire du martyre de saint Josaphat, archevêque de Polotsk, massacré à Witebsk le 2 novembre 1623, elle traite des relations mutuelles des chrétiens d'Orient avec le catholicisme romain. Dès le début de son pontificat, Pie XI avait tourné ses regards vers l'Orient et attaché une spéciale importance au problème de l'unité des Eglises. L'envoi de représentants du Saint-Siège aux conférences de Genève, d'intervention du pape en faveur du patriarcat de Moscou, Mgr Tykhon, ses appels pour le soulagement des enfants russes, montraient bien son souci des affaires d'Orient. Le centenaire du saint martyr de l'unité lui fournit l'occasion nouvelle de redire à tous, mais spécialement aux Orientaux, sa pensée sur ce point.

Les Eglises d'Orient

L'encyclique *Ecclesiam Dei* marque, à certains égards, une date dans les rapports entre l'Eglise romaine et les Eglises séparées d'Orient. Pie XI continue ici encore la pensée de ses prédécesseurs, mais il le fait avec une activité et peut-être avec des chances de succès que ceux-ci n'avaient pas rendus. Il est certain que la disparition du tsarisme russe et la résurrection de la Pologne catholique, la rentrée dans la Roumanie et dans le royaume des Croates, des Serbes et des Slovènes, de nombreuses populations catholiques, constituent des événements très importants pour l'avenir religieux de l'Europe orientale. L'orthodoxie a perdu son point d'appui le plus puissant lorsque le régime tsariste s'est effondré en Russie. L'empire russe, en Russie, avait réalisé l'invasion, l'usurpation, l'occupation du domaine pontifical. La "loi des garanties", qui fut sanctionnée par le roi d'Italie, le 13 mai 1871, ne fut jamais qu'un traité unilatéral: elle reconnaissait l'inviolabilité de la personne du Pape, son caractère de souverain, lui reconnaissait la jouissance du Latran, du Vatican, de la Chancellerie, d'une résidence d'été à Castel Gandolfo, la franchise postale et télégraphique, le secret de la correspondance, la liberté des conclaves et une liste civile de 3.225.000 francs. Le pape ne répondit pas, refusa la donation et demeura le "Prisonnier du Vatican".

Tous ses successeurs imitèrent son attitude: chacun d'eux, à son intronisation, renouvela la protestation de Pie IX. A l'avènement de Pie XI, bien qu'elle eût perdu beaucoup de son acuité depuis que s'étaient "stabilisées" les relations du Vatican et du Quirinal, la Question romaine se résumait toujours aux antithèses entre un pape prisonnier en face d'un roi usurpateur, et elle restait pour tous deux un embarras, un obstacle et une source de difficultés. Francesco Crispiati avait dit que seul mériterait le nom de grand homme d'Etat en Italie celui-là qui résoudrait la Question romaine. Mussolini a voulu être cet homme. Le grand dessein qui, naguère encore, paraissait une utopie est même une chimère, est aujourd'hui réalité.

Négociations secrètes

Des négociations ultra-secrètes furent engagées en 1926 entre le gouvernement fasciste, représenté par le conseiller d'Etat Barone, un juriste éminent, et l'avocat consistorial Pacelli, devenu secrétaire d'Etat du Pape. Ralement au cours de 1927 par une petite crise dans les rapports des deux parties contractantes, elles se prolongèrent pendant une durée d'une trentaine de mois dans des conditions de secret qui font honneur à la discrétion

difficultés parfois inextricables. A défaut de la loi cependant, une jurisprudence s'était peu à peu établie, qui reconnaissait les droits de la hiérarchie catholique. Dès le lendemain de l'Armistice, à la suite du retour de l'Alsace et de la province dans l'unité française, le problème du statut légal s'était posé avec une particulière acuité. On s'était demandé s'il ne serait pas possible de constituer des associations régies par la loi de 1905, mais telles cependant qu'elles appliquassent en fait et reconnussent en droit dans leur statut la hiérarchie ignorée par le législateur. Des projets de règlement furent donc rédigés dans ces conditions. Une consultation demandée à trois juristes éminents déclara que ces projets étaient conformes à la loi.

Le Jubilé de 1925

Les deux années 1924 et 1925 qui viennent de s'écouler n'en ont pas moins été marquées par des événements importants. Au point de vue religieux, le plus caractéristique de ces événements a été la célébration du grand jubilé de 1925, avec le splendide cortège de fêtes qui l'a accompagné. On sait que tous les vingt-cinq ans le Souverain Pontife accorde une indulgence spécialement étendue à tous les fidèles qui font le pèlerinage de Rome et qui y accomplissent certaines œuvres de piété indiquées par lui. L'année 1925 a ramené le retour de cette indulgence.

L'époque triomphale, si l'on peut ainsi parler, de cette Année sainte a été le printemps, pour lequel ont été prévues de nombreuses cérémonies de béatification et de canonisation. Outre les nouveaux saints des bienheureux français qui forment le groupe le plus nombreux, il faut encore mentionner la canonisation de saint Pierre Canisius, l'apôtre de l'Allemagne au temps de la Contre-Réforme du XVIe siècle et sa proclamation comme docteur de l'Eglise universelle.

En même temps avait été organisée, dans les jardins et les salles du Vatican, une Exposition missionnaire, qui a obtenu le plus grand succès. Sur le désir de Pie XI avaient été réunis de la sorte une masse d'objets caractéristiques non seulement de la vie des missionnaires et de la conquête catholique dans les pays non civilisés, mais aussi de l'existence des peuples les plus lointains. On a pu constituer ainsi une Exposition du plus haut intérêt ethnologique, et l'on doit se réjouir d'apprendre que tout au moins une partie des trésors groupés par cette Exposition constitueront le noyau d'un musée permanent d'ethnographie dont le pape a décidé la création.

La célébration du Jubilé a permis de montrer l'autorité religieuse et morale que possède toujours la papauté. Les événements politiques, spécialement en Italie, n'ont pas été moins favorables de ce point de vue. Quoique rien, officiellement, ne soit modifié dans les rapports qui existent entre le Vatican et le Quirinal, on ne saurait nier l'apparition d'un esprit nouveau. De cet esprit, l'une des manifestations les plus symptomatiques a été le voyage à Rome, et la réception officielle par le pape, du roi et de la reine d'Espagne. De tels voyages, naguère impossibles, ont été rendus exécutoires grâce aux nouvelles dispositions prises par le Saint-Siège.

La question romaine

La grande page du pontificat de Pie XI est et demeurera la solution de la Question romaine. Après la prise de Rome par les troupes italiennes en 1870, Pie IX avait lancé l'excommunication majeure contre tous ceux qui avaient réalisé l'invasion, l'usurpation, l'occupation du domaine pontifical. La "loi des garanties", qui fut sanctionnée par le roi d'Italie, le 13 mai 1871, ne fut jamais qu'un traité unilatéral: elle reconnaissait l'inviolabilité de la personne du Pape, son caractère de souverain, lui reconnaissait la jouissance du Latran, du Vatican, de la Chancellerie, d'une résidence d'été à Castel Gandolfo, la franchise postale et télégraphique, le secret de la correspondance, la liberté des conclaves et une liste civile de 3.225.000 francs. Le pape ne répondit pas, refusa la donation et demeura le "Prisonnier du Vatican".

Tous ses successeurs imitèrent son attitude: chacun d'eux, à son intronisation, renouvela la protestation de Pie IX. A l'avènement de Pie XI, bien qu'elle eût perdu beaucoup de son acuité depuis que s'étaient "stabilisées" les relations du Vatican et du Quirinal, la Question romaine se résumait toujours aux antithèses entre un pape prisonnier en face d'un roi usurpateur, et elle restait pour tous deux un embarras, un obstacle et une source de difficultés. Francesco Crispiati avait dit que seul mériterait le nom de grand homme d'Etat en Italie celui-là qui résoudrait la Question romaine. Mussolini a voulu être cet homme. Le grand dessein qui, naguère encore, paraissait une utopie est même une chimère, est aujourd'hui réalité.

Concordats

Concordat avec la Serbie (devenue partie de la Yougoslavie), signé sous Pie X, le 24 juin 1914, et mis en force pour la Serbie sous Pie XI en novembre 1924. (Un autre concordat est en préparation pour la Yougoslavie tout entière). Concordat avec la Lettonie, signé le 30 mai 1922 et enregistré définitivement après ratification, le 3 novembre suivant. Concordat avec la Bavière, signé le 29 mars 1924, ratifié par le Parlement en décembre suivant, et enregistré définitivement le 24 janvier 1925. Concordat avec la Pologne, signé le 10 février 1925, enregistré définitivement le 2 juin et entré en vigueur le 2 août suivant. Accords avec la France, pour la Syrie, signés à Paris le 4 décembre 1926. Concordat avec la Lithuanie, signé le 27 septembre 1927; échange des ratifications le 10 décembre suivant. Modus vivendi avec la Tchecoslovaquie, signé le 17 décembre

1927, promulgué le 2 février 1928. Accord avec le Portugal pour les Indes orientales, signé le 15 avril 1928, ratifié le 3 mai suivant. Traité, Concordat et Convention financière avec l'Italie, signés au Latran, le 11 février 1929; échange des ratifications au Vatican, le 7 juin suivant. Accord avec le Portugal, au sujet du diocèse de Meliapor, signé le 11 avril 1929; échange des ratifications le 29 juin suivant. Concordat avec la Roumanie, signé le 10 mai 1927; échange des ratifications le 7 juillet 1929. Concordat avec la Prusse, signé à Berlin le 14 juin 1929; lettre du nonce du conseil du 6 août, échange des ratifications à Berlin le 13 août suivant. Accord avec l'Italie au sujet de l'Action catholique, signé le 2 septembre 1931. Accord avec la Roumanie pour le statut catholique de Transylvanie, signé le 30 mai 1932. Concordat avec la République de Bade, signé le 12 octobre 1932, avec protocole additionnel, signé les 7 et 10 novembre, publié le 12 décembre suivant. Concordat avec l'Autriche, signé le 5 juin 1933, échange des ratifications le 1er mai 1934, publié le 2 mai suivant. Concordat avec l'Allemagne, signé le 20 juillet 1933, ratifié le 10 septembre, promulgué le 18 septembre suivant. Concordat avec la Yougoslavie, signé le 25 juillet 1935.

Trois accords

Ces accords sont au nombre de trois: 1) un traité politique par lequel le Souverain Pontife reconnaît la plénitude de sa souveraineté avec tous les attributs qu'elle comporte sur le minuscule territoire dont la loi italienne des garanties ne lui laissait que l'usufruit; en retour il cesse de revendiquer le reste de ses anciens Etats comme d'en considérer la perte comme une usurpation; il reconnaît Rome comme capitale du royaume d'Italie; 2) une convention financière par laquelle il reçoit comme dédommagement pour la perte des anciens revenus temporels du Saint-Siège une somme de 1.000.000.000 de lires en argent comptant et de 750.000.000 de lires en titres de rentes; 3) un concordat religieux accordant à l'Eglise catholique en Italie, surtout en matière d'enseignement, état-civil et de prestige extérieur, la position privilégiée d'une religion officielle.

Le 15 juin 1929

La ratification définitive des accords de Latran a eu lieu le 15 juin 1929 au Vatican, par un échange de signatures entre le cardinal Gasparri, alors secrétaire d'Etat, et M. Mussolini, premier ministre d'Italie.

Le 25 juillet suivant, Rome put contempler dans tout son faste l'une des plus grandioses cérémonies que l'on célébrait avant 1870. Précédée de toute sa cour et de milliers de séminaristes venus en pèlerinage à l'occasion du jubilé sacerdotal du Saint-Père, Pie XI, fit le tour de la grande place Saint-Pierre, sous la colonnade du Bernin, porté sur le podium traditionnel et tenant dans ses mains l'ostensoir d'or avec lequel il bénit la foule immense, agenouillée sur le parcours de la procession.

Ces événements mémorables qui se sont succédés avec une rapidité presque déconcertante ont offert cette caractéristique d'avoir clos une ère désormais révolue et d'ouvrir, pour l'avenir, d'immenses horizons à la papauté dont le rayonnement, après trois siècles d'histoire, est plus éclatant que jamais.

Béatifications et canonisations

Le pontificat de Sa Sainteté a été marqué par dix confirmations de culte concernant dix-sept bienheureux: 40 béatifications concernant 493 bienheureux, et 16 canonisations concernant 31 saints.

Signalons entre autres les béatifications et canonisations suivantes: béatification de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, 27 avril 1923, et sa canonisation, 17 mai 1925; béatification de sainte Marie-Bernadette (Bernadette) Soubirous, le 14 juin 1925, et sa canonisation, 8 décembre 1933; béatification des saints martyrs canadiens, saint Jean de Brébeuf et ses 7 compagnons jésuites, 21 juin 1925, et leur canonisation, 29 juin 1930; béatification du bienheureux Pierre-Julien Eymard, 12 juillet 1925; béatification de la bienheureuse Catherine Labouré, 28 juillet 1925; canonisation de saint Jean Eudes et saint Jean-Marie Vianney, 31 mai 1925; canonisation de saint Robert Bellarmine, 29 juin 1930, proclamé docteur de l'Eglise, 17 septembre 1931; canonisation de saint Albert le Grand, proclamé docteur de l'Eglise, 16 décembre 1931; canonisation de saint Jean Bosco, 1er avril 1934; canonisation de saint Jean Fisher et de saint Thomas More, 19 mai 1935; en outre ont été proclamés docteurs de l'Eglise, saint Pierre Canisius, 21 mai 1925, et saint Jean de la Croix, 24 août 1926.

Le Pape Pie XI a aussi proclamé 40 patrons, décrété un grand nombre d'initiales liturgiques, érigé 37 missions, 104 préfectures apostoliques, 88 vicariats apostoliques, 13 territoires en administrations apostoliques, 23 préfectures "nullius", 99 évêchés, 30 archevêchés, 8 délégations apostoliques, 3 internonciatures, 14 nonciatures.

Concordats

Concordat avec la Serbie (devenue partie de la Yougoslavie), signé sous Pie X, le 24 juin 1914, et mis en force pour la Serbie sous Pie XI en novembre 1924. (Un autre concordat est en préparation pour la Yougoslavie tout entière). Concordat avec la Lettonie, signé le 30 mai 1922 et enregistré définitivement après ratification, le 3 novembre suivant. Concordat avec la Bavière, signé le 29 mars 1924, ratifié par le Parlement en décembre suivant, et enregistré définitivement le 24 janvier 1925. Concordat avec la Pologne, signé le 10 février 1925, enregistré définitivement le 2 juin et entré en vigueur le 2 août suivant. Accords avec la France, pour la Syrie, signés à Paris le 4 décembre 1926. Concordat avec la Lithuanie, signé le 27 septembre 1927; échange des ratifications le 10 décembre suivant. Modus vivendi avec la Tchecoslovaquie, signé le 17 décembre

Principales encycliques

1922.—Lettre apostolique *Officiorum omnium*, sur le recrutement et la formation du clergé et sur l'importance de la théologie pastorale. — Encyclique *Ubi arcano Dei*, sur la paix du Christ par le règne du Christ: le Pape condamne, entre autres erreurs, le nationalisme immodéré, sa sollicitude pour l'union des Eglises. 1923.—Motu proprio *Orbem catholicum*, sur l'enseignement de la doctrine chrétienne. *Studiorum duem*, à l'occasion du VIe centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin. — *Ecclesiam Dei*, pour commémorer le IIIe centenaire du martyre de saint Josaphat. — *Reverentium omnium*, pour le IIIe centenaire de la mort de saint François de Sales. 1924.—Encyclique *Maximam gravissimamque*, permettant en France et demandant au moins à titre d'essai la constitution d'Associations diocésaines. 1924.—Décret du Saint-Office, condamnant douze propositions de philosophie, d'apologétique et de théologie, contraires à l'intellectualisme scolastique. 1925.—Encyclique *Quas primas* sur la royauté du Christ. Déclaration des Cardinaux et Archevêques de France sur les moyens de combattre les lois dites "de laïcité". Encyclique *Rerum Ecclesiae* sur le développement à donner à l'apostolat des Missions. 1926.—Lettre sur les dangers que présentent les doctrines philosophiques, morales et religieuses des chefs de l'Action française. Encyclique *Iniquis afflictisque*, sur la situation des catholiques au Mexique. 1927.—Instruction du Saint-Office contre la littérature sensuelle. 1928.—Encyclique *Mortalium animos*, sur l'unité de la religion. Encyclique *Miserentissimus Redemptor*, sur le Sacré-Cœur. 1929.—Encyclique *Divini Illius Magistri* sur l'éducation de la jeunesse. Encyclique *Mens Nostra* sur les Exercices spirituels. 1930.—Encyclique *Ad salutem*, sur le centenaire de saint Augustin. Encyclique *Casti connubii*, sur le mariage chrétien. Instruction de la S. C. du Concile contre les modes indécents. 1931.—Encyclique *Quadragesimo anno* sur la question sociale. Instruction du Saint-Office reprouvant les doctrines d'eugénisme. Encyclique *Lux veritatis* à l'occasion du quinzième centenaire du Concile d'Epheèse. Encyclique *Non habito bisogno* pour la défense de l'Action catholique contre le fascisme. Constitution *Dens Sclerantur Dominus*, sur les études ecclésiastiques. 1932.—Encyclique *Acerba animi*, sur l'injuste condition de l'Eglise au Mexique. Encyclique *Caritate Christi*, sur la prière et la réparation à offrir au Sacré-Cœur dans les épreuves présentes du genre humain. 1933.—Encyclique *Dilectissima Nobis*, sur l'injuste situation de l'Eglise catholique en Espagne. 1936.—Encyclique *Ad catholicos sacerdotum fastidium*, sur le sacerdoce catholique. Encyclique *Vigilanti cura*, sur le cinéma. 1937.—Encyclique *Mit brennender Sorge*, sur la situation de l'Eglise catholique dans l'empire allemand; Encyclique *Divini Redemptoris*, sur le communisme; lettre apostolique, *Nos est mui* (*Firmissima constantiam*), à l'épiscopat mexicain. 1938.—Encyclique *Ingravescentibus malis*, sur le Saint Rosaire.

1922.—Lettre apostolique *Officiorum omnium*, sur le recrutement et la formation du clergé et sur l'importance de la théologie pastorale. — Encyclique *Ubi arcano Dei*, sur la paix du Christ par le règne du Christ: le Pape condamne, entre autres erreurs, le nationalisme immodéré, sa sollicitude pour l'union des Eglises. 1923.—Motu proprio *Orbem catholicum*, sur l'enseignement de la doctrine chrétienne.

A l'Assemblée législative

Le discours du ministre de la Colonisation

"Je n'ai pas confiance dans le député de Laval", dit M. Auger — L'œuvre accomplie par le gouvernement Duplessis — Les gazogènes — Les fils de cultivateurs — Le plan Rogers-Auger, etc.

M. Candide Rochefort demande l'ajournement du débat — Les bills

Québec, 10 — Voici le discours prononcé hier après-midi à l'Assemblée législative par M. Auger, ministre de la Colonisation:

Il n'a pas confiance dans le député de Laval

M. Auger débute en félicitant le proposeur et le second de l'adresse en réponse au discours du trône. Il félicite aussi l'orateur de la Chambre. Après quelques considérations à l'adresse du chef de l'opposition l'invitant à faire une critique constructive, que le gouvernement ne craint pas, car il est toujours anxieux de travailler dans l'intérêt du peuple, il parle de l'ancien ministre de la Voirie. "Quant aux attaques du député de Laval, contre le premier ministre, dit-il, elles ne me semblent pas celles d'un gentilhomme. Pour ma part, je n'hésite pas à dire que je n'ai pas confiance dans le député de Laval."

M. Casgrain — Je salue un point d'ordre. Un membre de la Chambre n'a pas le droit d'employer de telles paroles à l'égard d'un collègue.

M. Leduc — Ces paroles du ministre de la Colonisation sont pour le moins une appréciation que ne doivent pas permettre les règlements de la Chambre.

M. Duplessis — Je dis que le ministre de la Colonisation est absolument dans l'ordre lorsqu'il emploie de telles paroles. Il dit qu'il n'a pas confiance dans le député de Laval, et il l'a prouvé d'ailleurs dans le temps. On a le droit de dire que l'on n'a pas confiance dans un député, puisqu'il est permis de présenter une motion de non-confiance dans tout le gouvernement ou même dans un ministre. C'est absolument conforme à la formule du parlementarisme. Le ministre dit qu'il n'a pas confiance au député de Laval. S'il n'a pas confiance en lui, c'est leur affaire. Pour moi, je n'ai pas confiance au député de Laval.

MM. Drouin, Charles-Auguste Bertrand, Gagnon, Chaloult et Bédard parlent tour à tour sur le point d'ordre. On signale que cette phrase peut s'interpréter dans deux sens, l'un inoffensif et l'autre injurieux pour le député de Laval.

M. Sauvé — Au cours de la discussion sur le point d'ordre, l'on a prétendu que cette phrase pouvait s'interpréter de deux façons, l'une inoffensive et l'autre injurieuse. Si je prends cette distinction, je dois dire que le ministre de la Colonisation est dans l'ordre, puisque je ne puis lui prêter l'intention de blesser le député de Laval.

L'œuvre du gouvernement

Le ministre de la Colonisation reprend son discours et montre l'œuvre accomplie par le gouvernement. Il procède par comparaison avec l'ancienne administration. Il montre que le premier geste du nouveau gouvernement fut de mettre le crucifix à la place d'honneur dans les deux Chambres ainsi que dans les principaux bureaux du Parlement.

Il montre que le gouvernement a rétabli le bulletin de vote avec talon, afin d'empêcher la substitution de personnes dans les élections. Il dit que le gouvernement a fait pour empêcher de triquer les listes électorales en créant un bureau de révision de trois membres, un nommé par le gouvernement, l'autre par l'opposition et un troisième par les deux précédents. Il ajoute que c'est le nouveau

étape, afin que le public ne soit pas déçu.

Il demande ensuite à M. Leduc: "Si, comme le prétend le député de Laval, les gazogènes existent depuis des siècles, pourquoi a-t-il attendu pour commencer après le ministre de la Colonisation?"

M. Leduc veut répondre, mais M. Trudel, assistant-président, déclare qu'il n'y a pas de question posée, et M. Leduc doit s'asseoir.

Le ministre dit que ce qui fait la force du professeur Alain, c'est qu'il connaît parfaitement les résultats obtenus dans les autres pays, qu'il a accumulé une documentation importante, qu'il a lui-même fabriqué trois genres différents de gazogènes avec des résultats remarquables. Il dit que l'invention, une fois à point, sera de nature à rendre de grands services à peu de frais puisqu'on peut s'en servir sur les fermes pour le hersage, le labourage, la force motrice, etc.

Les ponts

Plus loin, M. Auger parle des ponts de son département. Il dit que depuis le nouveau gouvernement les ponts construits par le ministère de la Colonisation sont plus économiques, plus pratiques et plus attrayants. Jusqu'ici, dit-il, nous devions importer en grande partie du bois de la Colombie pour fabriquer les poutres nécessaires. Or, des expériences récentes faites à l'Ecole Technique de Montréal sous la direction de M. Victor Riendeau ont démontré que l'on peut utiliser les bois de chez nous très avantageusement. Cette découverte représente une économie de près de \$500 pour un pont de 100 pieds de longueur.

En passant, M. Auger demande aux compagnies industrielles de recourir davantage aux services des diplômés de nos écoles techniques et polytechniques.

Le ministre parle aussi de la colonisation industrielle, en particulier de la culture du tabac à cigarettes dans le comté de Joliette. Il rend hommage à M. Antonio Barrette, député de Joliette, pour le travail accompli dans ce domaine. Il dit combien le gouvernement s'intéresse à cette entreprise et mentionne qu'en 1938 il a été récolté en notre province 2 millions de livres de tabac à cigarettes, pour une valeur de \$500,000.

M. Auger parle des travaux de drainage faits par son ministère dans le but de convertir certains marais et certaines savanes en des régions propres à la culture maraîchère.

Il dit que l'industrie de la chèvre convient à notre province, qu'il n'y a pas de plus bel endroit pour faire l'élevage des chèvres que les Laurentides, que le lait de chèvre sert à fabriquer les meilleurs fromages.

Le plan Rogers-Auger

Abordant l'étude du plan Rogers-Auger, le ministre dit qu'il en coûte environ \$2,500 à \$2,600 pour établir une famille sur un lot de colonisation et que le gouvernement fédéral ne paye sur ce montant que \$333.33.

En réponse à une question de M. Laurent Barré, député de Rouville, le ministre dit que ce montant de \$2,500 comprend les différents octrois accordés aux colons, l'ouverture des chemins, la construction des écoles et chapelles, etc.

Les fils de cultivateurs

Plus loin, le ministre parle de l'établissement des fils de cultivateurs. Il déclare que sous l'ancien régime les octrois donnés à cette fin étaient distribués par Pentremise des députés qui en faisaient souvent une question de patronage. Depuis septembre 1936, dit-il, tous les chèques sont envoyés directement aux pères qui établissent leurs fils sur des terres. Le nombre des établissements de fils de cultivateurs a de beaucoup augmenté. Il y en a eu 1,366 pour l'année 1936-37, 1,566 pour l'année 1937-38, et plus de 1,000 pour les six premiers mois de 1938-39.

Le ministre déclare aussi que les primes de labour étaient souvent distribuées frauduleusement sous l'ancien régime. Il y a des lacs pour lesquels on a donné des primes de défrichement, dit-il.

Voie

Le ministre de la Colonisation parle de voirie. "Nous avons, dit-il, construit des chemins qui constituent aujourd'hui des raccourcis. Nous en avons un qui évite 40 milles dans le Témiscouata. Nous en avons un autre de Sainte-Anne-des-Monts à Caspédia qui raccourcit de 300 milles.

"Dans Charlevoix-Saguenay, région négligée par l'ancien régime, nous avons fait faire un chemin depuis Portneuf-en-Bas jusqu'à la Baie-Comeau. Les communications fluviales avaient aussi été négligées, de sorte qu'autrefois le foin, qui était de \$8 la tonne dans Maskinongé, se vendait \$58 la tonne sur la Côte-Nord.

M. Drouin — L'hon. ministre peut-il nous dire quand le chemin de la Côte-Nord vers la Baie-Comeau sera terminé?

M. Duplessis (à M. Auger): Dites, dans le plus court délai possible.

M. Auger — Dans le plus court délai possible (rires et applaudissements).

Le ministre ajoute, au sujet des secours directs, que le gouvernement a voulu recevoir des travaux en échange de l'argent qu'il payait en secours. "C'est ainsi que nous avons fait construire des ponts, des ponceaux, des maisons".

M. Auger termine son discours en faisant l'éloge de M. Duplessis dont il vante les qualités d'honnêteté, d'intégrité, ajoutant que c'est réconfortant d'être loyal à un tel premier ministre.

M. Candide Rochefort propose l'ajournement du débat.

M. Duplessis demande, à la fin de la séance, de récépser nombre de bills aux comités des bills privés et des bills publics.

Bills

Ce sont les bills de Valleyfield, des Trois-Rivières, de Farnham, aux bills privés; le bill de la succession J.-B.-E. Letellier, bills publics; le bill de Châteauguay, aux bills privés; un bill éteignant une

hypothèque sur des lots de deux paroisses de Rimouski, aux bills publics; le bill modifiant la charte des Pères de Saint-Benoît-du-Lac, aux bills privés; les bills de Laché, de Victoriaville, de Verdun et de la Commission scolaire de Verdun, aux bills privés.

Sir Edward Beatty et les impôts

Il importe d'alléger le fardeau qui pèse sur les contribuables

Toronto, 10. — "L'imposition de taxes excessives pour résultat d'accroître inutilement le coût de la vie, surtout pour ceux qui sont les moins capables de le supporter, de nuire à l'initiative privée, d'augmenter le chômage, a déclaré hier soir Sir Edward Beatty, président du Pacifique Canadien, au cours d'une allocution prononcée devant les membres de l'Association des propriétaires de l'Ontario. "Ce qui importe surtout pour l'individu, a-t-il dit, ce n'est pas tant le pourcentage de son revenu dépensé en impôts, mais bien ce qu'il lui reste de son même revenu après qu'il a acquitté tous ses impôts. La théorie qui veut que l'on "laxe les riches" ne produit pas les résultats attendus, car les impôts sont ensuite répartis sur d'autres d'une façon indirecte. Le propriétaire recouvre les siens en majorant ses loyers, tandis que l'industriel se rembourse en augmentant les prix de ses produits. La redistribution de la richesse par les impôts est impossible, car les mêmes facteurs qui en ont amené l'inégalité, font que ces impôts sont en définitive payés par ceux qui sont le moins en mesure de le faire."

Sir Edward déclara qu'on aurait tort de croire que ce sont les riches surtout qui versent au fisc, car, au Canada, les taxes sont surtout indirectes. En taxant les riches, on ne réussit pas tant à augmenter le trésor public par l'apport d'une partie de leurs capitaux, qu'à diminuer leur capacité de rendement en les privant de leurs moyens de gagner de l'argent. Les impôts éteignent la capacité créatrice d'impulsion, d'effort, de rendement, de gain plus difficile et font que le capital recherche la sécurité plutôt que les profits ou la création de nouvelles richesses.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL

CITE D'OUTREMONT

AVIS

Vente de propriétés pour taxes

Aviz public est par les présentes donné par le soussigné Greffier et Trésorier de la Cité d'Outremont que les propriétés ci-dessus désignées seront vendues à l'enchère publique à l'Hôtel de Ville (No 543 Chemin Ste-Catherine) dans ladite Cité le deuxième (2ème) jour de mai, mil neuf cent trente-neuf (1939) à onze heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi qu'intérêts courus et des frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Propriétaires de bien-fonds No du Cadastre et Subdivision

Dallaire, Clodomir, 344-280 de la paroisse de Montréal.

Debaire, Rodolphe, 145A-71-2 de la paroisse de Montréal, avec bâtisse et dépendances desus érigées portant le numéro civique 25 avenue Elmwood. Sujet à la créance privilégiée de la consolidation des arrérages de taxes pour les années 1936, 1937, 1938, 1939 instituée le 1er septembre 1938 en vertu des Statuts 1 Geo. VI, chapitre 57 tel qu'amendés par 2 Geo. VI, chapitre 91.

Debaron Realities Ltd. Un emplacement avant front sur l'avenue Durocher, mesurant vingt-neuf pieds (29') de largeur par cent trois pieds et trois pouces (103'3") de profondeur dans la ligne sud-est et cent trois pieds et deux centimètres de profondeur dans la ligne nord-ouest et composé:

1. de la partie nord-ouest de la subdivision numéro trente-quatre de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro trente-deux (32-34, p. N.-O.) de la paroisse de Montréal, mesurant quatre pieds (4') de largeur par toute la profondeur dudit lot, d'un côté au nord-est par l'avenue Durocher en arrière au sud-ouest par une partie du lot numéro 32-35, d'un côté au nord-ouest par cette partie du lot numéro 32-35, ci-après décrite et de l'autre côté au sud-est par la partie nord-ouest du lot numéro 32-34, ci-dessus décrite.

2. de la partie sud-est de la subdivision numéro trente-cinq de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro trente-deux (32-35, p. S.-E.) de la paroisse de Montréal, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur par toute la profondeur dudit lot, d'un côté au nord-est par l'avenue Durocher en arrière au sud-ouest par une partie du lot 32-35 et une partie du lot 32-34, ci-dessus décrite, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 32-34, ci-dessus décrite et de l'autre côté au sud-est par la partie nord-ouest du lot numéro 32-34, ci-dessus décrite.

Le tout avec bâtisse et dépendances desus érigées portant le numéro civique 5450 avenue Durocher et le droit de mitoyenneté sur le mur situé dans la ligne nord-ouest dudit lot, d'un côté au nord-est par l'avenue Durocher et de l'autre côté au sud-est par la ligne nord-ouest de la ligne de consolidation des arrérages de taxes pour les années 1936, 1937, 1938, 1939 instituée le 1er septembre 1938 en vertu des Statuts 1 Geo. VI, chapitre 57 tel qu'amendés par 2 Geo. VI, chapitre 91.

Decary, E.-R. Un emplacement avant front sur l'avenue Québec et composé:

1. de la partie sud-est de la subdivision numéro trente-cinq du lot originaire numéro trente-trois (33-35, p. S.-E.) de la paroisse de Montréal, mesurant vingt-cinq pieds et huit dixièmes de pied (24'8") de largeur par toute la profondeur dudit lot, d'un côté au nord-est par l'avenue Québec en arrière au sud-ouest par la partie du lot 32-36, ci-dessus décrite, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot 32-36, ci-dessus décrite, d'un côté au sud-est par la partie nord-ouest du lot 32-36, ci-dessus décrite et de l'autre côté au sud-est par la partie nord-ouest du lot 32-36, ci-dessus décrite.

2. de la partie sud-est de la subdivision numéro trente-cinq du lot originaire numéro trente-trois (33-35, p. S.-E.) de la paroisse de Montréal, mesurant vingt-cinq pieds et huit dixièmes de pied (24'8") de largeur par toute la profondeur dudit lot, d'un côté au nord-est par l'avenue Québec en arrière au sud-ouest par la partie du lot 32-36, ci-dessus décrite, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot 32-36, ci-dessus décrite, d'un côté au sud-est par la partie nord-ouest du lot 32-36, ci-dessus décrite et de l'autre côté au sud-est par la partie nord-ouest du lot 32-36, ci-dessus décrite.

Le tout avec bâtisse et dépendances desus érigées portant le numéro civique 567 avenue Québec.

Deschamps, J.-B. 39-103 de la paroisse de Montréal.

Graham, Alex. 20-111 de la paroisse de Montréal.

Kane, Mile M. A. 39-36 de la paroisse de Montréal.

Levinson, Benjamin, et Marion Lewis, épouse de Max Levinson. Un emplacement avant front sur la rue Hutchison et composé:

1. du lot numéro 32-8-14 de la paroisse de Montréal;

2. du lot numéro 32-8-15 de la paroisse de Montréal;

3. de la partie sud-est de la subdivision seize de la subdivision huit du lot originaire numéro trente-trois (33-35, p. S.-E.) de la paroisse de Montréal, mesurant onze pieds et trois centimètres (11'3") de largeur par toute la profondeur dudit lot, d'un côté au nord-est par la rue Hutchison en arrière au sud-ouest par la partie du lot 32-8-14, ci-dessus décrite, d'un côté au nord-ouest par la partie du lot 32-8-15, ci-dessus décrite, d'un côté au sud-est par la partie nord-ouest du lot 32-8-14, ci-dessus décrite et de l'autre côté au sud-est par la partie nord-ouest du lot 32-8-15, ci-dessus décrite.

Avec le droit de passage à pied et en voiture en commun avec le propriétaire de l'emplacement situé au nord-ouest dans un passage commun de vingt-trois pieds et neuf centimètres (23'9") de largeur par cent dix pieds (100') de profondeur, bornée en front au nord-est par la rue Hutchison, en arrière au sud-ouest par la partie du lot 32-8-14, ci-dessus décrite, d'un côté au nord-ouest par la partie du lot 32-8-15, ci-dessus décrite, d'un côté au sud-est par la partie nord-ouest du lot 32-8-14, ci-dessus décrite et de l'autre côté au sud-est par la partie nord-ouest du lot 32-8-15, ci-dessus décrite.

Loyer, J.-R. 36-25-18-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-19-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-20-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-21-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-22-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-23-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-24-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-25-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-26-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-27-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-28-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-29-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-30-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-31-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-32-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-33-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-34-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-35-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-36-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-37-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-38-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-39-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-40-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-41-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-42-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-43-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-44-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-45-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-46-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-47-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-48-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-49-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-50-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-51-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-52-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-53-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-54-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-55-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-56-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-57-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-58-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-59-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-60-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-61-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-62-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

36-25-63-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

Depuis 1920, l'actif des banques s'est accru de plus de \$400,000,000, les prêts au public ont diminué de \$640,000,000 et les valeurs publiques détenues par les banques ont augmenté de plus d'un billion de dollars, ce qui démontre, au dire de sir Edward, que les gens préfèrent retirer leur argent des entreprises productives pour les placer dans les valeurs des gouvernements. Il en résulte que ces mêmes gouvernements peuvent emprunter à des taux d'intérêt ridiculement bas, une preuve que les conditions économiques sont mauvaises et que les Canadiens manquent de confiance.

Sir Edward Beatty dit qu'environ 25 pour cent du revenu national provient des impôts et qu'une forte proportion de ces argent est dépensée pour des fins que le public, très souvent, considère inutiles. Si ces dépenses étaient faites sagement et économiquement, elles seraient justifiées, mais la plupart du temps, elles sont le résultat d'une fausse conception et sont faites pour des raisons politiques, ne contribuant aucunement au confort, à la prospérité et au bien-être de la population, mais n'ayant d'autre conséquence que d'alourdir le fardeau qui pèse déjà sur les épaules des contribuables.

Quand le gouvernement s'engage dans des entreprises qui sont plutôt du domaine de l'initiative privée, il devrait adopter les méthodes d'affaires employées par celle-ci, mais il ne le fait pas, dit encore sir Edward. Si le Canada a aujourd'hui une dette de sept billions de dollars pour onze millions de population, c'est en grande partie à cause de cette erreur dans sa manière de procéder. D'un bout à l'autre du pays, on s'inquiète aujourd'hui de plus en plus de l'état de nos finances publiques, et les citoyens de tous les partis et de toutes les classes de la société se rendent compte que ces dépenses exagérées, ces augmentations d'impôts et de la dette publique, n'ont pas accompli ce que l'on avait espéré. Les affaires sont stagnantes, l'initiative privée est hésitante et le chômage est encore trop général. "A mon avis, dit le conférencier, nous sommes arrivés au terme des emprunts et des impôts sans cesse croissants".

Sir Edward termina en faisant un appel direct à tous les contribuables pour qu'une pression soit exercée sur les législateurs afin de faire cesser la dépense exagérée des fonds publics. Il les engagea à protester contre le gaspillage et

la négligence et à exiger plus de prudence dans l'administration de la chose publique. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra au pays la détresse du chômage et la confusion du malaise économique.

Les Japonais à Hainan

Changhai, 10 (A.P.) — Les Japonais ont opéré aujourd'hui un débarquement sur la grande île de Hainan, qui domine le golfe de Tonkin. On craint que cette manœuvre hardie du Japon n'occasionne de nouvelles complications diplomatiques en Extrême-Orient.

Cette île d'une grande importance stratégique se trouve au large de l'Indochine française, entre les bases anglaises de Hong-Kong et de Singapour, et la France et la Grande-Bretagne ont toujours surveillé avec la plus grande attention ce qui pouvait se passer du côté de Hainan depuis le début du conflit sino-japonais.

La France avait demandé des explications à Tokio lorsqu'il avait été question d'un débarquement japonais dans l'île l'an passé et elle avait fait occuper les îles Paracel, au sud de Hainan, comme mesure de précaution. La France a toujours soutenu que le traité franco-japonais de 1907 par lequel les deux pays s'étaient engagés à ne pas intervenir en Chine l'un aux dépens de l'autre interdit au Japon d'occuper Hainan. Le gouvernement japonais rejette cette interprétation du traité.

Le communiqué du gouvernement japonais annonce qu'un détachement de marins et quelques unités de troupes régulières ont occupé des positions stratégiques sur l'île de Hainan, de bonne heure ce matin, et qu'ils ont immédiatement commencé à s'avancer vers l'intérieur de l'île en repoussant les troupes chinoises. L'occupation de Hainan va permettre aux Japonais d'aménager de nouvelles bases aériennes qui assureront à leurs avions un rayon d'action beaucoup plus étendu.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du DEVOIR, 430 rue Notre Dame (est), Montréal.

Propriétaires de bien-fonds No du Cadastre et Subdivision

méro 36-25-14-4 de la paroisse de Montréal, joint avec le lot numéro 36-25-15-4 de la paroisse de Montréal, joint avec le lot numéro 36-25-16-4 de la paroisse de Montréal, joint avec:

la partie nord-est de la redivision numéro quatre de la redivision numéro dix-sept de la subdivision numéro vingt-cinq du lot originaire numéro trente-six (36-25-17-4, p. N.-E.) de la paroisse de Montréal, mesurant quinze pieds et cinq dixièmes de pied (15'5") dans ses lignes nord-ouest et sud-est et vingt-deux pieds et cinq centimètres (22'5") dans ses lignes nord-est et sud-est, bornée d'un côté au nord-ouest par la partie nord-est du lot numéro 36-25-17-3, au nord-est par le lot numéro 36-25-16-4, au sud-est par une ruelle publique et au sud-ouest par une partie du lot numéro 36-25-17-3, d'un côté au sud-est par une ruelle publique (s'avançant, étant partie de ladite redivision 4).

Le tout avec bâtisse et dépendances desus érigées portant les numéros civiques 876, 878, 880 avenue Wiseman dont le mur nord-ouest est mitoyen avec celui de la maison érigée sur l'emplacement adjoignant.

Avec toutes les circonstances et dépendances, servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

Suivant la créance privilégiée de la consolidation des arrérages de taxes pour les années 1936, 1937, 1938, 1939 instituée le 1er septembre 1938 en vertu des Statuts 1 Geo. VI, chapitre 57 tel qu'amendés par 2 Geo. VI, chapitre 91.

Loyer, J.-R. Un emplacement avant front sur l'avenue Wiseman et composé:

du lot numéro 36-25-12-3 de la paroisse de Montréal, joint avec le lot numéro 36-25-14-3 de la paroisse de Montréal, joint avec le lot numéro 36-25-15-3 de la paroisse de Montréal, joint avec le lot numéro 36-25-16-3 de la paroisse de Montréal, joint avec:

la partie nord-est de la redivision numéro trois de la redivision numéro dix-sept de la subdivision numéro vingt-cinq du lot originaire numéro trente-six (36-25-17-3, p. N.-E.) de la paroisse de Montréal, mesurant quinze pieds et cinq dixièmes de pied (15'5") dans ses lignes nord-ouest et sud-est et vingt-deux pieds et cinq centimètres de pied (22'5") dans ses lignes sud-est et nord-est, bornée d'un côté au nord-ouest par la partie nord-est du lot numéro 36-25-17-3, au nord-est par le lot numéro 36-25-16-3, au sud-est par une ruelle publique et au sud-ouest par une partie du lot numéro 36-25-17-3, d'un côté au sud-est par une ruelle publique (s'avançant, étant partie de ladite redivision 3).

Avec toutes les circonstances et dépendances, servitudes actives et passives, apparentes ou

A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

M. Chaloult parle toute la journée

Le programme de l'A. L. N. et celui de l'U. N. — Conseil législatif et Conseil économique — Le gouvernement et les trusts: électricité, charbon, bois — Les fonds électoraux — Les discours sont trop longs

M. Duplessis déclare que l'attitude prise par M. Hepburn, au sujet de notre participation aux guerres de l'Angleterre, ne correspond pas à ses vues

Québec, 10. — A l'ouverture de la séance de la Chambre, hier après-midi, M. W.R. Bullock (Westmount) se lève pour protester contre une déclaration du maire Camillien Houde, mardi dernier à Montréal.

"Mardi dernier, à Montréal, dit-il, le maire Camillien Houde a fait une déclaration au sujet des relations entre les Canadiens anglais et les Canadiens français. Je ne serais pas juste pour moi-même, pour ma race et pour cette Chambre si je ne relevais pas ces paroles. Ce qu'il a dit au sujet des deux races dans la province est absolument faux. J'ai été élu pour la première fois en 1936 et lorsque je vins siéger ici j'étais absolument étranger. Pour tant j'ai été traité avec la plus grande courtoisie, j'ai reçu l'accueil le plus amical et tous les membres de cette Chambre ont travaillé à me rendre la tâche facile. Le gouvernement de cette province donne d'ailleurs la meilleure preuve de l'accord qui règne entre les deux races. Le premier ministre a répété à maintes reprises son intention de renforcer les liens qui unissent les deux races. Il a prouvé d'ailleurs sa bonne volonté en faisant grande la part à la race anglaise dans la formation de son cabinet où l'élément anglais est largement représenté.

Les Canadiens français loyaux à leurs idéaux, confiants dans l'avenir de leur province, ne font rien pour détruire l'harmonie entre les deux groupes. J'espère que les deux grandes races vont continuer à marcher unies comme par le passé".

A la suite de ces remarques de M. Bullock, on continue le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. M. René Chaloult (Kamouraska), reprend son discours où il avait arrêté au début le changement d'atmosphère de la Chambre où il y a plus de dignité et de tenue qu'autrefois. Il se réjouit de ce changement dont tous les députés doivent, eux aussi, se réjouir.

M. Chaloult en convient et passe à une autre question.

Le Conseil économique

Plus loin, M. Chaloult reproche au gouvernement de ne pas avoir aboli le Conseil législatif, contrairement à la promesse faite à la population lors des élections de 1936.

M. Duplessis. — Jamais, au grand jamais, je ne me suis engagé à abolir le Conseil législatif.

M. Chaloult. — Le manifeste de l'A. L. N. n'était-il pas le programme de l'U. N., lors des dernières élections?

M. Duplessis. — Si le député veut consulter les procès verbaux de la Chambre, il verra que dans le passé, nous avons présenté en Chambre une motion pour demander la réforme du Conseil législatif, sur la base d'un Conseil économique.

M. Hamel. — C'était dans le programme.

M. Sauvé. — Il n'est pas permis au député de Québec-Centre d'entrer ainsi dans le débat. Le député de Kamouraska a posé une question au premier ministre qui lui a répondu.

M. Chaloult. — Le premier ministre n'a pas répondu à ma question, mais il a répondu à côté. Je veux savoir du premier ministre s'il reconnaît que le programme de l'A. L. N. était aussi notre programme aux dernières élections?

M. Duplessis. — Notre programme est venu au monde bien longtemps avant celui de l'A. L. N. et les procès verbaux des sessions datant de bien longtemps avant l'existence de l'A. L. N. le prouvent. De plus, le programme de l'A. L. N. comportait plusieurs assertions que je n'ai jamais acceptées ni approuvées, et je défie n'importe qui de prouver le contraire.

M. Chaloult. — Je suis surpris de cette déclaration du premier ministre, mais je dois accepter sa parole. Et pourtant nous avons fait la campagne en faisant notre programme de l'A. L. N. C'est la première fois que j'entends affirmer que le programme de l'A. L. N. n'était pas le nôtre aux dernières élections. Cependant, d'après une entente signée entre MM. Gouin et Duplessis, il était entendu que le programme de l'A. L. N. serait celui de l'U. N.

M. Duplessis. — Je ferai remarquer que l'A. L. N. était enfant cadette quand l'U. N. était majeure.

M. Chaloult. — Mais on conviendra que l'enfant majeur n'est pas le même que l'enfant cadette! Mais elle est devenue majeure.

M. Duplessis. — Le majeur est arrivé au pouvoir sans l'enfant cadette et en dépit des trahisons de l'enfant cadette, et il restera au pouvoir en dépit de cela.

M. Chaloult. — Je crois que l'on

convienra que sans l'enfant cadette, le parti n'aurait pas pris le pouvoir.

M. Duplessis. — Le succès de la dernière élection n'a pas été celui du parti conservateur, ni celui du parti libéral, mais il a été le succès de l'Union nationale qu'il ne faut pas confondre avec l'A. L. N.

M. Chaloult. — Lorsque l'alliance a été faite, il n'a pas été question de l'U. N. Nous avons combattu parce nous rêvions d'un parti national. Il y avait le parti conservateur et l'A. L. N. Le parti conservateur a accepté le programme de l'A. L. N. Quand j'étais dans l'organisation, nous avons fait publier le programme dans les journaux et nous nous sommes battus pour ce programme. Grâce au mouvement de fond créé dans la province, à l'éloquence du chef du parti, et à toutes les circonstances favorables, nous avons triomphé, mais nous ne l'aurions pas fait sans l'A. L. N., sans la mystique qu'elle avait créée dans la population.

Plus tard, le député de Kamouraska revient à cette question du conseil économique.

"On m'assure que le Conseil législatif existe toujours, dit M. Chaloult. Serait-on assez naïf au Canada français pour s'imaginer que les politiciens doivent tenir leurs engagements, même écrits?"

M. Duplessis. — Je ne veux que rappeler au député que je n'ai rien signé. Les conseillers législatifs que j'ai nommés ont approuvé les réformes du gouvernement; ils se sont engagés à les promouvoir. Ce sont des honnêtes gens dont la parole vaut de l'or.

Nous avons prouvé la réforme du Conseil législatif sur la base d'un conseil économique et nous tendons toujours vers cela. Nous sommes en faveur des deux Chambres.

M. Chaloult. — C'est que je croyais avoir déjà entendu le premier ministre dire et répéter souvent que le Conseil économique, nous l'avions déjà par la nomination de M. Minville et de tel autre technicien et tel autre expert à certaines fonctions dans le gouvernement. Il a souvent dit: "Voilà notre Conseil économique". Or, ce n'est pas cela que nous entendons par conseil économique. Nous voulons lui donner la place au Conseil législatif. Nous persistons, de ce côté de la barricade, à préconiser cette transformation."

MM. Wilfrid Lacroix et Héon

Parlant plus loin de l'esprit même du pacte confédératif, M. Chaloult dit: "M. Bonnard, de sinistre mémoire, c'est une définition bien naturelle après ce qu'il a fait..." Plus loin encore, sur l'attitude des députés de Québec aux Communes, M. Chaloult déclare: "Reconnaissons-le, nous avons eu avec M. Wilfrid Lacroix (député libéral de Montmorency aux Communes) un homme de véritable esprit national à Ottawa, qui a su se lever pour la sauvegarde de nos droits. Il convient aussi de féliciter M. Georges Héon, le conservateur M. Héon, pour le courage qu'il a aussi manifesté dans son discours, en représentant bien la mentalité des nôtres."

M. Chaloult: Il y a dans cette Chambre des personnalités qui sont loin de s'être affirmées. A dessein on les maintient dans l'ombre. Comme Polyte, ils rêvaient de renverser les idoles, au collège. Ils n'ont pas pu oublier ce passé qui est trop présent pour eux, car il n'y a pas trois ans, ils renouvelaient les mêmes serments. Il y avait parmi ces gens le député de l'Islet, le député de Bellechasse, le député de Bonaventure, qui restent pour moi des amis. Ce sont eux qui étaient des oppositionnistes systématiques, qui voulaient garder envers et contre tous leur indépendance. Ce sont des gens dans lesquels je n'ai pas perdu encore toute confiance, malgré le rôle qu'on leur fait jouer aujourd'hui.

M. Boiteau: Le député de Kamouraska a parlé de ses rêves de jeunesse. C'est en plein cela: des rêves. Les rêves de jeunesse sont finis quant à moi. Je vis et je réalise.

M. Bouchard: Oui, vous réalisez (rires).

M. Chaloult: Que l'on dise donc, en Chambre, même quand on est du côté du gouvernement, en quoi l'on diffère du gouvernement sur certains points. Il y en a sûrement, mais on n'ose pas le dire. Il me semble que lorsqu'on a quelque indépendance, qu'on a fait des serments ensemble, et qu'on a quelque courage, il me semble qu'il est impossible de rentrer dans le moule et de tout adopter aveuglément les mesures que nous propose un gouvernement.

M. Bouchard et l'électricité

M. Chaloult en arrive ensuite à faire un éloge de M. T.-D. Bouchard.

Le député de Kamouraska parle de la demande qu'a faite, l'an dernier, à l'Assemblée législative, le

chef de l'opposition. "Ayant été Orateur de la Chambre, dit-il, il réclamait son fauteuil présidentiel. Justement, aujourd'hui, on va lui rendre son fauteuil et on le lui a peut-être déjà rendu, je ne sais pas."

M. Bouchard — Il est rendu (rires).

M. Chaloult — Mais combien ne serait-il pas plus heureux si, avec ses petits-enfants, tous les descendants pouvaient s'écrier en contemplant son portrait: "C'est lui qui nous a affranchis de la dictature économique". Il est encore jeune, le chef de l'opposition libérale, il paraît plein de santé, pourquoi cette œuvre salutaire ne le tenterait-il plus? S'il voulait continuer, nous lui aiderions dans toute la mesure de nos forces. S'il voulait se joindre au député de Québec-Centre dans sa lutte contre le trust de l'électricité..."

M. Bouchard — Faites ce que j'ai fait à Saint-Hyacinthe et vous en serez libérés de votre trust.

M. J.-E. Grégoire (Montmagny): C'était bon à Saint-Hyacinthe, pourquoi pas dans le reste de la province?

M. Chaloult — J'admire ce que le député de Saint-Hyacinthe a fait à Saint-Hyacinthe. C'est une grande œuvre, un beau commencement. Mais il devrait continuer à combattre. S'il voulait reprendre sa campagne avec le député de Québec-Centre, nous accepterions de le suivre.

M. Bouchard — Pas d'objections (rires).

Trop de discours

M. Chaloult continue son discours et semble avoir terminé, lorsqu'il est interrompu par le député de Québec-Centre.

M. Duplessis — J'avertis charitablement la Chambre, sans faire allusion à personne en particulier, que le gouvernement ne peut pas supporter des longueurs interminables dans les discours. Le chef de l'opposition a parlé 2 heures, le député de Rivière-du-Loup, 2 heures; le député de Québec-Centre 4 heures; le député de Laval a parlé 3 heures; le député de Dorion aussi et le député de Kamouraska est en train de se rendre à 5 heures de discours. C'est trop. Cela n'a pas de sens commun et nous n'avons pas été élus pour cela. Plus la session dure, plus cela coûte cher au peuple, et nous avons tellement besoin d'argent pour la colonisation, l'agriculture, l'hygiène, l'instruction publique, que nous n'avons pas les moyens de perdre de l'argent à entendre des discours qui n'aboutissent à rien. Ce débat sur l'adresse s'est éternisé en longueur. Nous allons siéger ce soir, demain avant-midi, après-midi et demain soir, et s'il le faut... Nous allons modifier le règlement pour limiter les discours à 1 heure.

M. Chaloult reprend son discours à la séance du soir. Il en vient à parler du Dr Paquette. Il lui adresse d'abord des éloges et ajoute que son discours sur l'adresse l'a déçouvert.

"J'ai compris, dit-il, qu'il avait cédé à certaines exigences et qu'il avait peut-être été forcé de se soumettre par suite de la solidarité politique. Il est possible aussi qu'il ait dépassé sa pensée. Le député de Laval a dit que le député de Québec-Centre avait quitté les rangs de l'Union nationale sans aucune raison plausible. Je vais essayer de démontrer que nous avons quitté l'Union nationale pour des raisons plausibles. Et les circonstances viennent aujourd'hui confirmer nos raisons. Nous nous sommes présentés devant l'électorat avec un programme. Le premier ministre a laissé entendre que le programme de l'Action libérale nationale n'était pas le sien. Ce programme a été publié sous le chiffre de l'Union nationale."

M. Chaloult lut alors un article du *Devoir*, en août 1936, donnant le compte rendu d'un discours de M. Duplessis à Mont-Joli. Il y était dit que le député des Trois-Rivières avait déclaré vouloir transformer le Conseil législatif en Conseil Économique.

M. Duplessis. — Abolition et transformation ne sont pas la même chose.

Pour démontrer qu'il avait eu des raisons plausibles de quitter l'Union nationale, M. Chaloult fit ensuite une énumération des articles du programme qui, d'après lui, n'ont pas été réalisés. A plusieurs reprises M. Duplessis riposta. "Conquête des marchés locaux et étrangers, dit M. Chaloult, il n'y a rien eu de fait dans ce sens. Électrification des campagnes. On m'objecte qu'on a électrifié quelques campagnes. Tout le monde sait que ce n'est pas la l'esprit de notre programme. Industrie moyenne et complémentaire. Encore rien de fait dans ce domaine. Code du travail."

M. Duplessis. — La codification, c'est la réunion des lois. Nous avons commencé par passer des lois, puis nous avons nommé une commission pour les codifier.

M. Chaloult. — Le premier ministre sait que ce n'est pas cela que nous entendons par code du travail. C'est condenser et coordonner la législation ouvrière.

Combattre le trust de l'électricité, poursuit M. Chaloult. Je n'attends tout de suite à l'objection des centrales. Ce n'est pas cela que nous entrevoyons. Briser le trust du papier.

M. Duplessis. — Quand nous sommes arrivés au pouvoir, il y avait une crise. Nous avons commencé par assainir les finances. Il y avait aussi une tendance à la centralisation. Nous avons divisé la production.

M. Chaloult. — Tout cela, c'est subtil, mais ça ne rencontre pas

Décret des "Constitutions Synodales" du diocèse de Montréal relativement à la mort du Pape et à l'élection de son successeur

1.—Le dimanche qui suit l'élection du Pape, dans toutes les églises et les oratoires publics du diocèse, on chante, après la messe principale le *Te Deum*, l'oraison d'actions de grâces et l'oraison pour le Pape. Pendant les huit jours qui suivent, l'oraison pour le Pape devient l'oraison de mandato.

Le jour des funérailles du Pape, un service solennel est chanté à la basilique-cathédrale pour le repos de son âme.

2.—Le lendemain ou le premier jour libre, selon les rubriques, un service funèbre doit être chanté dans toutes les églises du diocèse à une heure convenable. Dans les communautés où une messe solennelle de Requiem n'est pas possible, le chapelain dit une messe basse. La veille de cet office funèbre, à six heures du soir, on sonne le glas pendant une heure dans toutes les paroisses.

3.—Le nom du Pape doit être omis au canon de la messe, de même que l'oraison *Pro Papa* aux saluts du Très Saint Sacrement. A partir de ce moment jusqu'à l'élection du Pape, l'oraison *pro eligendo summo Pontifice* devient l'oraison de mandato.

4.—Les fidèles sont invités à assister à la messe, à faire la sainte communion, à réciter le chapelet pour le Pape et pour l'Eglise.

l'article de notre programme. Le premier ministre sait qu'il y avait, en outre, que les bûcherons sont mal traités, qu'il y a encore de l'exploitation.

M. Chaloult soulève ensuite la question du charbon et de la gazoline.

M. Duplessis. — En ce qui regarde le trust du charbon, nous avons soumis le cas à des avocats éminents. Nous avons voulu savoir s'il nous serait possible de faire arrêter le sénateur Webster. On nous a répondu après avoir mûrement étudié la question qu'il n'y avait pas de procédures pratiques à prendre contre le sénateur Webster. De plus, pour combattre le trust du charbon, nous avons voulu tenter l'exploitation de nos tourbières. Nous avons fait des démarches dans ce sens en Angleterre. Quant à la gazoline, je dois dire que nous avons fait payer \$35,000 à l'Imperial Oil en taxes, ce que l'ancien gouvernement lui faisait payer \$5,000, et nous avons fait baisser les prix.

M. Chaloult. — Je regrette de le dire, mais la réponse du premier ministre ne me satisfait pas.

Quant le gouvernement de Québec a-t-il exercé son influence contre les trusts? Cependant, quand le premier ministre était dans l'opposition, il voulait faire arrêter le sénateur Webster.

M. Duplessis. — Le député de Québec-Centre était pour cela et moi aussi. Mais il faut avoir le droit de le faire. Nous avons consulté des avocats éminents, M. St-Laurent, M. Gendron et ils nous ont dit que nous ne pouvions prendre de procédures pratiques.

M. Chaloult. — La Législature était à votre disposition et on peut faire beaucoup de choses avec la Législature.

M. Chaloult dit que le premier ministre, avocat avisé comme il l'est, aurait certainement pu trouver le moyen de faire arrêter le sénateur Webster.

M. Duplessis. — Si le député veut prendre des procédures, qu'il en prenne, s'il pense qu'il en a le droit. Je m'engage à faire payer les frais par la province.

M. Chaloult. — Je ne suis pas procureur général. Ce n'est pas à moi à prendre ces procédures. D'ailleurs, je m'exposerais à des poursuites en dommages. Le procureur général, lui, pourrait prendre des procédures sans s'exposer à des poursuites.

Formation du cabinet

M. Chaloult cite quelques autres articles du programme de l'Action Libérale Nationale: vote obligatoire, réglementation des souscriptions électorales par les compagnies à responsabilité limitée, etc. Autant de promesses, dit-il, qui n'ont pas été remplies. Tout cela pour dire que nous avions des motifs pour nous séparer de l'Union Nationale. Il parle ensuite de la formation du cabinet. Il s'ensuit un débat auquel M. Sauvé met fin.

M. Sauvé. — C'est la seconde fois au cours du même débat que cette question est soulevée. D'un côté, on dit blanc; et de l'autre, on dit noir. Comme je l'ai déjà expliqué, je suis absolument incapable de trancher le débat. Je ne peux pas me prononcer, puisque je n'ai pas assisté au marchandage. J'ai été élu président à l'unanimité de mes collègues. Je ne l'ai pas demandé, j'ai accepté, tout simplement. Je demande qu'on s'en tienne au cadre du débat sur l'adresse. On évitera ainsi des incidents désagréables.

M. Chaloult. — Le député de Québec-Centre n'a pas agi par dépit. Les députés de Québec-Centre et de Montmagny n'étaient pas tellement gens à vouloir des portefeuilles puisqu'ils les refusaient tous. Ils n'en voulaient pas, à moins qu'on leur donne au préalable l'assurance formelle de procéder à la réalisation de leur programme. Ce sont là des faits aujourd'hui historiques, et il importe qu'ils ne soient pas déformés.

Le secrétaire de la province a dit du député de Québec-Centre qu'il se promenait avec une encyclopédie d'une main et une turbine dans l'autre.

Un ministre de l'Instruction publique dit des choses pareilles sur les encyclopédies, faire de l'esprit de cette sorte, lui, un lettré, car je veux bien supposer qu'il l'est (rires). Ce ne sont pas là des arguments. Ce que nous voulons ici, c'est de la législation sérieuse.

M. Chaloult. — Que l'on discute, mais que l'on discute avec des arguments. On aura beau faire contre le député de Québec-Centre, c'est un homme qui monte dans l'estime de la population. Je suis fier de mon chef, le député de Québec-Centre. C'est une âme noble. Je ne doute pas de sa sincérité, et je crois que pas un député n'en doute. Je suis convaincu que le premier ministre lui-même n'en doute pas (sincérité). Il a travaillé avec la plupart des députés. Ils connaissent tous sa grandeur d'âme, son désintéressement (silence).

Fonds électoraux

Il me reste à parler d'une autre affaire qui a déjà fait l'objet de



Me IRENEE LAGARDE, ancien avocat pour le département de la circulation provinciale, nommé procureur de la Couronne pour le district de Montréal.

Cette déclaration est tout à fait contraire aux faits. En 1935, c'était la pauvreté partout dans l'Action Libérale Nationale. Nous n'avions pas un traître sou. Je le sais bien par expérience. J'ai conduit moi-même ma voiture, des orateurs et des organisateurs, payant leur compte à l'hôtel. Dans Montmagny même, c'était la pauvreté complète. Plus tard, cependant, j'ai su qu'une somme de \$400 avait été envoyée à quelqu'un, je ne sais pas qui. Je sais que certains journaux ont dit, à l'époque le contraire. Mais j'ai fait, dans Montmagny, et je sais qu'en les rétablissant, après ce vient de dire le premier ministre, je serai cur.

M. Chaloult. — Avant de terminer, puisque c'est notre intention de collaborer, je suggère au gouvernement de voter une loi pour réglementer les souscriptions aux fonds électoraux. Je sais bien qu'en 1936, nous étions dans l'opposition, mais tout de même, on était assez large. Je me suis dit qu'une partie de l'argent avait bien pu nous être donnée par les trusts, mais je me suis dit aussi qu'on s'en servirait pour faire la lutte aux monopoles.

L'impérialisme de M. Hepburn

Il est une autre chose que je voudrais demander au premier ministre. Je l'ai entendu faire l'éloge de M. Hepburn, le premier ministre de l'Ontario. Je n'ai pas objection à l'amitié des deux premiers ministres. Mais M. Hepburn a fait des déclarations importantes dernièrement. Avant de partir pour Sydney, il a dit qu'il était impérialiste. Tout dernièrement, en Australie, il a dit que le Canada serait disposé à fournir encore une armée d'un demi-million d'hommes si l'Angleterre était prise dans un conflit. Je constate que les deux premiers ministres sont bons amis, qu'ils paraissent s'entendre sur plusieurs points. Il peut y avoir de l'incertitude de cause par la déclaration de M. Hepburn. Si le premier ministre ne dit rien, ne craint-il pas que cela soit mal interprété et qu'on prétende qu'il est du même avis que M. Hepburn?

M. Duplessis. — Je n'ai pas fait le voyage avec M. Hepburn, je n'ai pas non plus lu ses déclarations dans les journaux. Cependant, si les déclarations qu'on lui prête sont exactes, ce n'est pas l'opinion du premier ministre de la province et du député des Trois-Rivières.

Le député de Kamouraska a fait l'éloge du député de Québec-Centre. Il a même dit que malgré toute son admiration pour lui, il lui arrive de différer d'opinion avec lui. J'ai une grande admiration

CLOUE AU LIT PAR LE LUMBAGO

Souffrait depuis des semaines

Inspiré par l'idée de rendre service à ses semblables, un homme qui avait souffert terriblement du lumbago écrit ce qui suit:

"Je souffrais de lumbago et, durant des semaines, je fus cloué au lit, incapable de me lever. Je me fis traiter, mais cela ne soulagea guère la douleur. C'est alors qu'un ami me recommanda les Sels Kruschen, me conseillant d'en prendre chaque matin pour obtenir le soulagement de la douleur qui me mangeait le dos. J'en prends donc tous les matins depuis lors et je puis dire que maintenant je me porte à merveille, grâce à Kruschen." — C. B.

Comment se fait-il que dans nombre de cas le lumbago, le mal de dos, le rhumatisme et la mauvaise digestion cèdent devant les Sels Kruschen? C'est parce qu'ils constituent une combinaison de sels minéraux essentiels pour le bien-être du corps humain. Chacun de ces sels remplit une fonction particulière et, grâce à l'ensemble, l'estomac, le foie, les reins et le système digestif se trouvent remarquablement tonifiés.

pour le premier ministre d'Ontario, dont je connais la loyauté et la sincérité. Si les déclarations qu'on lui prête ont été faites, je n'hésite pas à dire qu'elles ne correspondent pas avec mes vues.

M. Leduc

M. Chaloult. — En terminant, je voudrais dire un mot du député de Laval. On a dit qu'il avait commis des abus, que le ministre actuel offrait plus de garanties d'honnêteté. Ce sont des insinuations. Ces déclarations, je les ai trouvées pénibles. Quand on songe que le député de Laval a de grands enfants on s'imagina mal qu'on ait pu laisser ainsi pendant six mois planer des doutes sur lui, sans même lui offrir la chance de se défendre. Si on a quelque chose à lui reprocher qu'on le dise immédiatement et il pourra se défendre. Si l'on n'a rien à lui reprocher, je trouve le procédé inqualifiable.

M. Chaloult termine ensuite son discours en offrant sa plus entière collaboration et en demandant qu'on s'élève au-dessus des considérations purement partisans.

On s'entend pour que l'adresse soit votée mardi soir et la Chambre s'ajourne à mardi après-midi, à 3 heures.

Juge fédéral pour l'est du Michigan

Détroit, 10. — (C.P.) — Le président Roosevelt vient de nommer M. Frank A. Picard juge fédéral pour l'est du Michigan et cette nomination attend plus que la ratification du Sénat. M. Picard est originaire de la région de Montréal que son père quittait pour aller s'établir à Saginaw, dans le Michigan. Il se préparait à faire du trappe comme ses quatre frères aînés qui étaient célèbres dans les cirques, mais son père jugea qu'il n'avait pas la vocation et il finit par embrasser le droit. M. Picard s'est fort distingué comme chef de la régie des alcools du Michigan et comme président de la commission du chômage du Michigan.

Mgr Rhéaume à La Tuque

La Tuque, 10. — (C.P.) — Son Excellence Mgr Louis Rhéaume, O.M.I., évêque d'Halifax, est de passage à La Tuque, en route pour son lointain siège.



VOUS PAYEZ DES TAXES AVEC L'ONGLE DE VOTRE POUCE

Vous faites courir l'ongle de votre pouce à travers le timbre d'accise qui scelle un paquet de cigarettes ou de tabac à pipe. Geste très simple, beaucoup plus facile que de remplir des formules de taxes ou d'écrire des chèques! Et pourtant, vous aidez ainsi à supporter les bureaux de poste, chemins de fer, gouvernements, canaux, commissions de commerce et tous les autres services de notre gouvernement fédéral... car vous avez payé une taxe.

Chaque matin de jour ouvrable, les manufacturiers de tabac achètent des timbres d'accise, tout comme vous achetez des timbres-poste. Ils en posent un sur chaque paquet de cigares, de tabac à pipe, de cigarettes (la taxe directe sur un paquet de 25 cigarettes, à 25c, est 11.4c). En faisant cela, sans ennui pour le contribuable, sans risque et pratiquement sans frais pour le gouvernement, l'industrie du tabac a perçu pendant 1937, en seuls droits d'accise, \$32,972,373.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, LIMITED

Avant de dire SCOTCH Dites "DEWAR'S"

Les agapes annuelles des anciens de Rigaud

Environ deux cents anciens assistent au dix-neuvième banquet — Le R. P. Sénécal, supérieur de Bourget, annonce que la nouvelle chapelle sera inaugurée avant la fin de l'année scolaire 1939-40

Plus de deux cents convives assistaient, mercredi soir, à l'hôtel Windsor, au banquet annuel de l'Amicale des anciens élèves des Clercs de Saint-Viateur de Rigaud. Le dîner était présidé par le R. P. Elzéar Hurlbut, qui avait à ses côtés, à la table d'honneur: MM. le Dr J.-A. Saint-Denis, l'abbé J. J. de J. A. Saint-Denis, l'abbé J. J. de J. A. Saint-Denis, le Dr Jos. Thauvette, député de Vaudreuil-Soulanges; L. P. Saint-Amour, sous-gouverneur adjoint à la Banque du Canada; le Dr Hurlbut, le chanoine Fortier, M. J. B. Farand, le R. P. Gaspard Ducharme, C.S.V., M. Roméo Beaudet, surintendant à la Commission du chômage; Mgr J. Bazinet, curé de Ste-Agathe; Me Horace Gagné, M. J. E. Thivierge, Mgr Pierre Sabourin, curé de Rigaud; le Dr Elzéar Hurlbut, de Coteau-du-Lac; le R. P. Alphonsé Gauthier, C.S.V., M. Oscar Hamelin, le colonel F. S. Mackay, les RR. PP. P.-S. Thivierge et Camille Cadieux, C.S.V., le juge J. P.-T. Caron, le Dr Z.-H. Ethier, le Dr R. Hurlbut.

L'orateur remarqua encore, parmi les convives: le Dr Léonard-F. Bélanger (l'un des orateurs au banquet), le R. P. De Grandpré, C.S.V., MM. Maurice Duquette, échevin de Verdun, Me Landry, Hubert Ducharme, E.E.D., etc.

A l'issue du banquet, le supérieur provincial des Clercs de Saint-Viateur, le R. P. Louis-Philippe Fafard, C.S.V., porta la parole. Les autres orateurs furent: le R. P. Wilfrid Sénécal, supérieur du collège Bourget, de Rigaud, le R. P. Elzéar Hurlbut, président de l'Amicale Bourget, et le Dr Léonard-F. Bélanger, professeur à la faculté de Médecine de l'Université de Montréal.

Le R. P. Fafard

"Nous recevons souvent des reproches au sujet de l'enseignement secondaire, dit le R. P. Provincial. Il est vrai que le progrès a devancé l'éducation. Mais le rôle du collège classique n'est pas ce que beaucoup pensent. Son seul but est de préparer les hommes pour les professions. Je crois que dans ce domaine, continue le Père Fafard, le collège de Bourget a très bien rempli son rôle. Notre province est restée fidèle à ses méthodes d'enseignement, alors que d'autres pays ont modifié leurs cours, pour revenir, depuis, à leurs anciennes méthodes."

Le président de l'Amicale

Dans son discours aux anciens, le président de l'Amicale a remercié les membres d'avoir répondu avec empressement à l'appel qui leur fut fait et dit tout son admiration pour l'Echo de Bourget, qui est le périodique du collège.

"Ce banquet, dit-il, nous rappelle nos jeunes années d'autrefois. Malheureusement le temps passe vite et nous en sommes rendus à attacher un grand prix à chacun des instants que nous vivons. En m'adressant à vous, les jeunes, vous à qui l'avenir ouvre toutes grandes les avenues du succès et les plus riantes perspectives de l'espérance, ne laissez pas le hasard décider de votre temps libre. Orientez d'avance vos initiatives suivant votre idéal, vos croyances et le but que vous poursuivez, de peur qu'après une vie tout à coup à son déclin, vous ne vous réveilliez pour constater qu'en dehors du temps nécessaire dépensé au gain-pain quotidien, vos loisirs n'ont servi de causes, non seulement matérielles, neutres ou indifférentes, mais souvent même contraires à tout ce que vous aviez rêvé, comme but de votre vie."

Le Dr Bélanger

Le Dr Léonard-F. Bélanger, M.D., assistant au laboratoire d'histologie et d'embryologie à la faculté de Médecine de l'Université de Montréal, se fait l'interprète des jeunes pour exprimer à l'Alma Mater la gratitude de ceux-ci.

Il a surtout insisté sur l'attitude énergique de la jeunesse universitaire en face du communisme. Cette jeunesse, dit-il, barde de foi chrétienne et forte de la logique de saint Thomas, a organisé des défilés et des assemblées publiques, elle a publié des manifestes et, en certaines circonstances, elle a même employé des arguments frappants pour combattre le monstre de l'Internationale.

L'orateur dit qu'une bonne partie de cette courageuse jeunesse universitaire a été formée par les Clercs de Saint-Viateur, particulièrement à Rigaud, et il demande à ses anciens maîtres de continuer leur fructueuse œuvre d'éducation.

Le R. P. Supérieur

Voici le texte du R. P. Wilfrid Sénécal, C.S.V., supérieur du collège Bourget:

"Toujours, à nos banquets, le spectacle de notre Amicale réunie m'émeut profondément. De contempler, comme ce soir, un nombre aussi considérable d'anciens qui mettent de côté travaux ou engagements, qui consentent sacrifices d'argent ou de plaisirs intimes, pour communier à l'âme de leur collège, cela me pénètre jusqu'au fond de l'âme. Par ce geste vous manifestez clairement l'attachement filial et l'amour persévérant que vous gardez à votre Alma Mater. Cette émotion, si je l'analyse, je la découvrirais rapidement qu'elle est toute d'admiration et d'amour. "Admiration pour l'éclat que vous répandez sur votre maison par vos activités de citoyens et de catholiques, par le spectacle de cette fraternité cordiale qui lie si fortement ensemble confrères religieux et laïques, professeurs anciens et nouveaux, par l'exemple que vous donnez d'une famille constamment unie et fidèle aux mots d'ordre qu'elle reçoit.

"Emotion faite d'amour aussi! Vous savez que votre mère vous aime. C'est légitime et naturel. Quelle mère ne dit pas des siens comme le hibou de La Fontaine: "Mes petits sont mignons, beaux, bien faits et jolis sur tous leurs compagnons"? Et votre mère, ce sont les élèves actuels de Bourget, ses professeurs et son supérieur. C'est elle qui, fière, salue amoureusement ses aînés et leur apporte, de sa vie intime, des nouvelles qui réjouissent vos cœurs.

"L'Echo de Bourget — M. le président nous l'a dit avec onction — vous tient au courant de la vie intérieure de chez nous: vie sportive, intellectuelle, spirituelle. Le mot d'ordre des premiers jours — "études fortes, piété solide, discipline ferme" — fait l'âme de Bourget, laquelle demeure toujours la même. Ce qui ne veut pas dire que nous piétons sur place. Nous favorisons tous les progrès qui activent ou augmentent la vie. Ceux d'entre vous qui revendiquent aujourd'hui s'asseoir sur les bancs de leurs vieilles classes en seraient les témoins réjouis. C'est que votre collège entend toujours l'Excellence de ceux qui possèdent un idéal toujours plus haut.

"Vie intérieure sans changements essentiels ne signifie pas que la vie extérieure se développe à la même allure. Revenez vite, en effet, à votre vieille chapelle si vous voulez

la revoir telle que vous l'avez fréquentée et aimée. Devenue trop exigüe, elle va disparaître pour faire place à une nouvelle plus moderne, plus spacieuse, plus hygiénique. Les travaux sont déjà commencés et, avant la fin de l'année 1939-40, si Dieu le veut, vous serez tous conviés à la cérémonie de sa bénédiction. Vous pleurez peut-être celle qui tombe parce qu'elle a été le témoin ému de votre piété, de vos entretiens avec le Christ-Jésus ou la Vierge Marie, de vos amertumes ou de vos joies de collégiens. Consolés-vous, pourtant, à la pensée que l'autre qui monte sera votre œuvre et le monument de votre reconnaissance. Sans votre générosité, elle ne serait pas. C'est à vous que nous devons l'envoi de vos fils au collège, le recrutement de nombreux élèves et ces 30.000 dollars et plus que, dans des temps si difficiles, vous avez versés en nos mains. Le Seigneur et sa Sainte Mère vous récompenseront quand vous viendrez, dans votre nouvelle chapelle, les prier, eux qui ne changent jamais.

"Je vois réalisée une ambition que j'entretenais en prenant la direction de l'Alma Mater. Ce n'est pas cependant la seule. Je désirais aussi voir grandir et s'épanouir l'œuvre de Notre-Dame de Rigaud. Ces dernières années, les fêtes du cinquantenaire, celle de la "Défaite de l'Enfer", les pèlerinages, lui ont infusé une vitalité si vigoureuse qu'elle peut devenir libre et indépendante. Elle aura dorénavant son propre, qui, exclusivement, travaillera à son développement, son bureau administratif que nous sommes à organiser, sa régie interne et légale. Gloire en soit rendue à l'Immaculée de Lourdes qui en recevra plus d'hommages et d'honneurs et fera de son sanctuaire un lieu de pèlerinage non seulement diocésain mais national. C'est bien le vœu de mon cœur et, j'en suis sûr, le vôtre aussi.

"Mes chers anciens, votre supérieur, en ce soir de gaîté fraternelle et de joie familiale, a voulu, en vous saluant, vous assurer de sa fidélité et de son dévouement à la grande œuvre de l'Alma Mater. Il compte sur votre appui qui n'a jamais failli parce que, dans une famille, ce qui fait sa prospérité, son succès et sa gloire, c'est la bonne entente, l'entraide et l'union. Restons donc toujours groupés comme en un faisceau pour le plus grand avantage de notre chère maison. C'est le vœu que je formule du plus profond de mon âme en cette réunion qui nous fait revivre toute la vie bourgetaine.

"C'est l'intention des patrons ruraux de faire avec leurs employés des conventions plus conformes à l'économie de leurs milieux."

Dans le comté de Bellechasse

Boulangers et garagistes se plaignent

Québec, 10. — M. Emile Boiteau, député de Bellechasse, a terminé mercredi après-midi, à l'Assemblée législative, le discours qu'il avait commencé la veille.

Il a dit notamment: "Bien que favorable, M. le président, aux syndicats patronaux et ouvriers, partisan des conventions collectives de travail et de lois de salaires raisonnables, je ne puis m'empêcher, comme député rural dans cette Chambre, de demander au gouvernement d'étudier sérieusement l'opportunité de l'application de ces mesures de salaire raisonnable dans nos centres ruraux. J'ai eu l'occasion de discuter de ces problèmes avec des citoyens des mieux informés de mon comté, sur les conditions de travail dans nos campagnes. J'ai observé moi-même l'effet de l'application de ces lois et de ces conventions, et je crois, M. le président, que l'on est en train de bouleverser notre économie et la petite industrie rurale. Les boulangers et les garagistes de mon comté, en particulier, ont à souffrir grandement de cette intervention des comités conjoints de la boulangerie et du garage dans nos diverses paroisses. Je crois que d'autres de mes collègues représentant une division rurale feront au gouvernement la même observation, et sur la requête unanime des intéressés dans mon comté, je prie le ministre du Travail de ne plus considérer le comté de Bellechasse comme sujet à ces conventions.

"C'est l'intention des patrons ruraux de faire avec leurs employés des conventions plus conformes à l'économie de leurs milieux."

Contrat collectif amputé

Le juge Gibsons décide qu'une clause du contrat collectif des cordonniers est nulle et illégale

M. le juge Gibsons, de la Cour supérieure, a déclaré *ultra vires* une partie du contrat collectif des cordonniers. Deux établissements de réparations de chaussures avaient été poursuivis devant la Cour des sessions de la paix pour violation du contrat collectif passé pour ce métier; on les accusait d'avoir chargé un prix inférieur à celui que fixait le contrat collectif.

Ces firmes ont pris un bref de prohibition et contesté la validité de l'arrêté ministériel imposant le contrat collectif, et subsidiairement la constitutionnalité de la loi qui régit ces contrats.

Le juge a décidé que la section de la loi sur laquelle le comité conjoint et le procureur général s'appuyaient pour soutenir la validité de l'arrêté ministériel ne s'appliquait pas aux prix chargés aux clients. La loi autorise le cabinet à prendre toutes mesures dans l'esprit de la loi. Or cette loi, dit le juge, a pour but de régler les relations entre employeurs et employés; or les prix que l'on fait payer au public ne rentrent ni dans le texte ni dans l'esprit de la loi.

De plus, le tribunal a décidé que, si toutefois la loi avait clairement donné ce pouvoir au cabinet provincial, elle serait *ultra vires* de la législature parce qu'elle viendrait en conflit avec la loi fédérale contre les monopoles. Il a ajouté que l'accord des parties contractantes pour fixer les prix, et l'arrêté ministériel qui ratifiait cette entente étaient illégaux et nuls, non seulement par la loi provinciale, mais encore parce que c'était une violation de la loi fédérale contre les monopoles.

Le ski

Le mont Orford futur centre de ski

Des plans en cours pour l'aménagement de cette montagne devenue parc national, en vue de la pratique du ski — Les skieurs pourraient s'y rendre dès l'an prochain

Québec, 9. — Nous apprenons de bonne source que des plans sont en cours pour faire du Parc National du Mont Orford un centre de ski bien organisé, dès l'hiver prochain. Le mont Orford se prête très heureusement à ce sport, il est facile d'accès, l'hiver comme l'été, par route d'automobile et par chemin de fer. Il est de plus à proximité des deux centres les plus peuplés des Cantons de l'Est: Sherbrooke et Magog.

Les membres d'un club de ski s'occuperont de l'organisation en coopération avec le ministère des Mines et des Pêcheries de qui relève l'administration du parc.

Ce discours du juge Tilley

Ottawa, 10 (D. N. C.). — M. Woodsworth, leader de la C.C.F., rappelle le juge Tilley à l'ordre. Il s'en prend à une déclaration du juge. M. Woodsworth pose les questions suivantes au gouvernement:

1—Le gouvernement a-t-il pris connaissance de la nouvelle suivante, publiée dans le *Toronto Evening Telegram* du premier décembre au sujet du juge Tilley, qui, parlant à un banquet de la St-André, a dit: "Sommes-nous satisfaits de laisser la Grande-Bretagne et les Etats-Unis nous protéger en cas de guerre? J'affirme que nous ne le sommes pas. Taillez-nous une politique complète et que nous soyons nationalistes ou impérialistes, Ecossais, Irlandais ou Anglais, montons tous la garde pour l'Empire britannique." Nous formerions un bataillon d'ouvriers et nous mettrions les jeunes Canadiens à l'œuvre pour construire des fortifications sur la côte du Pacifique et de l'Atlantique!

2—Est-il permis à un juge de participer à un débat sur des problèmes politiques controversés?

3—Quelle mesure le gouvernement entend-il prendre en cette affaire?

Le Cinéma

Le cinéma et les arts mécaniques

Paris, 10 (PC-Havas) — On pourra réaliser une excellente cinématique sur les métiers avec les films qu'ont tournés les grandes fédérations syndicales. "Les bâtisseurs de la Fédération du bâtiment" contiennent les plus belles images de la cathédrale de Chartres jamais enregistrées par un film. Le film des cheminots sur le rail était à sa manière un chef-d'œuvre de mouvement et de documentation sans artifice. Voici que la Fédération des métaux à son tour présente "Les métaux", dont le côté social est sans doute souligné, mais qui donne d'excellentes images de machines et de vie dans les usines. Le leitmotiv est l'amour du métallurgiste pour son métier et l'on retrouve le même thème dans le travail du forgeron, ce premier "métallo", et les laborieux et titaniques efforts des spécialistes qui présentent le tingoï d'acier au marteau-pilon. Les éclairages des forges avec les étincelles ont permis une réalisation de jeux d'ombres et de rayons d'une intensité parfaite.

Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

(Titres et texte enregistrés — Tous droits réservés. Ottawa 1937)

Premières

"Cité de Paris"

L'AFFAIRE DU COURRIER DE LYON — Drame judiciaire. Auteurs: Jean Aurouch, Réalisateur: René Lehmann. Intervenants: Pierre Blanchard, Dita Parlo, Duvall, Alcover, Jean Tassier, Gossard, Duvall, S. Bataille. Pour public averti.

SCENARIO — La maille de Lyon est attaquée par des brigands sur la route de Melun. Grâce aux assignations estam-pées qui constituent le butin, deux des assassins sont bientôt arrêtés: Courriel et Chopard. Un ancien condotier de Courriel, Lesurques, à cause d'une ressemblance frappante avec un autre assassin: Dubouché, est inculpé. Un concours de circonstances défavorables et de coïncidences extraordinaires laisse croire à sa culpabilité. Ils sont tous condamnés à mort. La femme de Lesurques, saisi pourtant qu'il est innocent, mais la mauvaise volonté d'un juge ne veut pas l'écouter, lui faire le supplément d'enquête qui réhabiliterait la vérité. Lesurques est exécuté avec les autres. Il ne sera réhabilité que plus tard.

"Saint-Denis"

KATIA — Drame. Auteurs: Lucile De-caux, Réalisateur: Maurice Tourneur. Intervenants: Danielle Darrieux, John Lodge, Aimé Clariond, M. B. Dastie, Carpentier, Marcel Simon. Production: Alcaï 1938. Pour public averti.

MA SOEUR DE LAIT — Vaudeville. Auteurs: Jean Boyer, Intervenants: Lucien Baroux, Henry Garat, Mgr Lemoine, Alerme, Mady Berry, Nane Germon. Production: Raoul Ploquin 1938. Durée: 1 h. 30. Pour tous.

SCENARIO — Le chanteur Lorin qui ne compte plus ses admiratrices a été élevé à la campagne et a eu pour sœur de lait une petite paysanne laide et bête appelée Isabelle. La jeune Monique Dumas, administratrice de Jacques apprend que frère et sœur de lait ne se sont pas vus depuis des années. Décidée et armée en Isabelle, Monique s'introduit chez Lorin, lui attire pas mal de désagrément, tellement que Jacques veut renvoyer la fautive Isabelle dans son village. Alors, tout se découvre. Mais les jeunes gens ne s'en gardent pas rancune et s'embrassent.

L'horaire des spectacles

SAINT-DENIS — "Katia" 11 h. 20, 2 h. 35, 5 h. 25, 8 h. 40. "Ma sœur de lait" 3 h. 40, 3 h. 55, 6 h. 45, 10 h. 15.
CINEMA DE PARIS — "L'affaire du Courrier de Lyon" 12 h. 10, 13 h. 20, 4 h. 35, 6 h. 55, 9 h. 10.
CAPITOL — "Paris Honeymoon" à 10 h. 15, 13 h. 40, 11 h. 7 h. 09, 10 h. 08. "Dark Journey" à 11 h. 47, 2 h. 45, 5 h. 45, 8 h. 41.
PRINCESSE — "Lady Vanishes" à 10 h. 20, 1 h. 12, 4 h. 04, 6 h. 56, 9 h. 48. "Burn Em Up O'Connor" à 12 h. 01, 2 h. 53, 5 h. 45, 8 h. 37, 11 h. 29.
PALACE — "Jesse James" à 11 h. 07, 1 h. 45, 4 h. 23, 7 h. 01, 9 h. 39.

"Capitol"

PARIS HONEYMOON — Comédie musicale. Intervenants: Blin Crosby, Francisca Gaal, Shirley Tamiroff. Pour tous.
DARK JOURNEY — Drame. Intervenants: Conrad Veidt, Vivien Leigh. Pour tous.

"Palace"

JESSE PAMES — Histoire d'un voleur de raison qui détroussa au cours de sa vie nombre de bandes de voleurs de chemins de fer dilués dans l'Etat du Missouri. Intervenants: Tyrone Power, Henry Fonda, Nancy Kelly, Randolph Scott. Pour public averti.

"Princesse"

THE LADY VANISHES — Drame. Védettes: Michael Redgrave, Margaret Lockwood. Pour tous.
BURN EM UP O'CONNOR — Film qui se déroule dans le décor des pistes de courses d'automobiles. Védettes: Dennis O'Keefe, Cecilia Parker, Nat Pendleton, Barry Carey. Pour tous.

Reprises

"Arcade"

QUATRE HEURES DU MATIN — Comédie. Auteurs: Yves Mirande, Réalisateur: Fernand Rivers. Intervenants: Lucien Baroux, Lyne Clevers, Germaine Lauzier, Marguerite Moreno, André Lefaur. Production: Rivers 1938. Durée: 1 h. 10. Pour public averti.

LE ROI DES CHAMPS-ELYSEES — Comédie. Védette: Buster Keaton. Pour tous.

LE CHANTEUR DE MINUIT — Comédie musicale. Auteurs: Robert Réalisateur: Léo Joannon. Intervenants: Jean Luchaire, Yvette Lebon, Saturnin Fabre, Gilbert Gil, Tassier, Alerme. Production: 1937. Les films Oso. Pour public averti.

"Beaubien"

L'AGONIE DES AIGLES — Drame. Védettes: Constant Remy, Pierre Renoir. Pour tous.
MM. LES RONDS-DE-CUIR — Comédie. D'après Courteline. Védette: Lucien Baroux. Pour public averti.

"Château"

PORT-ARTHUR — Drame d'espionnage. Auteurs: Decau, Réalisateur: Nicolas Farkas. Origine française. Intervenants: Danielle Darrieux, Adolph Wolbrück, Charles Vanel, Jean Max, Jean Worms. Production: F.C.I. Pour tous.
LE TOMBEAU HINDOU — Drame d'aventures. Auteurs: Von Arbou, Réalisateur: Richard Eichberg. Intervenants: Alice Field, Max Michel, Roger Karl, Gaby Hassel, Claude May. Durée: 1 h. 27. Pour tous.

"Electro"

LE MARIAGE DE VERENA — Drame. Auteurs: Revol, Réalisateur: Jacques Dar-p. Pour public averti.



reste à l'affiche au
MONUMENT NATIONAL
10 REPRESENTATIONS ADDITIONNELLES 10
Soirées: 13, 14, 16, 17, 18 et 19 février. Prix: 60, 85.
Matinées: 14, 16, 18 et 19 février. Prix: 40, 50, 60, 75.
Billets en vente au MONUMENT NATIONAL

PL. 6404

"UNE BANQUE QUI ACCUEILLE BIEN LES PETITS DEPOSANTS"



TOUS DEVRAIENT

avoir un compte d'épargne



Une somme d'argent, tenue en sûreté en compte d'épargne à la Banque de Montréal, est chose bonne à avoir pour qui que ce soit. L'avenir financier de tout le monde serait mieux assuré grâce à une telle réserve. Le bébé qui a toute la

vie devant lui, le vieillard désormais incapable de gagner, le jeune homme et l'homme mûr, le riche et le moins fortuné... tous auraient profité à avoir un compte d'épargne, placement qui conserve toujours sa pleine valeur nominale.

BANQUE DE MONTREAL

FONDEE EN 1817

53 SUCCURSALES à MONTREAL et les ENVIRONS

SERVICE DE BANQUE MODERNE ET EXPERIMENTE... fruit de 121 années de fructueuse opération

Le vrai goût de Hollande a toujours distingué ce vieux gin bienfaisant et les vrais Canadiens l'ont toujours préféré depuis plus de cent ans!

Le bon coup!

RECETTE ORIGINALE DE LA "PONCE":

- La Jus d'un citron
- Sucre au goût
- Eau bien chaude
- Une pincée de muscade
- Deux doigts de GIN de KUYPER

GIN de Kuyper

10 ONCES 90c
26 ONCES \$2.00
40 ONCES \$2.80

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande.

MAISON FONDÉE EN 1695

LA VIE SPORTIVE

Toe Blake la vedette du Canadien

(Par X.-E. NARBONNE)
Les cinq ou six mille personnes qui ont assisté à la joute Américain-Canadien au Forum, hier soir, ont eu l'agréable surprise de voir les Habitants l'emporter pour la première fois cette saison contre les protégés de Red Dutton, et cela par un résultat de 5 à 2, mais cette victoire est le fruit du beau travail exécuté par Toe Blake, le meilleur compteur du Bleu Blanc Rouge, car l'aillier du Tricolore enregistra 4 des 5 points de son club, et tous ces points étaient bel et bien mérités.

Le Canadien a eu une tenue exceptionnelle hier soir et, du commencement à la fin, les locaux ont mieux joué que leurs rivaux, et cela tant sur la défense que sur l'attaque, et les commentateurs de la radio ont décerné les trois étoiles aux représentants de notre club lorsque Blake, Siebert et Johnny Gagnon furent déclarés les joueurs les plus effectifs de la soirée.

Notre attaque fut bien nourrie, hier soir, et le gardien de buts des Américains, Earl Robertson, dut se dépenser outre mesure pour éviter un résultat plus élevé, et c'est surtout dans la manche finale que le cerbère du club new-yorkais dut se multiplier pour bloquer les lancers faits contre la citadelle américaine.

Wilt. Cude fut à la hauteur de sa position hier soir et en maintes occasions il a fait des arrêts sensationnels et particulièrement dans la deuxième période alors que les visiteurs se montrèrent fort menaçants.

Babe Siebert et Walter Buswell ont formé un mur infranchissable devant les filets du Canadien mais par contre Cy Wentworth a donné des signes de faiblesse et Stew Evans, en méritant une punition à la première période, a favorisé les visiteurs, et Wiseman profita de l'avantage numérique pour prendre Cude en défaut.

Desse Smith a fait ses débuts avec le Canadien hier soir et quoique peu familiarisé avec le style de ses nouveaux compagnons il a fait bonne figure et s'est révélé un joueur capable de faire face à ses rivaux.

Le jeu d'ensemble du Canadien s'est grandement amélioré et hier soir l'on pouvait à peine distinguer des points faibles et les Américains ont paru décontenancés par la rapidité de nos joueurs et la précision dans les passes et les lancers.

Johnny Gagnon a contribué à la victoire du Bleu Blanc Rouge car le "chat noir" de Chicoutimi a aidé son co-équipier à compter tous ses points tandis que Paul Haynes a donné deux assistances à Blake. Polly Drouin a réussi à déjouer Robertson à la deuxième période avec l'aide de Lorrain et Trudel, tandis que Walter Buswell a participé au jeu qui devait valoir le deuxième but du tricolore.

La performance de Toe Blake hier soir lui a permis d'égaliser le record de la saison établi par Sylvanus Apps, des Leafs de Toronto, le 12 janvier, au Forum, alors que le club de Connie Smythe faisait la lutte aux Habitants. Grâce aux 4 points enregistés hier Blake passe en troisième place chez les compteurs du circuit Calder, deux points en arrière de Johnny Gottselig, qui est en tête, et un point de moins que Dave Schrier, des Américains, qui occupe le deuxième rang.

Le Canadien jouera sa prochaine partie samedi soir à Toronto contre les Leafs de Connie Smythe, puis dimanche les deux mêmes clubs seront à l'affiche au Forum. Le Bleu Blanc Rouge a bon espoir de mettre deux autres victoires à son crédit pour se rapprocher davantage de la sixième place et augmenter ses chances de se qualifier pour les séries de détail.

Composition des équipes:
AMERICAIN — Buts: Robertson; défenses: Smith et Jerwa; centre: Chapman; ailes: Carr et Schrier. Subs.: Fields, Callagher, Wiseman, Anderson, Sorrell, Goldsworthy, Jackson, Jenkins.

CANADIEN — Buts: Cude; défenses: Buswell et Siebert; centre: Haynes; ailes: Gagnon et Blake. Subs.: Wentworth, Evans, Drouin, Lorrain, Cain, Summerhill, Trudel, Des Smith, Mondou, Ward.

Arbitres: Campbell et Montha.
Première période
1. Canadien: Blake (Gagnon) 3.49
2. Américain: Wiseman, (Smith et Schrier) 18.08
3. Canadien: Blake (Gagnon et Buswell) 19.52
Pun.: Anderson, Evans.

Deuxième période
4. Américain: Chapman, (Schrier) 7.49
5. Canadien: Drouin, (Lorrain et Trudel) 12.39
Pun.: Siebert, Jerwa, Gallagher, Des Smith.

Troisième période
6. Canadien: Blake, (Gagnon et Haynes) 7.55
7. Canadien: Blake, (Gagnon et Haynes) 13.29

Toe Blake en 3e place
Toe Blake a fait un beau gain hier soir alors que l'avant du Canadien a compté quatre points au cours de la joute entre les Habitants de Jules Dugal et les Américains de Red Dutton, et l'aillier du Bleu Blanc Rouge est maintenant en troisième position chez les compteurs de la Ligue de Hockey Nationale, deux points en arrière de Johnny Gottselig, du Chicago, qui mène le circuit Calder.

Voici la liste des meilleurs compteurs à date:

	P.	A.	Tot.
Gottselig, Chicago	13	19	32
Schrier, Américain	9	22	31
Blake, Canadien	15	15	30
Anderson, Américain	10	19	29
Apps, Toronto	12	16	28
Barry, Detroit	9	18	27
Hextall, Rangers	14	12	26
Smith, Rangers	11	15	26

R. Conacher se distingue pour Boston

New-York, 10 — Les Bruins de Boston ont de nouveau prouvé leur supériorité sur les Rangers de New-York, hier soir, alors que les hommes du gérant Arthur Ross ont vaincu les protégés de Lester Patrick par un résultat de 4 à 2 et cela grâce à la magnifique tenue de Roy Conacher qui a compté trois points pour les visiteurs. Les Bruins mènent actuellement dans la Ligue Nationale par un avantage de dix points sur les Rangers et sont pratiquement assurés du championnat de la ligue.

Conacher a compté ses trois points aidé chaque fois de Bill Cowley, et Bobby Bauer a obtenu l'autre, cinq secondes avant la fin du match lorsqu'il s'est échappé et a lancé la rondelle dans le filet laissé vide, après que le gardien de buts Dave Kerr eut été retiré pour céder sa place à un sixième avant.

Clint Smith a donné l'avantage aux Rangers peu après le début du match pendant que Jack Portland était en train de purger une punition. Les Bruins ont égalé les chances 10 minutes plus tard, et ils ont pris les devants à leur tour deux minutes après le début de la troisième. Al Shibicky a égalé le score de nouveau, quatre minutes avant la fin, mais une minute plus tard, le troisième but de Conacher a porté le score à 3-2 en faveur de Boston et Bauer a compté le dernier but cinq secondes avant l'expiration des vingt minutes de la période finale.

Alignement des équipes:

BOSTON — But, Brimsek; défenses: Shore et Portland; centre, Schmidt; avants: Bauer et Dumart. Substituts: Reardon, Shewchuk, Hamill, Weiland, Conacher, Cowley, Pettling, Hollett, Hill, Crawford.

RANGERS — But, Kerr; défenses: Heller et Pratt; centre, N. Colville; avants: M. Colville et Shibicky. Substituts: Coulter, Watson, I. Patrick, Dillon, Hextall, Hiller, M. Patrick, Allen, Smith.

Arbitres: Norman Lampert et Norman Shay.

Première période
1. Rangers, Smith (Watson, Dillon) 3.26
2. Boston, Conacher (Hollett, Cowley) 13.26
Punitions: Portland 2, Watson.

Deuxième période
Pas de point.
Pun.: Heller, Hill.

Troisième période
3. Boston, Conacher (Cowley) 2.35
4. Rangers, Shibicky (N. Colville, M. Colville) 16.11
5. Boston, Conacher (Cowley, Hill) 17.34
6. Boston, Bauer 19.55
Aucune punition.

Varsity contre l'Un. de Montréal

L'équipe de l'Université de Montréal jouera contre l'Université de Toronto ce soir, au Forum, dans un match régulier de la ligue Intercollegiale et cette rencontre suscite beaucoup d'intérêt ce qui porte à croire que l'assistance sera nombreuse et que l'encouragement ne fera pas défaut. Lors du dernier passage de nos universitaires dans la Ville-Beine, les hommes d'Ace Bailey remportèrent la victoire par le compte de 8 à 5 après une dure opposition de l'U. de M. En effet, ces derniers eurent l'avantage durant les deux premières périodes et ne s'affaiblirent vaincus que durant les dix dernières minutes de jeu où les Torontois comptèrent à trois reprises. Ils veulent donc répéter le même exploit du début de la partie et cette fois continuer à vaincre jusqu'au son de la cloche.

Avant subi de dures pratiques durant la semaine, Migneault s'étant complètement rétabli de son genou blessé, les Carabins ont promis de se surpasser ce soir; de surprendre même leurs supporteurs et tout porte à croire que ceux-ci seraient tout heureux de cette agréable surprise tant attendue.

Voici l'alignement probable des équipes pour ce soir:

U. de Toronto	U. de Montréal
Sawell	Desrivieres
Copp	Migneault
L'Heureux	Hubert
Cassels	Leboeuf
Callon	Gagné
Ross	Génier
Maynard	Larivière
Taylor	Martin
Craig	Le Cavalier
Boddington	Dérôme
McLachlan	Roy
	Pouliot, Forget, Fortin, Ferland

Grand festival du Mont-St-Louis

Les organisateurs de la fête sportive du Mont-St-Louis préparent activement un spectacle aussi attrayant que ceux des années passées. Ce sera la 34e démonstration du genre offerte par les étudiants du Mont-St-Louis au public montrealais, et elle coïncide cette année avec la célébration du 50e anniversaire de la fondation du collège.

Cette fête du patin jouit en notre ville de la plus grande popularité. On fut à même de le constater l'an dernier: une foule de près de 10,000 personnes envahissait le Forum pour venir applaudir les collégiens.

Tous ceux qui ont déjà assisté à ce festival savent qu'on ne néglige rien pour assurer une exécution rapide, quasi mathématique du programme.

La fanfare des cadets sous la direction du chevalier J. J. Goulet ajoutera à la fête le cachet artistique.

Done le samedi, 18 février, à 2 h., qu'on accorde au Forum.

Le Chicago est passé en 5ème place

Chicago, 10. — Les Eperviers Noirs de Chicago ont réussi à vaincre les Ailes Rouges de Detroit par 4 à 2, hier soir, et les hommes du major McLoughlin ont fait un gain dans la course au championnat car ils sont passés en cinquième position pendant que le Detroit est descendu en sixième place avec un point de moins que leurs rivaux d'hier.

Le Detroit semblait devoir remporter les honneurs de la victoire car à la période initiale les visiteurs réussirent à compter deux fois pendant que les champions de l'an dernier étaient tenus en échec mais dans les deux autres manches les locaux se rallièrent et après avoir égalé le résultat à la 2e manche ils attaquèrent sans relâche pendant la période finale et mirent deux autres points à leur crédit pendant que les hommes de Jack Adams étaient impuissants à loger la rondelle dans les buts de Mike Karakas.

Bill Thoms se distingua en comptant deux buts, tandis que Joffe Désilets, Johnny Gottselig, Cully Dahlstrom et Mush March figurèrent dans chacun deux points.

Les Ailes Rouges en étaient à leur dernière apparition ici. A date, ils ont décroché quatre victoires, ont annulé une fois et ont subi une seule défaite.

Alignement des équipes:

Detroit. — Buts, C. Thompson; défenses, Bowman et Goodfellow; centre, Giesebrecht; ailes, Lewis et Kilrea. Subs.: Young, Barry, Howe, Liscombe, Besler, Motter, Stewart, Conacher, W. Thompson, Brown.

Chicago. — Buts, Karakas; défenses, Mackenzie et Cooper; centre, Thoms; ailes, P. Thompson et March. Subs.: Wiebe, Phil, Gottselig, Blinco, Robinson, Northcott, Dahlstrom, Seibert, Gracie, Desilets.

Arbitres: Mickey Ion et Donnie MacFayden.

Première période
1-Detroit, Giesebrecht 22
2-Detroit, Bowman 1.13
Punitions: Desilets, Home, Young.

Deuxième période
3-Chicago, Desilets 3.25
4-Chicago, Thoms 12.50
Punition: Mackenzie.

Troisième période
5-Chicago, Dahlstrom 16.24
6-Chicago, Thoms 17.35
Punition: Besler.

Concordia blanchit les Cubs de Hershey, 2-0

Hershey, Pa. (P.A.) — Le Concordia, de la ligue de Hockey Senior de Montréal a défait les Cubs de Hershey, d'une ligue de l'est des Etats-Unis, par le résultat de 2-0, ici hier soir.

Belhumeur et Désautels ont compté pour le Concordia dans la deuxième période. Hier soir le Concordia fut battu 1-0, par les Orioles de Baltimore.

HERSHEY — But, Lee; défenses: Scherer et Vandale; centre, Catlin; avants: Hunt et Thompson; substituts: McDonald, Enns, Grabowski, Kelly, Muckle, Russell et Grant.

CONCORDIA: But, Bouvrette; défenses: Cain et Belhumeur; centre, Désautels; avants: Armand et Cormier; substituts: Francoeur, Carroll, Tracey, Laframboise, Bouvrette et Munday.

Arbitres: Harwood et Cole.
Première période
Pas de point.
Punition: Scherer.

Deuxième période
1. Concordia, Belhumeur 5.34
2. Concordia, Désautels (Armand) 8.11
Pun.: Vandale, Francoeur et Munday.

Troisième période
Pas de point.
Aucune punition.

Ils profiteront de ce congé

A l'occasion du congé de Lincoln, qui sera célébré lundi aux Etats-Unis, de nombreux skieurs américains profiteront de cette longue fin de semaine pour venir dans nos Laurentides pratiquer le sport dont ils sont privés dans leur pays à cause de l'insuffisance de la neige. Plusieurs centaines de ces enthousiastes du ski sont en effet attendus vendredi et samedi dans nos stations de sports d'hiver du nord, de Piedmont au mont Tremblant.

Le plus fort contingent, soit plus de 200, voyage dans un train spécial tout wagons-lits parti de New-York hier soir à 7 h. 20 pour arriver dans les Laurentides dans la matinée de vendredi. Ce train est passé à Montréal à 5 h. ce matin, mais a continué immédiatement son voyage vers Piedmont, Sainte-Marguerite, Sainte-Agathe et Saint-Jovite. Il est arrivé à ce dernier endroit à 8 h. 40 cet avant-midi. Plusieurs autres groupes viendront aussi par les trains réguliers et l'on estime que la province recevra ainsi près de 500 visiteurs d'outre-frontière pendant ces quelques jours. Près de 200 d'entre eux se rendront à Québec afin de faire du ski sur les pentes admirables de la région du lac Beauport. On signale tout particulièrement un groupe de 120 Chevaliers de Colomb de Boston, qui ont réservé des chambres au Château Frontenac pour samedi et dimanche. Tous ces Américains retourneront ensuite chez eux dans la nuit de lundi à mardi prochain.

L'inauguration, en fin de semaine, du nouveau centre de ski du mont Tremblant, avec son gigantesque monte-pente à chaises, et la course en descente qui doit se disputer dimanche sur le flanc de cette montagne, attireront un grand nombre de visiteurs, parmi lesquels il y aura naturellement beaucoup de skieurs américains qu'intéresse l'entreprise du millionnaire Joseph-B. Ryan.

Le hockey professionnel et amateur

LIQUE NATIONALE
Canadien 5, Américain 2.
Boston 4, Rangers 3.
Chicago 4, Detroit 2.

LIQUE PROVINCIALE
Shawinigan 4, Cornwall 2.
LIQUE INTERCOLLEGEIALE
Toronto 1, Montréal 1.
LIQUE MONTREAL INT.
U. de M. vs McGill, 4 points.
Victoria vs Lachine.

POSITION DES CLUBS
LIQUE NATIONALE
J G P N P C P
Boston 34 25 9 2 95 43 52
Rangers 32 19 9 4 85 62 42
Américain 36 14 13 9 85 101 37
Toronto 35 12 17 6 80 76 30
Chicago 32 11 18 8 68 84 28
Detroit 33 11 17 5 69 90 27
Canadien 33 8 19 6 69 105 22

LIQUE PROVINCIALE
J G P N P C P
Cornwall 34 25 9 2 138 68 54
Valleyfield 32 19 9 4 85 62 42
Lachine 35 16 17 2 119 116 37
Sherbrooke 36 16 18 2 125 121 36
Shawinigan 32 11 20 1 90 145 25
X-Boston 27 6 20 2 66 101 20

X-A trois points pour les parties jouées chez lui. Les clubs canadiens ont quatre points pour les parties jouées chez eux contre Boston.

LIQUE INTER-AMERICAINE
section est.
J G P N P C P
Philadelphie 39 24 12 2 161 119 50
Providence 38 13 15 10 83 105 36
Springfield 39 13 19 7 93 118 33
New Haven 37 11 20 6 87 121 28

section ouest
J G P N P C P
Hershey 36 20 13 2 80 69 43
Cleveland 38 18 13 7 105 87 43
Syracuse 36 18 13 5 94 72 41
Pittsburg 39 12 23 4 107 122 28

Le tennis au club Concordia

Le tournoi de tennis sous les auspices du Club Concordia s'est continué hier soir alors que les matchs ont donné les résultats suivants:
Edgar Lanthier, bat Marc Lamallice, 6-3, 6-2.
Bill O'Brien bat Gaston Veillette, 6-3, 6-2.
G. Robinson bat Gerry Wayland, 6-2, 6-2.

Le tirage pour ce soir
6 h. 30 — Bob Barnard vs Normand Mullins.
7 h. 30 — Dick Yoshida vs Jules Martin.
8 h. 30 — Roger Lamallice vs Gérard Leduc.
9 h. 30 — Bernard Faubert vs Paul Shaw.

Shawinigan à Cornwall

Les Cataractes de Shawinigan et les Volants de Cornwall se rencontreront pour la dernière fois ce soir alors que cette joute sera disputée sur la patinoire de ces derniers et quoique l'on concède peu de chances aux visiteurs de triompher des meneurs de la ligue Provinciale senior, l'on entrevoit cependant une lutte très serrée.

Le Shawinigan, qui a le club qui donna le plus de misère aux meneurs de la ligue Provinciale senior, au cours de la saison qui se terminera le 19 courant. Ils furent les seuls avec le Lachine, à vaincre à trois reprises les Volants, et deux de ces victoires furent remportées à Cornwall même. Les Volants qui ont actuellement une avance de cinq points sur les Braves de Valleyfield, peuvent s'assurer définitivement de la première position en gagnant ce soir, car une victoire porterait leur total à 56, et le mieux qu'ils pourraient faire alors le Valleyfield, même en gagnant les trois parties qu'il lui reste à jouer, serait 55 points. Les trois des Volants vont essayer de profiter de la joute de ce soir pour améliorer si possible leur position dans le classement des compteurs, et Ritchie McLeod aura certainement de la besogne à abattre pour tenir en échec les deux McClelland, McMahon et Shaw.

LIQUE NATIONALE
Canadien 5, Américain 2.
Boston 4, Rangers 3.
Chicago 4, Detroit 2.

Les Américains dans le nord

Comme il y a de la neige en abondance en ce moment sur toutes les collines du Nord et que les pronostics de la température sont favorables, il n'est pas impossible que le record établi la semaine dernière dans les Laurentides par les trains du Pacifique Canadien soit abaissé cette fin de semaine. Les gens du service des Voyageurs de cette compagnie estiment en effet qu'un grand total de douze à treize mille skieurs pour les journées de vendredi, samedi et dimanche, est absolument dans le domaine des possibilités. On sait que plusieurs centaines d'Américains, profitant du congé de Lincoln, lundi, viendront faire du ski dans la province en fin de semaine. Un bon nombre d'entre eux iront grossir les contingents de nos skieurs canadiens dans les Laurentides.

A tout hasard, quel que soit le nombre de ceux qui se présenteront aux gares Windsor, Viger, Westmount et avenue du Parc en fin de semaine, tous les trains nécessaires seront mis en circulation pour les transporter sûrement et confortablement vers les pistes laurentiennes, de Piedmont à Sainte-Agathe et Saint-Jovite.

Le principal événement sportif en fin de semaine dans le Nord sera la course annuelle du mont Tremblant, qui sera disputée dimanche avant-midi sur le flanc ouest de cette montagne. Près d'une centaine de nos meilleurs skieurs prendront part à cette épreuve de grande classe.

Le mont Tremblant offrira double attraction aux visiteurs en fin de semaine, car c'est samedi qu'il doit avoir lieu l'ouverture du nouveau "Mountain Lodge" et l'inauguration officielle du grand monte-pente à chaises que le millionnaire Joseph-B. Ryan, de Philadelphie, a accroché au flanc de la montagne. Ce monte-pente, qui se rend jusqu'à mi-hauteur dans la montagne, c'est-à-dire à 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, est sûrement appelé à jouer d'une grande vogue. Les skieurs qui prendront part à la course dimanche, l'utiliseront pour effectuer l'ascension avant de s'engager dans la piste Tachereau.

On annonce aussi pour la fin de semaine, un concours de sauts au nouveau tremplin de Saint-Gabriel de Brandon. Un train spécial du Pacifique Canadien conduira, samedi, de Montréal à Saint-Gabriel, ceux qui désireront aller passer la fin de semaine dans ce nouveau centre de sports d'hiver laurentien.

Il y aura encore des concours au lac Masson, près de Sainte-Marquette, à Québec et aux Grandes Piles, au nord des Trois-Rivières.

Les Américains dans le nord

Comme il y a de la neige en abondance en ce moment sur toutes les collines du Nord et que les pronostics de la température sont favorables, il n'est pas impossible que le record établi la semaine dernière dans les Laurentides par les trains du Pacifique Canadien soit abaissé cette fin de semaine. Les gens du service des Voyageurs de cette compagnie estiment en effet qu'un grand total de douze à treize mille skieurs pour les journées de vendredi, samedi et dimanche, est absolument dans le domaine des possibilités. On sait que plusieurs centaines d'Américains, profitant du congé de Lincoln, lundi, viendront faire du ski dans la province en fin de semaine. Un bon nombre d'entre eux iront grossir les contingents de nos skieurs canadiens dans les Laurentides.

A tout hasard, quel que soit le nombre de ceux qui se présenteront aux gares Windsor, Viger, Westmount et avenue du Parc en fin de semaine, tous les trains nécessaires seront mis en circulation pour les transporter sûrement et confortablement vers les pistes laurentiennes, de Piedmont à Sainte-Agathe et Saint-Jovite.

Le principal événement sportif en fin de semaine dans le Nord sera la course annuelle du mont Tremblant, qui sera disputée dimanche avant-midi sur le flanc ouest de cette montagne. Près d'une centaine de nos meilleurs skieurs prendront part à cette épreuve de grande classe.

Le mont Tremblant offrira double attraction aux visiteurs en fin de semaine, car c'est samedi qu'il doit avoir lieu l'ouverture du nouveau "Mountain Lodge" et l'inauguration officielle du grand monte-pente à chaises que le millionnaire Joseph-B. Ryan, de Philadelphie, a accroché au flanc de la montagne. Ce monte-pente, qui se rend jusqu'à mi-hauteur dans la montagne, c'est-à-dire à 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, est sûrement appelé à jouer d'une grande vogue. Les skieurs qui prendront part à la course dimanche, l'utiliseront pour effectuer l'ascension avant de s'engager dans la piste Tachereau.

On annonce aussi pour la fin de semaine, un concours de sauts au nouveau tremplin de Saint-Gabriel de Brandon. Un train spécial du Pacifique Canadien conduira, samedi, de Montréal à Saint-Gabriel, ceux qui désireront aller passer la fin de semaine dans ce nouveau centre de sports d'hiver laurentien.

Il y aura encore des concours au lac Masson, près de Sainte-Marquette, à Québec et aux Grandes Piles, au nord des Trois-Rivières.

Trains de neige pour les Trifluviens

La saison du ski bat son plein dans la Mauricie. Les conditions n'ont même jamais été plus favorables depuis le commencement de la saison. Initialement, quoique sur une moindre échelle, ce qu'il faut déjà depuis nombre d'années dans la région des Laurentides, au nord de Montréal, le Pacifique Canadien a commencé, dimanche dernier, à faire circuler un train de neige sur sa ligne de Grandes Piles pour le bénéfice des skieurs des Trois-Rivières. L'expérience avait même été tentée l'hiver dernier et avec beaucoup de succès.

Ce train spécial circulera de nouveau dimanche prochain et l'on escompte que plus de 300 skieurs trifluviens l'emprunteront pour atteindre rapidement et confortablement, les champs de neige des environs de Grandes-Piles. Le convoi quittera les Trois-Rivières à 9 h. 30 dimanche matin et permettra aux gens de skier pendant six ou sept heures sur les pentes et les pistes de la région des Piles. Le train restera en gare de Grandes Piles toute la journée et les wagons seront ouverts aux skieurs, qui y auront libre accès à l'heure du lunch.

Les Delamarre au St-Jacques

Le promoteur Ray. Lamontagne a préparé un intéressant programme de lutte pour lundi soir à la salle du Marché Saint-Jacques, alors que les fervents du genre libre auront l'avantage de voir les deux fils de Victor Delamarre dans la semi-finale et le combat spécial, et nul doute que les sportifs voudront voir à l'oeuvre les fils de l'homme fort du Lac Bouchette.

Dans la semi-finale Richard Delamarre sera aux prises avec Ernie Arthur, pendant que le combat spécial mettra aux prises Victor Jr contre Bob Steele. Ces deux combats seront limités à une chute ou 30 minutes.

Les deux fils de Victor Delamarre seront à leur deuxième apparition dans une arène locale et seront accompagnés de leur père, ce qui suscite un intérêt tout particulier. Une assistance record verra ce spectacle et les amateurs qui veulent assister à ces rencontres, hors de l'ordinaire, feront bien de se procurer des billets immédiatement.

La finale de lundi sera entre Graham Stockton et Jack Riley, un combat de 90 minutes qui devrait être des plus attrayants. Les autres rencontres, qui seront de 30 minutes, seront entre Jack Rémiard et Alex. Teslock, Eddie Marquette et Jack Miller.

Hank Greenberg signe son contrat

Miami Beach, Floride, 10. — Walter O. Briggs, président du club de base-ball Tigers de Detroit, a annoncé hier que Hank Greenberg, joueur de premier but, avait signé son contrat pour la saison 1939 avec "une augmentation de salaire". Briggs refusa cependant de révéler le salaire. Greenberg causa beaucoup de sensations la saison dernière en frappant 58 coups de circuit, soit deux de moins que le record de Babe Ruth.

Au tournoi de boxe amateur

La deuxième soirée du tournoi de boxe pour les championnats amateurs de Montréal a obtenu un véritable succès hier soir au gymnase du Y.M.H.A. alors que les combats à l'affiche ont donné les résultats suivants:

Classe 108 livres. — Roland Renaud, Crescent A.C., a défait Henry Murry, Montcalm, par défaut. Pat Madden, Univ. Sett., a battu John

LES PISTES DE SKI

Rapport du Pacifique Canadien sur les conditions atmosphériques et l'état des pistes de ski dans la province de Québec.

ENDROITS	Température	Dernière chute de neige	Temps et état des pistes
		Jour — Epaisseur	
SHAWBRIDGE	5	10	2
PIEDMONT (St-Sauveur)	tu-des-sus	fév.	pouces
MONT-ROLLAND (Ste-Adèle)	5	10	2
STE-MARGUERITE VAL-MORIN	10	10	1
VAL-DAVID	10	10	1
St-FAUSTIN	2	8	3
STE-AGATHE	5	9	2
ST-JOVITE (Lac Mercier) (Mont Tremblant)	6	10	1
ST-GABRIEL DE BRANDON	10	6	2
MONTEBELLO (Seignior Club)	10	10	1
SUTTON ABERCORN	15	9	1
QUEBEC (Lac Beauport)	8	8	2
	au-des-sous	janv.	

McKenna, Central Club, par décision.

Les nationalistes comptent que la paix sera rétablie en Espagne d'ici quelques jours

Les troupes de Franco occupent Minorque — Miaja négocie la paix — Le reddition aurait lieu le 18 février

Negrin se rend à Toulouse — Propositions de Londres à Franco pour mettre fin à la guerre dans les meilleures conditions possible

PERPIGNAN, 10 (A. P.) — Les nationalistes comptent que la paix sera rétablie en Espagne d'ici quelques jours. Les troupes de Franco ont poursuivi hier la reconquête de l'Espagne en atteignant sur plusieurs points la frontière française dans les Pyrénées au nord de la Catalogne et en occupant l'île de Minorque dans les Baléares. Le ministre de l'intérieur du gouvernement Franco, M. Ramon Serrano Suner, a déclaré hier à Barcelone: "J'espère que nous pourrions prochainement annoncer de nouveaux succès qui seraient définitifs et qui seraient pour tous une cause de joie". En dépit des démentis et des protestations de résistance des rouges, les nationalistes affirment que le dictateur de la zone Madrid-Valence, le général Jose Miaja, est en train de négocier la paix avec Franco. La reddition aurait lieu le 18 février — il y aura alors 31 mois exactement que la guerre civile est commencée — et les rouges se rendraient à discrétion comme l'exige Franco.

Le premier ministre de l'Espagne rouge, M. le Dr Juan Negrin, a quitté hier le territoire espagnol — la maison où il s'était installé sur la ligne même de la frontière au Perthus — pour se rendre à Toulouse. Il lui est désormais interdit d'agir comme chef du gouvernement rouge de l'Espagne, parce qu'il est réfugié en territoire français. Il existe cependant un service aérien entre Toulouse et la zone rouge de l'Espagne centrale et on se demande si M. Negrin ne se rendra pas à Valence ou à Madrid.

Sur la frontière franco-catalane, les nationalistes ont occupé deux points — le Perthus et Nuestra-

Senora de Nuria. Il reste encore trois poches à occuper, autour de Puigcerda à l'ouest, de Prats de Mollo au centre et de Port-Bou à l'est. Les dernières troupes rouges battent en retraite précipitamment le long de la côte en direction de Port-Bou, brûlant et détruisant leurs approvisionnements.

LONDRES, 10 (A. P.) — La Grande-Bretagne vient d'adresser au généralissime Franco des propositions qui visent à mettre fin à la guerre en obtenant les meilleures conditions possible pour les survivants de l'armée rouge et surtout pour la Grande-Bretagne et la France. L'agent anglais à Burgos, sir Robert Hodgson, doit quitter Londres ce soir pour offrir au généralissime Franco l'aide de la Grande-Bretagne et de la France pour mettre fin à la guerre ainsi que leur assistance financière pour réhabiliter l'Espagne en échange de la garantie que les troupes italiennes et allemandes seront renvoyées chez elles et que les soldats rouges seront traités avec humanité.

La Grande-Bretagne prétend avoir remporté une victoire sur les puissances fascistes en transportant à bord de son navire de guerre, le "Devonshire", le représentant de Franco qui a négocié hier la reddition de l'île de Minorque que la Grande-Bretagne et la France craignaient de voir tomber aux mains de l'Italie. Douze mille hommes de troupes nationalistes espagnoles ont occupé l'île et le "Devonshire" a transporté à Marseille les quelque 450 notables rouges de Minorque qui craignaient de tomber entre les mains de Franco.



FEU SA SAINTETE PIE XI

LE COEUR DU PAPE

CITE DU VATICAN, 10 (A. P.) — On n'enlèvera pas le cœur du Pape défunt pour le déposer dans une urne comme on l'a fait pour un certain nombre de ses prédécesseurs.

Cette coutume de placer dans des urnes les cœurs des Papes s'est terminée avec la mort de Léon XIII, en 1903. Le successeur de celui-ci, Pie X, avait décrété que son cœur ne serait pas enlevé de son corps après sa mort. La coutume n'a pas été rétablie après Pie X.

Des urnes scellées contenant les cœurs de vingt-neuf Papes sont placées dans les murs du sanctuaire de la petite église de Saint-Vincent et Saint-Anastase, au centre de Rome.

Les cardinaux de l'Amérique et l'élection du Pape

Pour la première fois dans l'histoire, ils pourront se rendre à Rome à temps pour le Conclave

Le cardinal Villeneuve est présentement à Rome

Cité du Vatican, 10. — (A. P.) — Pour la première fois dans l'histoire de l'Eglise, les cardinaux de l'Amérique du Nord pourront se rendre à Rome à temps pour le Conclave qui choisira un successeur à Pie XI.

C'est grâce à un décret du pontife décédé que les cardinaux de l'Amérique du Nord pourront participer à l'élection du nouveau Pape. A la suite de représentations du cardinal O'Connell, de Boston, après la mort de Benoît XV, le Pape Pie XI avait, en effet, prolongé le délai ordinaire de quinze jours, en y ajoutant trois jours de grâce, de sorte que maintenant le Conclave ne peut pas se tenir avant que dix-huit jours ne se soient écoulés entre la mort d'un Pape et la réunion du Conclave.

Lorsque Benoît XV mourut, le 22 janvier 1922, le cardinal O'Connell prit le premier paquebot qu'il put, le Wilson. Malgré toute sa célérité il ne put arriver à temps pour le Conclave; il était sur le train de Naples à Rome, lorsque le Sacré Collège, par un vote des deux-tiers de ses membres élu au pontificat suprême de l'Eglise, Achille Ratti, cardinal-archevêque de Milan, qui devait régner sous le nom de Pie XI.

Mussolini appelle Pie XI le "Pape de la conciliation"

Deuil de 8 jours à la cour de Rome

Rome, 10. (A. P.) — Le premier ministre Mussolini a déclaré aujourd'hui que la mort du Pape Pie XI est un deuil pour l'Eglise et pour la nation italienne. Il a fait allusion à la signature des accords de Latran en appelant Pie XI le Pape de la conciliation. Le roi Victor-Emmanuel a prescrit un deuil de huit jours à la cour à l'occasion de la mort du Pape. Les écoles ont fermé aujourd'hui leurs portes en Italie et elles seront de nouveau fermées le jour des funérailles. Tous les lieux de divertissements sont également fermés.

Voici le texte du télégramme que M. Mussolini a fait tenir au cardinal-secrétaire d'Etat, S. Em. le cardinal Pacelli: "La mort du Pape de la conciliation est un deuil pour l'Eglise et pour la nation italienne. Comme interprète des sentiments du peuple italien, j'exprime à Votre Eminence et au Sacré Collège la sympathie du gouvernement fasciste et ma sympathie personnelle".

L'honneur d'approcher le plus le Pontife était probablement au gouvernante, Teolinda Banfi, décédée en 1938. C'est la mère même de Pie XI qui avait choisi cette gouvernante pour son fils alors qu'il était conservateur de la bibliothèque vaticane. Le Pape, on s'en souvient, a gardé sa gouvernante au Vatican même après son accession. Durant trois ans Teolinda Banfi fut au service du Pape. Elle était même la seule femme qui eût accès aux appartements privés de Sa Sainteté. Lorsque Mme Banfi fut devenue trop âgée pour continuer son service, Pie XI lui accorda une pension et l'installa dans un petit appartement, dans la Cité du Vatican.

La famille de Pie XI

Cité du Vatican, 10 (A. P.) — Le Pape Pie XI, qui vient de décéder, qui était le Père du monde catholique, laisse pour le pleurer une très vaste famille spirituelle mais une famille naturelle très restreinte. La plus proche parente qui survive à Pie XI est sa sœur, donna Camilla Ratti, qui a sept ans de moins que lui. Donna Camilla, qui ne s'est jamais mariée, a consacré sa vie au soin et à la carrière de son illustre frère. Après l'élection de Pie XI, donna Camilla s'est établie à Rome, dans un couvent. Elle rendait visite au Pape au moins une fois la semaine, le dimanche, durant l'heure réservée par Pie XI à sa famille.

Survivait encore au Pape une nièce, la marquise Maria-Luise Persichetti-Ugolini, fille de Ferruccio Ratti, frère du Pape, le mari de la marquise est un aristocrate des Abruzzes, ministre de la République Dominicaine auprès du Saint-Siège. Le Pape aimait beaucoup ses petites-nièces Maria-Pia et Franca-Maria Persichetti-Ugolini. Il demandait à leur mère de les lui amener le plus souvent possible. Pie XI, qui se servait très rarement du téléphone, n'oubliait jamais de téléphoner lui-même ses souhaits de Noël à ses petites-nièces.

Le Pape avait aussi un neveu, le comte Franco Ratti, ingénieur-conseil, président du gouvernement civil de la Cité du Vatican (poste non rémunéré).

La gouvernante La personne non parente qui eut



Nous pleurons avec tout l'univers la mort de

SA SAINTETE PIE XI

Notre Saint Père le Pape "Le Pontife de la paix"

et nous partageons le deuil de notre Mère la Sainte Eglise.



ALBERT DUPUIS, président. A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

L'avis d'un instituteur

M. Benoist, Le Devoir, Montréal. Cher monsieur, Félicitations sincères pour votre article du 6 février: KCAC fait bon... article du 6 février: KCAC fait bon... Je vous envoie copie de la lettre que j'ai fait parvenir à ces charmants commentateurs, garçons de talent sans doute, mais ouvriers inconscients ou esclaves.

Vous en ferez ce que bon vous en semblera, de cette humble protestation d'un instituteur qui est aussi

Votre dévoué, Emile VEZINA, LaSalle, P.Q., 1939. Programme "Nouvelles à la loupe", Poste KCAC, Montréal.

Messieurs, C'est avec le plus grand intérêt que je synthétise, chaque samedi soir, KCAC pour l'audition de votre programme: "Nouvelles à la loupe".

Quelle déception attendait vos auditeurs le soir du 4 février, lorsque par une impardonnable erreur vous avez substitué à vos commentaires des plus intéressants un interview des soldats loyalistes canadiens rentrant d'Espagne.

Des milliers de gens bien pensants et imbus de quelconque esprit religieux et patriotique ont dû protester auprès de vous ou ailleurs contre cette initiative imprudente et malheureuse. Permettez-moi de me joindre à eux et voici pourquoi.

Qu'étaient d'abord les personnes interviewées? Des hommes célèbres dans le domaine de la science, de la littérature, des arts? Des soldats dignes de ce nom? Non, rien de cela. Des loyalistes! C'est-à-dire de ces gens sans honneur et sans âme dont les mains sont encore rouges du sang des prêtres, des religieuses et de tous nos frères martyrs de l'Espagne bouleversée; des loyalistes! C'est-à-dire de ces gens haineux, ennemis de nos institutions les plus chères, de nos gouvernements et de tout principe d'autorité, à commencer par Dieu lui-même; des loyalistes! C'est-à-dire des hors-la-loi, ici, dans Québec. Le poste KCAC s'est ravalé en se laissant envahir par ces effrontés partisans du désordre qui ont

Faits divers

Trouvé mort

M. Joseph Lachapelle, 70 ans, a été trouvé mort à 1 h. 25 dans l'appartement qu'il occupait au numéro 425, Place Jacques-Cartier. Son cadavre est à la morgue pour enquête.

Plongeon mortel

M. Octave Pineault, 54 ans, 395, rue Des Seigneurs, est décédé hier matin à l'hôpital Général de Verdun peu de temps après son arrivée à cette institution. M. Pineault, qui était malade depuis quelque temps, se serait jeté d'une fenêtre de son domicile sur le sol vers 11 h. hier matin. Un verdict de suicide a été rendu dans son cas chez le coronar.

Vieillard qu'on trouve gelé

M. Louis Vien, 77 ans, 2202, rue Plessis, a été trouvé partiellement gelé vers 10 h. hier matin dans un terrain vague, situé près du numéro 4951 est, rue Ontario. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital Notre-Dame, où les autorités ont constaté qu'il avait les pieds gelés, mais que son état général donnait satisfaction.

Frappé par un auto

M. Ovide Paquette, 60 ans, 7424, rue St-Hubert, a été blessé un peu après 6 heures hier soir, par une auto, en traversant la chaussée à l'angle de la rue DeCastelnau et La-Jeunesse. Il a été transporté à l'hôpital St-Luc, où les médecins ont constaté qu'il avait des lésions au cuir chevelu. M. Paul Provost, 8244, rue LaJeunesse, a stoppé promptement après l'accident et s'est porté au secours du piéton blessé.

Negrin veut poursuivre la résistance

Madrid, 10 (A. P.) — Le premier ministre, Juan Negrin, est arrivé aujourd'hui dans la zone rouge de l'Espagne centrale dans le but avoué de poursuivre la résistance. Negrin était accompagné de son ministre des affaires étrangères, M. Julio Alvarez del Vayo, et de plusieurs autres membres de son cabinet. Il avait quitté Toulouse ce matin à bord d'un avion qui fait le service régulier entre la France et l'Alicante. Il n'a pas fait connaître ses intentions avant d'avoir quitté le sol français.

Adoptez Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J. A. DÉSAY, (Limitée) Qualité supérieure Montréal

Avant de dire SCOTCH Dites "DEWAR'S"

A Port-Bou Magazines retirés de la circulation

Cerbère, 10 (A. P.) — Les troupes nationalistes espagnoles sont entrées aujourd'hui dans la ville de Port-Bou, sur la frontière française. Ils ont trouvé la ville en ruines car les troupes rouges avaient fait sauter ou incendié les principaux édifices avant de l'évacuer.

La Pologne et Pie XI

Varsovie, 10. (A. P.) — Le Parlement polonais a interrompu aujourd'hui les fêtes du 20e anniversaire de la création de la Nouvelle Pologne pour rendre hommage à Sa Sainteté le Pape Pie XI, qui avait partagé, au lendemain de la Grande Guerre, les malheurs de la Pologne comme nonne à Varsovie.

Le cardinal Hinsley

Londres, 10. (A. P.) — On apprend que S. Em. le cardinal Arthur Hinsley, le seul membre anglais du Sacré Collège, se prépare à se mettre en route vers Rome demain pour assister aux funérailles du Pape Pie XI et participer au Conclave qui élira son successeur. Au congrès annuel de l'Eglise anglicane, l'archevêque de Westminster a rendu hommage au Pape, "homme d'un grand savoir et d'une piété ardente et sincère".

En Chine

Changhai, 10 (A. P.) — Les irréguliers chinois ont attaqué aujourd'hui par surprise un poste de police de la banlieue de Changhai, celui du village de Jessfield, près de la concession internationale. Ils ont également attaqué le poste de police de Tatoo et, après avoir détruit l'édifice, ils ont laissé une note disant aux policiers chinois qu'ils sont des traîtres et qu'ils devraient quitter le service du Japon.

"Le Beau Risque"

Roman par François Hertel Essayiste et poète, François Hertel se révèle, avec *Le Beau Risque*, que publient conjointement les Editions Bernard Valiquette et Editions de l'A.C.F., romancier de belle valeur. Il n'a pas cependant voulu aborder, en débutant, le genre le moins périlleux. Au contraire, il semble que, loin d'éviter les pièges, il se soit fait un plaisir de les jeter sur sa route pour ajouter à la difficulté de la tâche. Le sujet, le drame de l'adolescence, est celui qui a le plus souvent tenté les romanciers modernes. Toutes les ressources de l'analyse ont été employées pour décrire cette pathétique épreuve par laquelle passe l'enfant avant de conquérir la virilité. Et malgré tant d'illustres devanciers, François Hertel a réussi une oeuvre qui soutient la comparaison.

En vente au Devoir, au prix de 75 sous.

STIMULE ET RAFRAICHIT UN BREUVAGE AU COLA QUI DÉSALTÈRE ET SATISFAIT. 5¢ VIENT DE PARAÎTRE